Budget principal et budgets annexes

Budget primitif 2010

Rapport de présentation

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sommaire

Introduction : les priorités d'action pour 2010 5

Première partie.
Présentation générale du budget primitif 2010 (budget principal) 27

1. Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion 29

2. Les recettes 2010 33

3. Les dépenses 2010 49

4. La dette et la trésorerie 55

Deuxième partie. L'action de la Région en 2010 59

1 - Emploi, formation, santé & solidarité 61

1.1- Emploi et sécurisation des parcours professionnels 61
1.2- Formation et apprentissage 69
1.3- Politiques de santé, du social et de la prévention 75

2- Education, culture, sport & jeunesse 81

2.1- Culture et patrimoine 81
2.2- Sport, jeunesse et vie associative 87
2.3- L'éducation 91

3- Aménagement et développement durable 95

3.1- Les lycées 95
3.2- Transports et grands équipements 101
3.3- Economie régionale, innovation et enseignement supérieur 105
3.4- Agriculture, forêt, mer 113
3.5- Environnement et développement durable 119
3.6 - Aménagement des territoires 123

4- Développement et stratégies territoriales 129

5- Relations internationales et affaires européennes 135

Troisième partie. Les budgets annexes 139

Budget annexe « Chemins de fer de Provence » 141

Budget annexe « Aéroport d'Avignon » 144

Les priorités d'action pour 2010

Le contexte de préparation du budget 2010

Depuis plusieurs années, les régions, comme l'ensemble des collectivités locales, doivent faire face, lors de la préparation de leur budget, à des contraintes et à des incertitudes de plus en plus fortes.

Celles-ci sont, en grande partie, la conséquence d'une politique de décentralisation dont la Cour des comptes a récemment souligné les contradictions et les ambiguïtés, pointant la « large responsabilité » de l'Etat en la matière[1].

Depuis l'acte II de la décentralisation, les gouvernements successifs ont ainsi transféré des pans entiers de l'action publique aux collectivités, tout en remettant régulièrement en cause les règles d'évolution des concours de l'Etat, et en différant une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, pourtant nécessaire et souhaitée par l'ensemble des acteurs locaux.

La conséquence de cette politique est une dégradation continue des finances des collectivités locales : celles-ci sont passées d'une capacité de financement de plus de 4 milliards d'euros en 1999 à un besoin de financement de 8,6 milliards d'euros en 2008.

Ce resserrement progressif des marges de manœuvre des collectivités locales se traduit par une baisse sensible de leur capacité d'autofinancement.

Or, les collectivités locales financent près des trois quarts des investissements publics, alors qu'elles perçoivent moins de 7 % des recettes publiques. Leur taux d'investissement (qui dépasse 20 %) se rapproche de celui des entreprises (21,3 % en 2008), et représente près de douze fois plus que l'effort de l'Etat en la matière.

C'est donc l'investissement des collectivités, dont on voit bien le rôle de moteur essentiel à la reprise et à la croissance économique, qui est aujourd'hui menacé.

Toutefois, en dépit des transferts de charges et des réformes successives qui ont réduit la part des recettes fiscales dans les recettes régionales, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est parvenue, grâce à une gestion rigoureuse, à préserver ses équilibres budgétaires.

[1] « La conduite par l'Etat de la décentralisation », Rapport public thématique, octobre 2009

Soldes intermédiaires de gestion et investissement, 2005-2009

	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009 Prévision
Epargne de gestion (en M€)	276,7	350,0	367,3	389,5	407,5
Epargne brute (en M€)	243,2	318,8	320,2	324,7	361,1
Taux d'épargne brute	22,0%	25,6%	22,9%	22,4%	23,7%
Dépenses d'investissement (budget principal et budgets annexes) en M€	442,2	486,5	538,8	508,6	591,8
Capacité de désendettement (en années)	4,7	3,9	4,4	4,6	4,5

Entre 2005 et 2009, les équilibres financiers de la Région ont connu une amélioration continue : l'épargne de gestion a progressé de 10,2 % par an en moyenne pour s'établir à 407,5 millions d'euros au CA 2009 (prévisionnel), contre 276,7 M€ en 2005. L'épargne brute[1] a progressé de 10,4 % par en moyenne, pour atteindre plus de 361 M€ en 2009.

Cette amélioration de l'épargne a permis de financer une **politique d'investissement dynamique** (591,8 M€ en 2009 et 513,5 M€ par an en moyenne sur la période) tout en maîtrisant l'endettement : la capacité de désendettement évolue entre 3,9 et 4,7 années sur la période, pour atteindre 4,5 années en 2009.

Cette maîtrise des équilibres budgétaires, dans un contexte pourtant défavorable, est confirmée par les notes attribuées par l'agence Fitch Ratings en novembre 2009, puisque la Région a obtenu la note maximale à court terme (« F1 + ») et la note « AA, perspective stable » à long terme.

Selon l'agence de notation, « ces notes reflètent un encours de la dette modéré, des soldes budgétaires confortables, une gestion financière de qualité et un profil socio-économique favorable. Elles tiennent aussi compte d'un effort d'investissement soutenu à moyen et long terme et de marges de manœuvre fiscales se situant dans la moyenne nationale »[2].

La maîtrise des équilibres budgétaires est d'autant plus indispensable que la dégradation de l'environnement des collectivités locales va se poursuivre dans les années qui viennent, en raison de la réforme de la taxe professionnelle, de la réduction des concours de l'Etat et de la crise économique.

- **la réforme de la taxe professionnelle**

La réforme de la taxe professionnelle va contribuer à réduire encore les marges de manœuvre des collectivités locales, et particulièrement des régions.

La loi de finances 2010 substitue à la taxe professionnelle une **contribution économique territoriale**, composée de deux parts distinctes : la cotisation

[1] Cf. infra partie 1-1. Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion.
[2] Agence Fitch Ratings, communiqué de presse du 23 novembre 2009.

sur la valeur ajoutée des entreprises d'une part, la cotisation foncières des entreprises d'autre part[1].

La taxe professionnelle	➔	La contribution économique territoriale (CET)
Cotisation de droit commun (bases : valeur locative des bâtiments et équipements) Bénéficiaires : chaque niveau de collectivités		**Cotisation foncière** (bases : valeur locative des seuls bâtiments) Bénéficiaire : bloc communal
Cotisation minimale Bénéficiaire : Etat		**Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** Bénéficiaires bloc communal (26,5 %) départements (48,5 %) régions (25 %)

La nouvelle contribution économique territoriale ne compensera cependant qu'une partie des recettes de la taxe professionnelle, ce qui va nécessiter la mise en place de nouvelles impositions (comme l'IFER, cf. infra) et de nouvelles dotations budgétaires.

La réforme de la taxe professionnelle, conçue avant tout pour alléger la charge fiscale pesant sur les entreprises (l'allègement sera de 4 à 5 milliards d'euros par an), va donc priver les collectivités locales d'une imposition dynamique, pour lui substituer un panier de recettes et de dotations dont l'évolution sera globalement moins favorable.

La réforme se traduira par un recul de l'autonomie fiscale (le taux de la cotisation sur la valeur ajoutée est fixé au niveau national, par la loi de finances / la cotisation économique territoriale est doublement plafonnée en fonction de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires), et à terme par une diminution de la capacité financière des collectivités.

Parmi les différentes catégories de collectivités, les régions sont les plus pénalisées par cette réforme. En effet :

- elles perdent la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, c'est-à-dire toute imposition directe sur les ménages ;

- elles perdent la taxe professionnelle au profit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de

[1] Le projet déposé par le gouvernement a été modifié sur plusieurs points par le Parlement. Ainsi :
- la part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises bénéficiant au bloc communal est passée de 0 à 26,5 %, au détriment des départements (de 75 % à 48,5 %) ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée sera affectée territorialement afin de préserver le lien fiscal entre entreprises et territoires, un mécanisme de péréquation étant institué pour corriger les inégalités spatiales de répartition de la valeur ajoutée.

réseau (IFER[1]), impositions dont elles ne maîtrisent pas le taux, et de diverses dotations budgétaires.

Les régions ne conservent donc qu'un **pouvoir fiscal résiduel** (sur les recettes de cartes grises et de façon marginale sur une partie des recettes de TIPP), leur taux d'autonomie fiscale étant ramené à 10 % en moyenne.

Région – recettes actuelles	➔	Recettes après la réforme
Fiscalité directe		**Fiscalité directe**
Taxes foncières		Supprimées
Taxe professionnelle (taux régional)		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (taux national)
Fiscalité indirecte		**Fiscalité indirecte**
Cartes grises (tarif régional)		Cartes grises (tarif régional)
TIPP (modulation régionale marginale)		TIPP (modulation régionale marginale)
CDA (taux national)		CDA (taux national)
		IFER (taux national)
Dotations budgétaires		**Dotations budgétaires**
DGF / DGD / DGD FP / FNDMA / Compensations / DRES		1 à 3 dotations supplémentaires

La réforme de la taxe professionnelle, qui a des répercussions, on le voit, sur l'ensemble des recettes des collectivités, est d'autant plus déstabilisante qu'elle intervient dans le contexte d'une réforme territoriale qui n'a pas été concertée avec les collectivités locales, et qui s'attache à redéfinir une architecture institutionnelle sans avoir précisé les compétences de chacune d'entre elles.

Particulièrement défavorable aux régions, cette réforme est par ailleurs en totale contradiction avec l'évolution de la construction européenne, qui confie aujourd'hui de larges responsabilités à l'échelon régional, par exemple en matière de gestion des fonds structurels pour la période 2007-2013.

- **les dotations de l'Etat : une diminution en euros constants**

La réforme de la taxe professionnelle s'accompagne d'un nouveau « tour de vis » sur les concours de l'Etat aux collectivités.

Au cours des dernières années, les règles régissant l'évolution des concours de l'Etat ont été modifiées à plusieurs reprises, dans un sens toujours plus défavorable aux collectivités.

En 2008**,** le « contrat de croissance et de stabilité », qui permettait aux collectivités de bénéficier d'une partie de la croissance du PIB, a été remplacé par un « contrat de stabilité », prévoyant l'indexation des concours

[1] Plus précisément deux composantes de l'IFER : celle portant sur le matériel ferroviaire roulant pour le transport de voyageurs, et celle portant sur les répartiteurs principaux, cf. infra.

de l'Etat relevant de l'« enveloppe normée » sur la seule inflation prévisionnelle (soit 1,6 %).

Toutefois, certains concours de l'Etat, restés hors du périmètre de cette enveloppe, n'étaient pas concernés par cette norme de dépenses (le FCTVA notamment).

Par ailleurs, au sein de l'enveloppe normée, la DGF conservait une indexation plus favorable (taux d'inflation majoré de 50 % de la croissance du PIB), d'autres dotations (dont la dotation de compensation de la taxe professionnelle – DCTP) jouant le rôle de variable d'ajustement.

En 2009, le principe de l'indexation sur l'inflation prévisionnelle a été conservé (+ 2,0 %), *mais l'enveloppe normée a été étendue à la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat, dont le FCTVA.*

Cette intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée a soulevé de vives protestations de la part des représentants des collectivités, le FCTVA n'était pas considéré comme une dotation, mais comme un remboursement par l'Etat de la TVA acquittée par les collectivités sur leurs investissements.

Compte-tenu du dynamisme du FCTVA (+12,8 % en 2009), l'augmentation globale de 2 % s'est en fait traduite par une progression des dotations de l'Etat de 0,9 %.

Le maintien de l'indexation de la DGF sur l'inflation a nécessité une nouvelle diminution de la DCTP, mais également le gel de certaines dotations (DGD, dotation formation professionnelle et apprentissage, DRES).

La loi de finances 2010 reconduit l'indexation des concours de l'Etat, dont le FCTVA, sur l'inflation.

La LFI 2010 prévoit ainsi que les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales évolueront comme l'inflation prévisionnelle (+ 1,2 %), « soit la même norme que l'Etat impose à l'évolution de ses crédits ».

Mais comme en 2009, la progression rapide du FCTVA (+ 6,4 %) va consommer une large partie des crédits supplémentaires, ramenant l'augmentation des dotations, dont la DGF, à seulement **+ 0,6 %.**

En outre, dans ce cadre très contraint, la volonté du Parlement, lors de l'examen du PLF, de dégager des marges de manœuvre supplémentaires afin d'abonder certaines dotations destinées aux communes, a conduit à des arbitrages défavorables aux régions (cf. infra).

- **les conséquences de la crise économique**

Aux difficultés liées à l'environnement institutionnel s'ajoutent les conséquences de la crise qui frappe l'économie mondiale depuis le milieu de l'année 2008**.**

Cette crise se traduit, pour les finances régionales, par un moindre dynamisme des recettes fiscales, l'impact étant différencié selon le type de recettes : les recettes fiscales indirectes (cartes grises, TIPP) réagissent plus rapidement et plus fortement que les recettes fiscales directes.

La crise accentue également l'incertitude qui pèse sur les recettes, qu'il s'agisse des recettes de cartes grises, de TIPP, du montant de la compensation relais de la taxe professionnelle ou de la future cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

La forte dégradation des finances de l'Etat, sous l'effet notamment des baisses de recettes, devrait également peser sur l'évolution future des concours aux collectivités locales.

Seul point positif, la crise s'accompagne d'une baisse des taux d'intérêt, de nature à alléger momentanément les charges financières liées à l'emprunt.

Mais la crise économique n'a pas seulement des conséquences sur les recettes des collectivités : elle se traduit également par la progression de certaines dépenses (les dépenses sociales pour les départements, l'aide aux entreprises et aux demandeurs d'emploi pour la Région par exemple), et conduit les collectivités à mobiliser certains dispositifs, à l'image de ce que met en place la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de sa stratégie de « résistance à la crise », que ce soit en matière d'aide aux entreprises, d'emploi ou de formation professionnelle.

La crise économique se traduit également par un appel à l'investissement public et aux régions qui jouent un rôle majeur dans ce domaine, pour soutenir la demande intérieure.

L'enjeu pour les régions est donc double : d'une part, conserver, au niveau national, une autonomie financière significative et des ressources financières suffisamment dynamiques ; d'autre part, préserver une capacité d'investissement à la hauteur des besoins, dans un contexte d'un retour fragile à la croissance.

Dans ce contexte de crise majeure, la Région entend poursuivre une politique de développement qui s'inscrit dans une stratégie dynamique s'appuyant très largement sur l'innovation, l'éducation, la recherche et l'investissement, tout en prenant en compte les besoins de ses habitants, de ses entreprises et des collectivités présentes sur le territoire.

Elle mobilisera en 2010 l'ensemble de ses moyens autours des 6 priorités suivantes :

1. Développer notre Région

Le **soutien à la croissance** est l'un des enjeux majeurs de la Région, qui poursuivra une action d'investissement public dynamique et une politique

innovante donnant aux entreprises un environnement favorable à leur développement.

La Région n'a pas attendu le plan de relance du gouvernement pour apporter de l'oxygène à l'économie locale, en portant son effort d'investissement à plus de 650 millions d'euros en 2009, et à plus de 680 M€ en 2010.

Investissement global de la Région, BP 2009 / BP 2010

	Autorisations de programme		Crédits de paiement d'investissement	
	BP 2009	**BP 2010**	**BP 2009**	**BP 2010**
budget principal	606,8 M€	643,6 M€	547,6 M€	568,1 M€
budget annexe des Chemins de fer de Provence	43,6 M€	28,4 M€	18,5 M€	33,5 M€
budget annexe de l'aéroport d'Avignon	6,6 M€	10,7 M€	3,9 M€	5,7 M€
total	657,0 M€	682,7 M€	570,0 M€	607,3 M€

Ce choix traduit une forte volonté de soutenir l'activité économique et notamment les entreprises de bâtiments et de travaux publics qui représentent l'un des secteurs les plus porteurs en matière de créations d'emploi.

En tant que maître d'ouvrage, la Région :

- poursuivra la réalisation d'équipements majeurs pour le positionnement de Marseille en Méditerranée et la préparation de l'année 2013 avec Marseille capitale européenne de la culture. Il s'agit du Centre régional de la Méditerranée, du nouveau bâtiment devant accueillir le Fonds régional d'art contemporain et, au-delà de Marseille, à Arles, de la poursuite de la réhabilitation de la friche des anciens ateliers ferroviaires ;

- engagera les travaux de modernisation et de sécurisation de la voie des Chemins de fer de Provence : des investissements sans précédent y seront effectués ;

- lancera les travaux du lycée de St-Mitre ainsi que ceux du lycée de Drap. Les travaux d'amélioration des conditions d'accueil seront poursuivis dans de nombreux établissements. L'année 2010 verra également l'achèvement de l'école internationale de Manosque.

Dans le cadre de partenariats avec l'Etat, la Région, en 2010 :

- poursuivra la mise en œuvre du contrat de projets, point essentiel de la collaboration avec l'Etat et ses établissements publics. L'année 2010 devrait voir entrer dans une phase active la réalisation des grands projets liés aux équipements universitaires ou para-universitaires.

 L'exécution du contrat de projets atteint désormais un rythme satisfaisant, puisque le taux de programmation a dépassé 22 % en 2009, portant le taux de programmation cumulé sur la période 2007-2009 à près de 43 %.

- intensifiera les travaux sur la troisième voie entre Marseille et Aubagne, et initiera ceux sur la liaison Avignon TGV – Avignon Centre - Carpentras ;

- achèvera, dans le domaine routier, le programme du contrat de plan 2000-2006, et engagera de nouveaux projets dans le cadre de programmes de modernisation des itinéraires routiers pour la période 2010-2014.

Dans le cadre de sa volonté de nouer des partenariats durables et constructifs avec les collectivités infrarégionales, la Région :

- poursuivra sa politique de soutien aux grands programmes de rénovation urbaine ;

- continuera de formaliser des contrats de développement avec les agglomérations et communautés urbaines de son territoire, afin de mettre en cohérence les différents soutiens de la Région à des projets portant sur les axes structurants, les aménagements urbains, les pôles d'échanges et les transports en commun en site propre, les équipements culturels et sportifs, et les aménagements hydrauliques.

Le budget primitif 2010 traduit donc bien la volonté de maintenir un effort important d'investissements publics, dont les retombées en termes d'emplois créés contribueront fortement à l'amélioration des conditions de vie et de l'environnement des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Région s'attachera également à créer un contexte favorable à la reprise et au développement économiques, par :

- la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'innovation (SRI) dont les moyens seront renforcés par la mise en place d'un fonds de co-investissement pour les entreprises en amorçage cofinancé par le FEDER ;

- le renforcement de l'appareil de formation supérieure, de recherche et de développement technologique, en investissant massivement dans ces domaines à travers le contrat de projets et le plan campus Aix-Marseille et le plan « campus prometteur » à Nice ;

- l'offre sur l'ensemble du territoire régional des dessertes par trains ou par autocars permettant à la plus grande partie de la population de rejoindre les centres urbains, les lieux d'études ou d'activités dans les meilleures conditions de confort, de sécurité ou de tarification ;

- des partenariats avec les établissements publics d'aménagement (Euroméditerranée, OIN Plaine du Var) ;

- la mise en œuvre d'une politique dynamique dans le domaine de l'environnement ; le programme AGIR en faveur des économies d'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la lutte contre les gaz à effet de serre est exemplaire ; la Région s'est en outre

engagée à équiper les toitures de son patrimoine (les lycées) de panneaux photovoltaïques ;

- le développement de son intervention auprès des PRIDES dont le succès montre toute la pertinence qu'il y avait à mettre en réseau des entreprises sur des thèmes qu'elles considéraient comme fédérateurs.

Ainsi la Région, en ciblant ses interventions sur l'amélioration de nos infrastructures en matière de déplacements, d'innovation, d'éducation et d'enseignement supérieur contribuera au développement harmonieux de son territoire.

2. Promouvoir l'emploi

Tardivement certes, la Région a été cependant durement touchée par la crise depuis le début de l'année 2009, avec un bouleversement radical de ses équilibres économiques et sociaux.

C'est l'ensemble des secteurs de son économie qui subit un ralentissement de l'activité, y compris ceux qui, traditionnellement, sont les moins sensibles aux effets de la conjoncture nationale ou internationale (l'économie résidentielle et les services, victimes de la baisse de la consommation et du pouvoir d'achat).

Parallèlement, la hausse historique du chômage (19 % en un an), notamment celui des jeunes, a marqué la fin d'un cycle ininterrompu de croissance et de création d'emplois.

Ainsi, la résistance à la crise s'est-elle organisée au sein de la Région autour des trois « piliers » du développement que sont la formation, l'emploi, l'économie.

Les dispositifs d'intervention à destination des entreprises, des structures d'insertion, des salariés ou des demandeurs d'emploi ont fait l'objet d'une attention particulière et des « filets de sécurité » ont été mis en place permettant d'amortir les effets les plus déstructurant de la crise.

S'appuyant sur ses compétences en matière de formation professionnelle et de développement économique, mais aussi sur les partenariats multiples qu'elle a noués avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, la Région a défini une stratégie dont l'objectif est à la fois de prendre en compte les besoins conjoncturels des publics et des entreprises, mais aussi de structurer une forme pérenne d'intervention régionale.

Trois éléments continueront en 2010 de constituer le fil conducteur de l'action régionale :

- *la construction de parcours professionnels des demandeurs d'emploi et des salariés*. Plus que jamais, l'existence d'un service public régional de formation permanente est confortée par les défis auxquels la crise nous

enjoint de répondre : faire de la formation professionnelle un levier de la reprise et un des fondements de la performance sociale et économique ;

- *le soutien aux acteurs de l'insertion engagés aux côtés des personnes les plus éloignées de l'emploi* ; leur action est en effet décisive pour lutter contre l'exclusion et construire une solidarité régionale, tandis que la crise augmente considérablement le nombre de personnes relevant de ces dispositifs. Au contraire de l'Etat qui a fait le choix d'une diminution de son soutien à ces structures, la Région réaffirme son engagement à leurs côtés ;

- *la structuration du tissu productif régional autour des enjeux de l'innovation, de la recherche, du développement éco-responsable et solidaire*.

Les politiques que la Région met en place dans le cadre du service public de la formation professionnelle et de l'apprentissage, du plan régional pour l'emploi et du schéma régional de développement économique, pour répondre à ces enjeux, sont dans le droit fil de ces exigences.

Former pour promouvoir un emploi durable

La création de fonds de sécurisation professionnelle, dont la première expression a permis de répondre aux urgences des licenciements massifs, constitue un « Investissement régional pour l'innovation sociale » (IRIS) qui se prolongera, en 2010, par des déclinaisons sectorielles.

Cette collaboration innovante avec les partenaires sociaux et les organismes paritaires (OPCA) est fondée sur quelques principes d'action : former plutôt que licencier, mettre à profit les périodes de chômage partiel pour augmenter la qualification des salariés et préparer la reprise, soutenir les entreprises dont l'activité est en recul.

Les secteurs d'activité fortement représentés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (industries agro-alimentaires, services à la personne, sanitaire et social) ont engagé fin 2009 avec la Région un travail de construction d'un fonds dont le déploiement à destination des publics et des entreprises sera finalisé en 2010.

Parallèlement, le système des prêts (à la création, à la reprise d'entreprise, au maintien de l'emploi), dont les conditions d'octroi ont été revues dans le cadre du plan régional anticrise, continue de soutenir les entreprises regroupées au sein des 29 PRIDES.

Plus globalement, l'accès à la qualification pour les actifs jeunes et adultes, demandeurs d'emploi et salariés, reste l'objectif central du service public de formation permanente. Le contexte national très mouvant qu'a connu ce secteur en 2009 (ANI[1] de janvier 2009, réforme de la formation professionnelle d'octobre 2009, multiplication des plans d'urgence lancés par le gouvernement, décentralisation en cours de l'AFPA), a conduit la Région a chercher à consolider les fondements juridiques de son action grâce à la

[1] Accord national interprofessionnel sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels.

création d'un service social d'intérêt général (SSIG). La pleine efficience de ce projet sera acquise en 2010.

Renouveler le modèle social

La crise interroge les fondements mêmes du lien social et les modalités du développement économique.

Si, depuis de nombreuses années, la Région a porté attention au secteur associatif et à l'économie sociale et solidaire, c'est parce qu'il expérimente de nouveaux modes de production et de gouvernance qui placent le citoyen au cœur du développement de l'activité.

Le soutien au secteur associatif est une priorité régionale qui sera fortement réaffirmée dans le budget 2010.

Avec 80 000 associations, représentant 10 % des associations françaises et 12 % de l'emploi régional, Provence-Alpes-Côte d'Azur est caractérisée par un dynamisme associatif important.

Les dixièmes rencontres de la vie associative ont permis d'identifier les axes que la Région entend privilégier en 2010 pour soutenir ces structures fragilisées par la crise et le retrait des autres financeurs publics - et notamment de l'Etat.

La professionnalisation des acteurs associatifs, en lien avec les pôles d'appui devra faire l'objet d'une attention particulière. La formation des salariés et bénévoles, la mise en réseau des structures, la mutualisation des moyens, la gestion sociale, administrative et financière ou la mobilisation de la jeunesse constituent autant d'attentes fortes de ce secteur auxquelles il conviendra de répondre.

L'économie sociale et solidaire est fondée sur la prise en compte des multiples parties prenantes de l'entreprise, dont bien sûr les salariés qu'elle emploie et les territoires sur lesquels elle est implantée. Elle appelle une répartition équitable de la valeur ajoutée de l'activité, mais également d'autres modes de gouvernance, d'encadrement des salaires et d'affectation des bénéfices, ainsi qu'une incitation à la participation des salariés et des syndicats au devenir de l'entreprise.

Le programme régional de l'économie sociale et solidaire (PROGRESS) impulse depuis trois ans une politique d'animation, de structuration et de développement de cette part du système productif local, qui non seulement représente plus de 12 % de l'activité de l'économie marchande et environs 3 milliards annuels de masse salariale brute, mais aussi, et surtout, une véritable « réponse entrepreneuriale et politique à la crise ».

Innover pour vivre mieux

La création depuis 2007 des pôles de compétitivité et des PRIDES a contribué à alimenter un fonctionnement en réseau des acteurs régionaux, TPE et PME, mais aussi laboratoires de recherche, centres techniques, etc.

sur des projets collaboratifs variés allant de la R&D à l'export, de l'appropriation des TIC à la gestion des compétences et à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Le périmètre traditionnel de l'innovation (technologique) est ainsi dépassé, au profit d'une « stratégie régionale de l'innovation » dont la déclinaison opérationnelle constituera en 2010, avec l'évaluation du schéma régional de développement économique, l'enjeu principal de la politique régionale. Le renforcement de la capacité d'innovation des entreprises sera le socle des actions de la collectivité.

L'encouragement des partenariats recherche-industrie, le transfert des technologies, la structuration du réseau régional de l'innovation (RRI) sont quelques-uns de ces volets opérationnels, de même que, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, la couverture en haut débit des zones blanches (boucles locales haut débit) au service des territoires de la région.

Enfin, en tant qu'employeur public, la Région assume pleinement ses responsabilités.

De fait, pour assurer la mission d'accueil, d'hébergement et de restauration qui lui a été confiée par la loi, c'est, depuis trois ans, 3082 agents des lycées qui ont été intégrés dans les effectifs de la Région, et 243 postes qui ont été créés.

En 2010, ce sont 67 agents supplémentaires qui seront accueillis, dont 57 suite à des créations de poste. Un effort important de déprécarisation a été réalisé (2/3 parmi les recrutements dans les lycées) et le bilan de l'action menée par la Région en faveur de ses agents avec les organisations syndicales dans le cadre du comité technique paritaire apparaît très positif.

3. Accompagner nos concitoyens

Accompagner les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un objectif majeur de notre collectivité, car il s'agit, dans un contexte d'incertitude pour nos concitoyens, de maintenir un niveau de réponse adapté à leurs attentes.

La transformation profonde du contexte de l'action publique en France avec la révision générale des politiques publiques, la réforme des collectivités territoriales et de leurs financements laisse augurer un rétrécissement de la couverture territoriale des services rendus, et impacte directement l'action publique de la Région.

La crise du système bancaire de 2008 continue de détruire des emplois et précarise un grand nombre de familles, faisant apparaître un besoin plus prégnant en termes de services aux populations.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'a pas de compétence spécifique permettant d'améliorer le pouvoir d'achat, ou de répondre à l'ensemble des besoins de services publics, mais elle entend, là ou cela est possible,

promouvoir une action volontariste d'égalité d'accès, de solidarité territoriale, d'accompagnement des forces vives de nos départements, de développement économique, social et durable des territoires, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragiles.

En matière d'éducation, de formation professionnelle des jeunes et des adultes, d'emploi ou de transports, qui sont ses compétences légales, mais au-delà, en soutenant le développement de la culture, du sport et de la vie associative, politiques volontaristes régionales rendues possible par l'existence de cette « clause de compétence générale » que la réforme territoriale entend remettre en cause, la Région contribue aux objectifs d'activité économique, de lien social et de solidarité.

En 2010 la Région entend poursuivre son action en faveur de l'amélioration des conditions de vie des citoyens qu'ils soient étudiants, lycéens, apprentis ou suivis par une mission locale, adultes, demandeurs d'emploi, salariés ou bénévoles, en maintenant :

- *les aides directes aux publics les plus fragiles* (bourses des élèves infirmiers, bourse de mobilité étudiante, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle) ;

- *les contributions régionales permettant la diminution du prix payé par l'usager* pour faciliter l'accès à certains services ou bien que la collectivité souhaite encourager (carte jeune, carte solidarité, abonnement salarié dans les TER, chéquier Ciné Lecture) ;

- *la prise en charge totale du coût de services ou bien annexes au service public régional* (manuels scolaires, premier équipement professionnel des lycéens et apprentis, accès internet gratuit pour les lycéens et les étudiants depuis leur établissement, domicile ou cité universitaire, places gratuites de formation à un diplôme, gratuité des TER pour la recherche d'un emploi).

Au-delà de ses compétences légales, la Région apportera son soutien aux structures associatives sportives, culturelles, environnementales, etc., qui maillent le territoire régional, contribuent à la vitalité de la démocratie et sont, employeur ou non, une force économique de notre région. Elle poursuivra son effort de solidarité et de justice sociale en faveur des personnes les plus précaires pour améliorer les conditions d'accueil et de vie des personnes handicapées, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, développer l'hébergement d'urgence ainsi que l'accompagnement sanitaire et social des personnes en situation de très grande précarité à travers un soutien au « Banques alimentaires », « Restaurants du Cœur », « Médecins du Monde », et plus largement à l'ensemble des associations caritatives impliquées dans la lutte contre la pauvreté.

De même, la Région poursuivra sa politique originale de sécurité et de prévention, avec la poursuite de son soutien aux communes, et surtout la reconduction de sa convention de partenariat avec le ministère de la Justice, qui vise en particulier à favoriser le « droit au droit », par une amélioration de l'accès au droit, un meilleur accompagnement des victimes et une politique de prévention de la récidive.

Par ailleurs, la Région s'est engagée dans une réflexion pour la création d'un service public régional de restauration scolaire, mission qui lui a été confiée par les lois de décentralisation de 2004 avec le transfert des agents d'entretiens et de services dans les lycées.

La restauration scolaire est un sujet particulièrement important. La santé alimentaire, la sécurité, l'éducation culinaire mais également le coût des repas concernent les jeunes comme les familles et constituent une responsabilité régionale que nous entendons assumer pleinement.

Il s'agit de renforcer le nombre d'agents dans le cadre de la réduction du déficit de personnels transférés, les former, mettre à niveau les équipements des cuisines, améliorer la qualité des repas et du service rendu aux usagers.

Pour aller plus loin et aboutir à la création d'une « charte » de la restauration lycéenne en concertation avec la communauté éducative, des assises de la restauration scolaire sont organisées autour de l'agenda 21, de l'équilibre des menus, de la prise en compte des attentes des jeunes, et de la sécurité alimentaire.

Mais le service public, c'est également l'égalité d'accès, et la Région entend poursuivre la politique d'encadrement tarifaire des cantines. En 2009, la Région a ainsi baissé de 1 % le prélèvement qu'elle effectue auprès des lycées pour la participation à la rémunération des personnels, prélèvement qui impacte le coût des repas. Pour 2010, est proposé, une nouvelle baisse de ce prélèvement de 1,5% et une diminution du prix des repas. A l'heure où les familles sont impactées par la crise que traversent notre pays et notre région, il est important de limiter au maximum les charges qui pèsent sur les budgets des familles.

Enfin, la Région a conduit en 2009 une large concertation pour le futur plan régional de développement des formations (PRDF).

Même si la nouvelle loi relative à la formation professionnelle vient impacter et remettre en cause notre position de chef de file dans cette démarche d'anticipation des besoins de formations de nos territoires, un certain nombre d'enjeux spécifiques ont fait jour et en particulier ceux concernant les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle au bénéfice desquelles des mesures concrètes seront proposées en 2010.

4. Défendre un modèle de service public à l'écoute de tous

L'année 2010 sera marquée par les travaux de révision du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) autour des six chantiers engagés en 2009.

La révision du SRADT, véritable schéma des schémas, s'inscrit dans un contexte de transformation profonde du paysage institutionnel avec les réformes territoriale et fiscale, et alors que l'on ne mesure pas encore tous les effets de la révision générale des politiques publiques.

Ces derniers mois, la crise économique a remis en lumière le rôle d'amortisseur des services publics, notamment dans le secteur social, et rendu encore plus aigüe la nécessité de conforter leur place et leur statut au sein de l'Union européenne.

Pourtant, le processus en gestation au plan national avec les réformes en débat porte en lui les germes d'une profonde déstructuration de l'architecture des services publics, qu'ils soient mis en œuvre par l'Etat ou les collectivités territoriales.

Aussi paradoxalement, après la prise de conscience issue des Etats généraux sur les services publics organisés en 2009, 2010 sera en même temps une année d'approfondissement et d'amélioration qualitative du service public régional en matière de formation d'éducation, de restauration scolaire, de transports collectifs de voyageurs, d'innovation économique et de solidarité territoriale dans le cadre de l'exercice de compétence générale, mais également une année de réflexion sur les conséquences à moyen terme de la déstructuration du tissu régional et sur les perspectives d'avenir.

La préservation des services publics doit s'accompagner d'une nécessaire évolution : elle constituera l'un des axes essentiels de l'ensemble des démarches structurantes qui seront initiées ou qui se poursuivront en 2010.

Fidèle à une méthode largement éprouvée ces dernières années reposant sur la solidarité et la proximité des citoyens et des territoires, le dialogue social, l'écoute, le débat citoyen seront les vecteurs de mise en œuvre de cette nouvelle démarche.

C'est ainsi que, dans le cadre de la révision du schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT), se poursuivront la conduite des ateliers des 6 chantiers enrichis par des initiatives comme l'organisation des assises territoriales de l'habitat et du foncier, des assises de la culture, les rencontres de la vie associative, la préparation du plan régional de développement des formations ou les rencontres régionales de la montagne.

Toutes ces démarches seront menées dans un dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les instances participatives présentes sur les territoires.

Plus que jamais, ce qui relève de l'humain, les relations interpersonnelles, la nécessité de s'insérer socialement et professionnellement, la lutte contre les inégalités relève d'une approche spécifique. L'éducation, la formation, l'emploi, le logement, la santé, les services à la personne, la sécurité, par exemple sont autant de politiques qui ne peuvent être laissées aux seules forces du marché.

C'est aussi le sens de la démarche engagée pour anticiper les effets de la crise sur les territoires (COTEFE) et mobiliser au bénéfice des entreprises et salariés en difficultés les dispositifs régionaux mis en place dans les domaines de la formation professionnelle, l'emploi et l'économie.

Au delà des services publics, la Région n'a pas attendu les assises de la ruralité pour manifester sa solidarité envers tous les territoires fragiles ou sur les territoires à enjeu du SRADT tels que le Val de Durance avec la vallée des énergies nouvelles et le concours d'urbanisme ou la plaine du Var.

Cette volonté se manifestera comme l'an dernier dans la mise en œuvre de la convention interrégionale du Massif des Alpes et du plan Rhône, s'inscrivant en complémentarité avec le contrat de projets, pour lesquels l'année 2010 sera une année de bilan, voire de révision, à mi-parcours articulée avec celle des programmes européens et la mise en œuvre des contrats de territoire, les contrats d'aménagement solidaires et de développement durable approuvés entre la Région et les 13 pays dont on nous annonce la disparition, les 5 contrats de parc naturel régional et les 10 conventions LEADER.

Au travers de ces contrats, la Région maintient un partenariat étroit avec les acteurs locaux permettant de conforter les dynamiques locales créatrices d'activité et d'emploi, de soutenir un aménagement du territoire solidaire et maîtrisé, accompagner les initiatives territoriales venant également nourrir les stratégies régionales. 2010 sera sans doute l'occasion de tirer un bilan constructif de l'apport de ces politiques territoriales dont la recomposition intercommunale annoncée devra tirer le meilleur parti. C'est également dans ce cadre que s'exerce également un soutien constant aux instances de démocratie de proximité que la Région accompagne depuis plusieurs années.

5. Notre Région durable

Dans un monde marqué par le risque sans précédent d'épuisement des ressources renouvelables, la crise est climatique, écologique mais aussi alimentaire et énergétique. Le risque d'emballement climatique et la vulnérabilité nouvelle des territoires mettent en péril durablement les moyens d'existence et les conditions de vie des personnes les plus fragiles, à l'échelle de la planète sans doute, mais aussi au niveau du territoire régional.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est en effet pas à l'abri de ce diagnostic et de ses conséquences les plus prégnantes : accroissement des inégalités sociales et territoriales, risques naturels majeurs, surconsommation des ressources, rupture des équilibres entre espaces naturels et occupés, espaces fragiles abandonnés à l'urbanisation et à une occupation croissante, menaces d'érosion de la biodiversité.

Parce que la situation ne doit pas être une fatalité, en dépit de moyens insuffisants et chaque jour plus contestés par la recentralisation, la Région a de longue date engagé des programmes d'envergure pour préserver l'environnement, participer à la sauvegarde de la biodiversité et contribuer à l'évolution des comportements collectifs comme individuels.

Confirmer et renforcer nos engagements et nos actions pour contribuer à la mesure de nos moyens à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi anticiper les conséquences du dérèglement climatique et préparer

les adaptations à certaines conséquences inéluctables représente un moyen d'action essentiel pour l'avenir.

C'est dans cet esprit que la Région a décidé de signer l'ultimatum climatique. La Région s'engage sur la diminution de 40 % des gaz à effets de serre d'ici 2020 (par rapport à 1990), et va renforcer ses coopérations avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée pour travailler ensemble sur le développement des dispositifs visant à réduire l'émission de gaz à effets de serre, de même que sur la démarche d'adaptation.

Pour servir ces engagements, la Région veillera à poursuivre et à renforcer le programme AGIR pour l'énergie. L'effort devra se concentrer notamment sur le bâti, consommateur d'un tiers de l'énergie totale consommée en région.

Alors que nombre de textes du Grenelle de l'environnement sont encore en débat, la Région s'est, pour sa part, d'ores et déjà affirmée dans la prise en compte des conclusions les plus opérationnelles.

Son engagement, déjà fortement matérialisé dans l'Agenda 21, se poursuit à travers la convention pour une coordination des politiques régionales de développement durable et de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Il ouvre notamment vers une participation active de la Région aux divers schémas envisagés par les textes futurs : schéma de cohérence écologique et trame bleu-trame verte, schéma régional climat air et énergie, etc.

L'engagement régional se traduit aussi par l'accent mis sur la prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques, énergétiques et d'accès aux ressources vitales comme l'eau, dans les grands chantiers prospectifs mis en place pour la révision du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire.

L'engagement de la Région se traduit enfin par des réalisations concrètes, ancrées sur les territoires et les partenariats avec les acteurs régionaux.

Il en est ainsi dans le domaine de l'eau où, après le transfert du patrimoine concédé à la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, et avec l'appui de cet opérateur majeur pour l'aménagement hydraulique régional, la Région s'engage dans la construction d'un service public régional de l'eau, prenant en compte la diversité des acteurs gestionnaires de la ressource sur l'ensemble du territoire régional.

Les Assises régionales de l'eau et le lancement dans le plus large partenariat du schéma régional pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau en sont un élément clef.

Les travaux du *Sourse* qui vont se prolonger activement tout au long de l'année 2010, permettront de disposer d'une connaissance approfondie et partagée de l'état et de l'avenir de la ressource à partir de laquelle pourront être mieux pris en compte les enjeux d'une gouvernance au niveau des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un accès à l'eau pour tous et

pour tous les usages, garantissant aussi bien l'équité que la préservation de la qualité de la ressource et les besoins des milieux.

En matière agricole les orientations de la politique régionale tendront à favoriser toutes actions, qu'il s'agisse de diversification, d'inflexions dans les pratiques culturales et le choix des espèces ou encore d'innovations, qui permettront de rendre l'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur moins vulnérable à la fois aux risques de perturbations climatiques et à la dictature des marchés.

Ouvrir sur des productions toujours plus soucieuses des nouvelles attentes des consommateurs en termes de sécurité alimentaire comme de qualité, mais aussi produire un environnement lui-même de qualité, à la durabilité recouvrée, au foncier préservé, constitue donc une priorité majeure. Dans cet esprit, le soutien aux productions de qualité, de label, biologiques, et l'appui à la recherche et aux expérimentations, sera poursuivi.

En matière d'espaces naturels remarquables, le budget 2010 permettra de renforcer encore la sécurisation des parcs régionaux dans leur rôle de territoires d'exception et d'innovation, mais également de conforter les activités de protection et de valorisation grâce à la conclusion de contrats pluriannuels ou d'objectifs avec de nombreux partenaires. Les pays seront soutenus dans leurs démarches de reconnaissance de leur projet de territoire en agenda 21.

Le même souci d'anticiper et de préparer au mieux les adaptations nécessaire à l'urgence climatique et à l'objectif plus global de protection du capital environnemental régional est au cœur de toutes les grandes politiques régionales avec l'Agenda 21 régional qui a été finalisé en 2009.

Parce qu'il s'agit d'une démarche d'amélioration en continu, l'exercice 2010 sera au titre de l'Agenda 21 marqué par des mises en œuvre très opérationnelles.

Elles s'appuieront naturellement sur la poursuite très active des grands programmes qui comme la démarche AGIR pour l'énergie mettent l'accent sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et les économies ainsi que la limitation des émissions de gaz à effet de serre, en valorisant toutes les possibilités, celles des partenaires régionaux comme celles que la Région peut mettre en œuvre au titre de ses propres investissements, tels que les lycées.

En s'appuyant sur ces acquis, ce programme pourra intégrer les perspectives nouvelles ouvertes par les négociations internationales sur le climat, et relatives aux bilans carbone et à la compensation volontaire : elles pourront faire en région l'objet d'expérimentations, tout particulièrement pour favoriser l'émergence d'opérateurs professionnalisés et fiables.

L'ensemble de ces engagements et initiatives nouvelles vont se traduire en 2010 par la mise en chantier et l'élaboration d'un véritable Plan Climat-régional.

La Région s'attachera enfin à améliorer ses pratiques quotidiennes et ses modalités de fonctionnement de façon à s'inscrire dans une démarche d'écoresponsabilité globale. Déjà fortement engagée dans le tri sélectif et la dématérialisation de ses procédures, elle initiera en 2010 des actions volontaristes en faveur d'une mobilité durable à travers la mise en œuvre du plan de déplacement de l'administration récemment adopté, et favorisera le développement de la visio-conférence ainsi que la consommation raisonnée des fluides et des fournitures (forte réduction du nombre d'imprimantes et des impressions, recyclage des matériels informatiques, etc.).

6. Notre Région ouverte sur l'Europe et la Méditerranée

Le Conseil régional s'est doté fin 2008 d'une stratégie internationale ambitieuse, adaptée au contexte européen, méditerranéen et mondial. 2009 a été consacré à la mise en place des conditions stratégiques et opérationnelles de sa mise en œuvre : affirmation du rôle de la Région en tant que copilote et co-gestionnaire des fonds européens et adoption d'un plan d'action pour la Méditerranée. 2010 permettra de donner la pleine mesure de la stratégie dans les différents domaines suivants :

Piloter la politique régionale européenne au bénéfice du territoire régional

La Région aura à cœur de prendre encore davantage de responsabilités en 2010 afin que les acteurs régionaux puissent bénéficier au maximum des financements européens dans les domaines de l'économie, de la recherche et de l'innovation, de la formation, du développement durable et des politiques territoriales notamment en milieu rural.

Dans un contexte de raréfaction des crédits publics, la Région s'attachera à être exemplaire en matière de management stratégique des fonds européens et de leur utilisation. La mise en place de nouveaux systèmes d'ingénierie financière, la montée en puissance des politiques de formation à travers le fond social européen, l'accélération de la programmation de nos lignes ferroviaires et la captation des crédits thématiques européens feront notamment partie des priorités politiques.

La Région s'efforcera d'aider l'Etat en région à mieux utiliser les crédits européens dans des domaines comme la recherche ou la promotion des énergies renouvelables afin que notre territoire ne subisse plus les même retards de programmation fortement préjudiciables que nous avons connus en 2009. Elle veillera à ce titre à s'impliquer fortement dans ce pilotage stratégique en articulation étroite avec les institutions européennes.

La Région s'engagera également dans le travail de redéfinition des priorités politiques européennes de la période 2014-2020 qui seront préparées et négociées durant l'année 2010 et le premier semestre 2011, afin que les intérêts particuliers de Provence Alpes Côte d'Azur puissent y être défendus. Elle le fera à travers l'Association des régions de France, les réseaux européens auxquels elle participe activement ainsi qu'à travers son bureau de Bruxelles au plus près des institutions. L'intérêt d'un tel travail a

notamment été démontré dans des dossiers comme ceux de l'innovation, des services d'intérêt économiques généraux ou encore de la défense de notre agriculture régionale (sauvegarde du vin rosé).

Renforcer la coopération territoriale européenne et méditerranéenne au bénéfice des acteurs régionaux

2010 marquera un redoublement des efforts de la collectivité en matière de coopération territoriale.

Au niveau transfrontalier et euro régional, la Région s'est engagée à fortement augmenter sa participation au cofinancement des territoires transfrontaliers pour assurer de meilleures chances de succès aux projets particulièrement remarquables développés à l'initiative des acteurs locaux. On sait quelle importance peut avoir ce programme pour nos territoires de montagne qui peinent souvent à trouver les compléments nécessaires à leurs initiatives.

L'année 2010 sera également l'année de l'installation du siège de l'Eurorégion à Nice et de la mise en œuvre du GECT (groupement européen de coopération territoriale).

Avec une équipe d'animation et des priorités stratégiques désormais négociées avec nos voisins transalpins, la Région pourra trouver davantage d'effet levier pour mettre en œuvre ses priorités, notamment dans le domaine des changements climatiques qui trouve toute sa pertinence à cette échelle. Des projets stratégiques dans les domaines de l'éducation, du tourisme durable et de l'innovation compléteront cette priorité partagée.

La coopération méditerranéenne ne sera pas en reste, et cela à plusieurs titres.

Dans sa fonction d'autorité unique de gestion pour les 13 états européens du programme MED, la Région initiera en 2010 une nouvelle méthode de montage de projets stratégiques particulièrement ambitieuse et innovante à l'échelle européenne.

Au-delà de la mise en œuvre d'une centaine de projets simples, elle ouvrira ainsi de nouvelles perspectives pour des projets de grande ampleur dans les domaines de la sécurité maritime et des énergies renouvelables puis probablement dans celui des transports à l'échelle de l'ensemble du bassin. Nous l'accompagnerons également à travers nos fonctions nationales et régionales.

Une même attention sera portée au développement de projets européens de large dimension avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, domaine où elle a acquis une très forte expertise en accompagnement de la politique européenne de voisinage.

Notre Région participera à de nombreux projets multilatéraux dans les domaines de l'économie, de l'innovation, de la formation, du développement durable et de la culture. Elle le fera en association étroite avec les

administrations nationales et internationales compétentes et les principaux bailleurs de fonds, maintenant qu'elle a formalisé en 2009 tous les conventionnements nécessaires à ce renforcement. Il s'agira du lien le plus étroit entre les dimensions européennes et méditerranéennes de sa stratégie.

Une ouverture méditerranéenne porteuse d'avenir

Notre Région a réuni aujourd'hui toutes les conditions pour jouer pleinement un rôle moteur dans le développement des coopérations autour du bassin méditerranéen. Notre implication forte dans les principaux réseaux méditerranéens devrait donner sa pleine mesure en 2010. La première réunion formelle de l'Assemblée Régionale et Locales Euro Méditerranéenne créée dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, en partie grâce aux nombreuses actions menées par notre Région, sera le signal d'une avancée importante pour la démocratie en Méditerranée.

La mise en œuvre de notre plan d'action pour la Méditerranée adopté le 30 octobre 2009 sera une étape nouvelle pour l'intégration croissante de nos politiques avec celles de nos partenaires naturels.

Au-delà de notre contribution traditionnelle à la paix et au dialogue entre les peuples, il s'agira également de renforcer nos liens économiques eu bénéfice des deux rives et de défendre ensemble notre culture et notre environnement commun.

La Région veillera notamment à ce titre à faciliter une meilleure intégration de nos partenaires culturels du sud à Marseille-Provence 2013 et à faire partager auprès des instances mondiales nos préoccupations quant aux conséquences des changements climatiques pour nos territoires méditerranéens particulièrement menacés.

Développer des relations internationales à impact économique

Au-delà de la Méditerranée, 2010 sera également consacrée à une exploration plus systématique des autres opportunités de développement à l'international pouvant avoir un impact pour l'économie régionale, notamment à travers des actions transversales dans les domaines de l'économie, de la recherche, de l'universitaire et du développement durable.

Les succès obtenus par nos PRIDES au Brésil et au Mexique constituent notamment un encouragement à poursuivre dans cette voie. La participation de nos pôles d'excellence régionaux et de notre industrie touristique à l'exposition universelle de Shanghai 2010 constituera une nouvelle étape dans cette voie. Si la mondialisation est porteuse de nombreux bouleversements, nous ne pouvons nous priver des opportunités qu'elle est en mesure d'apporter à nos acteurs économiques et sociaux.

Première partie

Présentation générale du budget primitif 2010 (budget principal)

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



I- Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion

Le budget primitif 2010 s'équilibre en recettes et en dépenses à 4,416 milliards d'euros.

Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrées en recettes et en dépenses, le BP 2010 s'élève à **1,953 milliard d'euros**, en hausse de **+ 5,6 %** par rapport au BP 2009.

	BP 2009 budget principal	BP 2010 budget principal
Budget total	4 525 668 940 €	4 415 776 942 €
Mouvements réels	3 275 577 155 €	3 134 531 943 €
Après retraitement	**1 849 177 155 €**	**1 952 531 943 €**

Les **recettes réelles de fonctionnement**, hors reprise de la provision pour différé d'emprunt (40 M€), s'élèvent à **1,547 milliard d'euros**, soit une augmentation de **+ 3,6 %** par rapport au BP 2009 (+ 103,8 M€).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **1,266 milliard d'euros**, soit une augmentation de **+ 3,4 %** par rapport aux dépenses du BP 2009 hors provision pour différé d'emprunt (25 M€).

L'épargne brute[1] progresse de **+ 4,8 %**, passant de 272,0 millions d'euros au BP 2009 à **285,1 millions d'euros au BP 2010.**

Le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à **18,4 %,** contre 18,2 % au BP 2009.

En raison du remboursement en 2010 de l'emprunt obligataire conclu en 2000, les dépenses au titre du remboursement du capital de la dette s'élèveront à 117,6 millions d'euros, contre 51,8 M€ au BP 2009.

Ce pic dans le remboursement de la dette a toutefois été anticipé, et a donné lieu, sur deux exercices, à la constitution d'une provision de 40 M€, qui est reprise en 2010.

L'épargne nette s'élève à **202,9 millions d'euros** au BP 2010 après reprise de la provision, contre 192,0 M€ en 2009.

Les recettes d'investissement progressent pour atteindre **107,0 millions d'euros**, contre 74,2 M€ en 2009.

[1] L'épargne brute correspond à la différence entre recettes réelles de fonctionnement (hors chapitre 77 - produits exceptionnels et chapitre 78 - reprise sur provision) et dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 67 - charges exceptionnelles - et chapitre 68 - provision).

BP 2010 – soldes intermédiaires de gestion

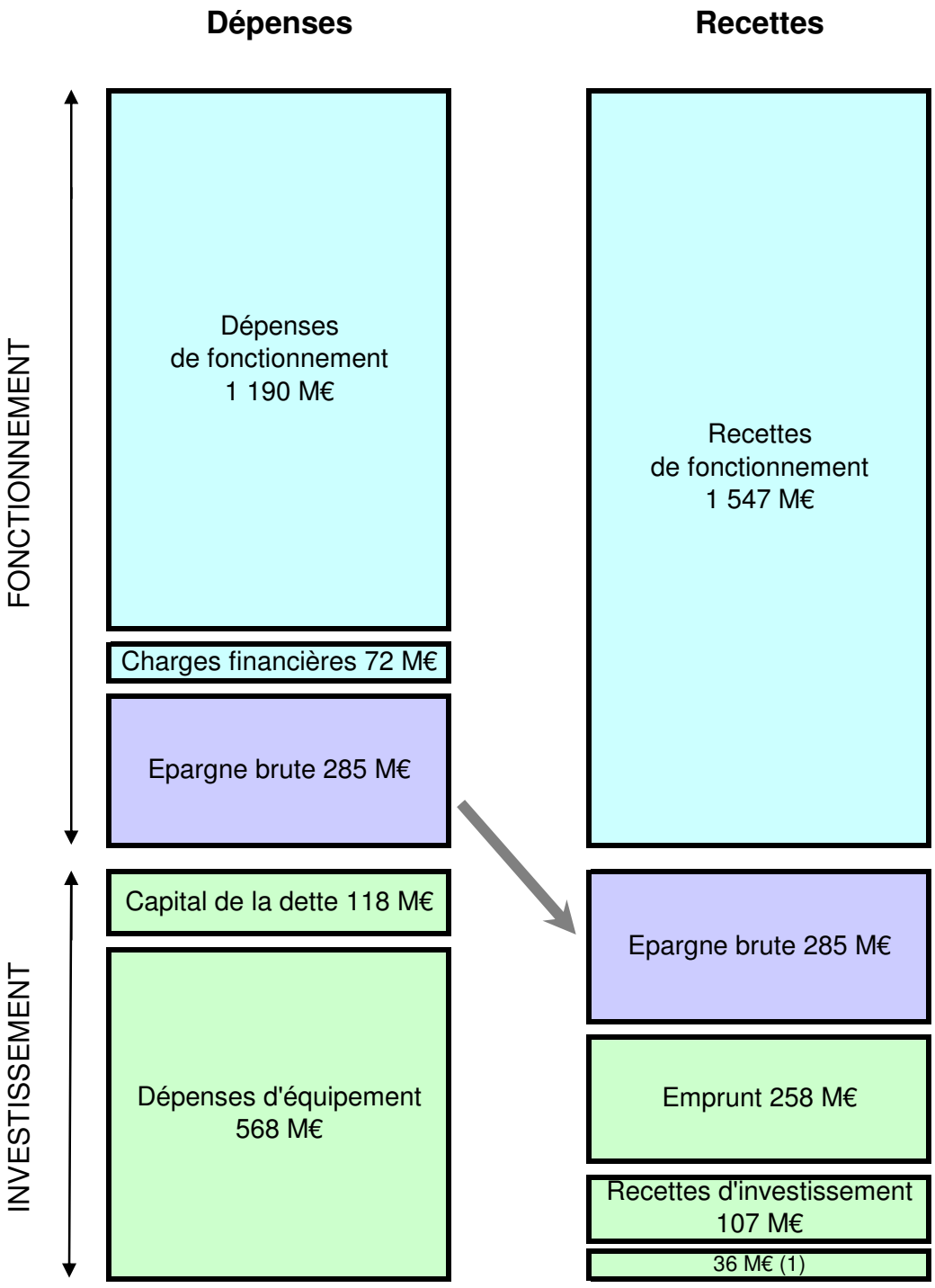
en millions d'euros	BP 2009	BP 2010	Evolution
1 - Produits de gestion	1 488,8	1 526,9	2,6%
2 - Charges de gestion	1 148,7	1 190,3	3,6%
3 - Epargne de gestion (1-2)	**340,1**	**336,6**	**-1,0%**
4 - Charges financières	73,0	72,0	
5 - Produits financiers	4,9	20,5	
6 - Epargne brute (3-4+5)	**272,0**	**285,1**	**4,8%**
Taux d'épargne brute	18,2%	18,4%	

Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à **568,1 millions d'euros**, contre 547,5 M€ au BP 2009.

Afin de financer ces dépenses d'investissement, la BP 2010 prévoit un **recours à l'emprunt** à hauteur de **258,1 millions d'euros**, contre 281,2 M€ au BP 2009.

Le financement des dépenses d'investissement (hors dette) repose donc sur l'emprunt à hauteur de 45,4 % et sur les recettes d'investissement à hauteur de 18,9 %, le solde (35,7 %) étant couvert par l'épargne.

Budget principal - BP 2010 - schéma de l'équilibre financier



hors opérations de crédit révolving et de refinancement équilibrées en recettes et en dépenses

(1) différence entre la reprise sur provision (40 M€) et les charges exceptionnelles (4 M€)

2- Les recettes 2010

L'année 2010 sera une année de transition pour les régions en matière de recettes.

La loi de finances 2010[1] prévoit en effet que les collectivités régionales percevront, à partir de 2011, *en lieu et place de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe professionnelle*, les impositions suivantes :

- la composante de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER[2]) relative au *matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour des opérations de transport de voyageurs* ;

- la composante de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux relative aux *répartiteurs principaux* ;

- une fraction égale à 25 % de la **cotisation sur la valeur ajoutée** des entreprises due au titre de la valeur ajoutée imposée dans chaque commune de son territoire.

Dès 2010, les régions percevront, en lieu et place de la taxe professionnelle, une **compensation relais versée par l'Etat**, mais calculée selon les mêmes modalités (cf. infra).

La réforme de la fiscalité locale aura également, à partir de 2011, un impact sur les dotations versées par l'Etat aux régions, puisque la loi de finances prévoit la mise en place :

- d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (à partir de 2011) ;

- d'un fonds régional de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (à partir de 2012) ;

- d'un fonds national de garantie individuelle des ressources régionales (à compter de 2011) ;

- et enfin d'une dotation se substituant aux compensations de fiscalité directe (à compter de 2011).

[1] Article 77 du titre I de la LFI 2010 modifiant l'article 1599 bis du code général des impôts.

[2] L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est une imposition transversale qui comprend 7 composantes et assiettes distinctes (transformateurs électriques / centrales de production électrique / centrales photovoltaïques et éoliennes / matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national / répartiteurs principaux de France Telecom / stations radioélectriques des opérateurs de téléphonie mobile / taxe sur les installations nucléaires de base). Selon les cas, bénéficieront de cette imposition les communes ou le bloc communal (pour un montant estimé à 665 M€), les départements (46 M€), les régions (668 M€) ou l'Etat.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2010 atteignent **1 587,3 millions d'euros,** ainsi répartis :

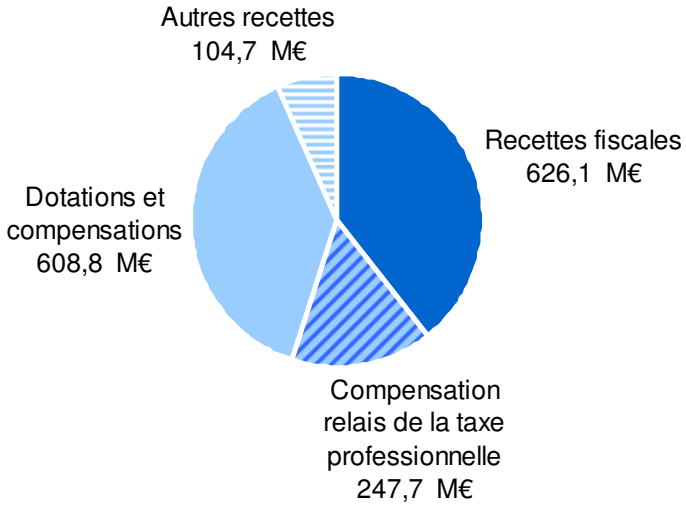
- Recettes fiscales hors compensation relais au titre de la taxe professionnelle : **626,1 millions d'euros** soit 39,4 % des recettes réelles de fonctionnement ;

- Compensation relais au titre de la taxe professionnelle : **247,7 millions d'euros**, soit 15,6 % des recettes de fonctionnement ;

- Dotations et compensations versées par l'Etat : **608,8 millions d'euros** soit 38,4 % des recettes de fonctionnement ;

- Recettes diverses : **104,7 millions d'euros** (6,6 % des recettes de fonctionnement).

BP 2010 – Recettes de fonctionnement



2.1.1 Les recettes fiscales

Le montant attendu des recettes fiscales pour 2010 (dont la compensation relais au titre de la taxe professionnelle) est estimé à **873,8 millions d'euros**, en augmentation de + 3,6 % par rapport au BP 2009.

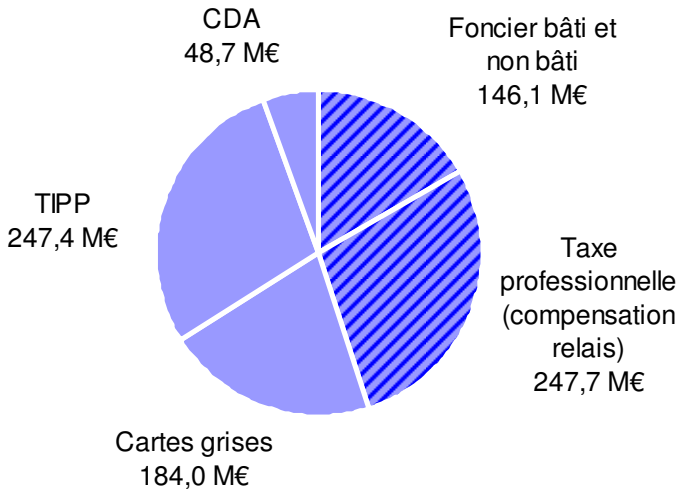
Cette progression relativement dynamique des recettes fiscales de BP à BP doit être relativisée : si l'on prend en compte les recettes *notifiées ou perçues en 2009*, l'augmentation attendue du produit fiscal hors compensation en 2010 n'est plus que de **+ 0,5 %** (cf. tableau ci-dessous).

Recettes fiscales 2009-2010

	Recettes 2009 *	BP 2010	Evol.
Foncier bâti	140,4 M€	143,7 M€	2,4%
Foncier non bâti	2,4 M€	2,4 M€	0,2%
Taxe professionnelle (ou compensation relais)	243,3 M€	247,7 M€	1,8%
Cartes grises	189,0 M€	184,0 M€	-2,6%
TIPP modulation	53,6 M€	54,0 M€	0,7%
Contribution au développement de l'apprentissage - CDA	48,7 M€	48,7 M€	0,0%
totales recettes fiscales hors compensation	**677,3 M€**	**680,4 M€**	**0,5%**
TIPP compensation	192,8 M€	193,4 M€	0,3%
totales recettes fiscales	**870,1 M€**	**873,8 M€**	**0,4%**

* recettes notifiées (fiscalité directe) ou attendues (fiscalité indirecte) au titre de 2009

BP 2010 – Répartition des recettes fiscales



A- Les recettes fiscales directes

La fiscalité directe représente 45 % du produit fiscal global, si l'on prend en compte, aux côtés de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la compensation relais versée au titre de la taxe professionnelle.

BP 2010 – recettes fiscales directes

	bases 2009	bases 2010	taux 2010	produit 2010	
Foncier bâti	5 947,2 M€	6 090,0 M€	2,36%		143,7 M€
Foncier non bâti	26,7 M€	26,8 M€	8,85%		2,4 M€
Compensation Taxe professionnelle	7 656,7 M€	7 771,5 M€	3,84%	Avant TM	298,4 M€
				Après TM	247,7 M€

La Région a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes foncières en 2010, et n'a plus la possibilité de modifier le taux de la taxe professionnelle.

A partir de 2011, la Région ne bénéficiera plus que d'une seule recette fiscale directe, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

- **la recette attendue au titre de la compensation de la taxe professionnelle**

Selon les dispositions de la LFI 2010[1], « les collectivités territoriales, à l'exception de la Région Ile-de-France, et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre reçoivent au titre de l'année 2010, **en lieu et place du produit de la taxe professionnelle, une *compensation relais*. »**

Le montant de cette compensation relais est égal au plus élevé des deux montants suivants : **bases 2010 * taux 2009** (dans la limite du taux voté pour les impositions au titre de l'année 2008 majoré de 1,0 %) ou **bases 2009 * taux 2009**.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'ayant pas augmenté ses taux en 2009, le montant de la compensation relais qui lui sera attribuée en 2010 sera égal au produit de la taxe professionnelle qu'elle aurait dû percevoir en l'absence de réforme (soit bases 2010 * taux 2009).

<u>La progression des bases de taxe professionnelle en 2010</u>

Les bases de taxe professionnelle ont connu une forte progression en 2009 (+ 4,7 %), en lien avec la hausse exceptionnelle de l'investissement des entreprises en 2007 (plus de 8 %).

L'investissement des entreprises a cependant fortement ralenti en 2008, ce qui devrait se traduire par une moindre progression des bases de taxe professionnelle en 2010 (hypothèse retenue : + 1,5 %).

Le produit de la taxe professionnelle devrait donc atteindre 298,4 millions d'euros, avant reversement au titre du plafonnement à la valeur ajoutée.

<u>Le plafonnement à la valeur ajoutée</u>

Selon les dispositions de la LFI 2010, le montant du prélèvement de recettes opéré par l'Etat en 2010 au titre du plafonnement à la valeur ajoutée sera égal au montant du prélèvement 2009.

Le montant du « ticket modérateur » prélevé sur les recettes de taxe professionnelle de la Région devrait donc rester inchangé, soit 50,7 millions d'euros.

Au total, le montant de la compensation relais versée au titre de la taxe professionnelle pour l'année 2010 devrait donc atteindre **247,7 millions d'euros**.

[1] Article 77 du titre I de la LFI 2010 insérant un article 1640 B après l'article 1640 A du code général des impôts.

- **la taxe foncière sur les propriétés bâties**

L'évolution des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties dépend, d'une part, des constructions nouvelles, adjonctions ou agrandissement de locaux, et, d'autre part, de l'application d'un coefficient forfaitaire annuel de revalorisation voté chaque année par le Parlement.

La progression des bases, hors revalorisation forfaitaire, ne dépasserait pas **1,2 %** en 2010, après 1,6 % en 2009.

Cette hypothèse prend en compte la baisse des mises en chantier de logements observée les années précédentes.

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives a été fixé par la loi de finances 2010 à **1,2 %**, soit l'hypothèse d'inflation prévisionnelle 2010 (contre 2,5 % en 2009).

L'augmentation des bases serait donc de **2,4 %** en 2010 (contre 4,1 % en 2009).

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties pourrait donc s'élever à **143,7 millions d'euros en 2010**, contre 140,3 M€ en 2009.

- **la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

En 2009, les bases de la taxe sur le foncier non bâti ont progressé de 0,2 %. Il est proposé de prévoir en 2010 un produit identique à celui de 2009.

Le produit de la taxe sur les propriétés non bâties serait donc de **2,4 millions d'euros** en 2010.

B. Les recettes fiscales indirectes

Les recettes fiscales indirectes (taxe sur les cartes grises, taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers, contribution au développement de l'apprentissage) représentent 55 % du produit fiscal total.

- **la taxe sur les cartes grises**

Le tarif de la taxe sur les cartes grises restera inchangé en 2010, soit 44,50 € par cheval-vapeur.

Le produit 2010 de la taxe sur les cartes grises dépendra donc de l'évolution des ventes de véhicules neufs et de véhicules d'occasion, ainsi que de la puissance fiscale des véhicules vendus.

L'année 2009 a été caractérisée par une progression des ventes de voitures particulières neuves (effet de la prime à la casse instaurée en

décembre 2008 dans le cadre du plan de relance), contrastant avec le fort recul enregistré sur les autres segments du marché (véhicules utilitaires légers, véhicules industriels).

Le marché des véhicules d'occasion, qui représente environ les deux tiers des immatriculations, a également reculé, sous les effets conjugués de la crise économique et de la prime à la casse.

Enfin, la préférence des acheteurs en faveur des véhicules de moindre puissance s'est confirmée, sous l'effet notamment de la prime à la casse et du bonus-malus écologique. Cette préférence accrue pour les petites cylindrées tend à affaiblir le rendement de la taxe sur les cartes grises.

Au total, les recettes de cartes grises pourraient atteindre 189 millions d'euros en 2009, contre 184 M€ prévu au BP.

En 2010, le marché des voitures particulières neuves devrait nettement reculer, du fait de l'épuisement de l'effet « prime à la casse ».

L'amélioration de la conjoncture économique en 2010 pourrait par contre favoriser une reprise sur le marché des véhicules utilitaires, tandis que le marché des véhicules particuliers d'occasion resterait orienté à la baisse.

Les recettes de cartes grises pourraient atteindre **184 millions d'euros** en 2010, contre une recette attendue de 189 M€ au titre de 2009.

- **la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers – TIC ou TIPP**

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIC ou TIPP) perçu par la Région est destiné au financement des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le montant du droit à compensation correspond aux moyens que l'Etat consacrait aux missions transférées, et prend en compte les réévaluations et ajustements successifs proposés par la Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC).

En outre, la loi prévoit qu'une partie des tarifs de TIPP attribués aux régions peut faire l'objet d'une modulation décidée par l'Assemblée régionale.

Pour 2010, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi décidé de maintenir la modulation votée en 2009, soit 1,77 centime par litre de supercarburant sans plomb et 1,15 centime par litre de gazole.

En 2010, les recettes de TIPP évolueront donc en fonction du droit à compensation, et du comportement des bases (variation de la consommation de carburants sur le territoire régional).

Les recettes de TIPP liées à la compensation des transferts de compétences

Le droit à compensation pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est estimé de la façon suivante :

- **101,4 M€** au titre de la formation professionnelle (formation initiale des travailleurs sociaux / instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes / aides aux étudiants de ces instituts / organisation du réseau des centres d'information sur la VAE / AFPA).

 Ce montant intègre un remboursement de **3,8 M€** au titre des bourses attribuées durant la période 2005-2008 (la dette totale de l'Etat vis-à-vis de la Région en la matière atteint 14 M€, et fait l'objet d'un apurement étalé sur la période 2007-2010).

- **85,4 M€** au titre du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées et de l'inventaire général du patrimoine ;

- **7,9 M€** au titre du forfait d'externat (qui viennent abonder la dotation de fonctionnement versée aux lycées privés sous contrat d'association) ;

- Soit un total de 194,7 M€ de droit estimé à compensation, auquel est appliqué un abattement de 7,2 M€ correspondant au prélèvement sur les recettes de restauration des lycées (ex-FARPI transféré aux régions, cf. infra), pour obtenir le montant de la TIPP attribué au titre des transferts de compétence, soit **187,5 M€.**

Par ailleurs, la Région va bénéficier d'une régularisation exceptionnelle de TIPP au titre de la compensation, pour la période 1994-2009, des charges de personnel résultant du transfert aux régions de la compétence en matière de formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans.

Cette compensation, d'un montant de 11,5 millions d'euros, a donné lieu à un premier versement de 5,8 M€ au titre de l'exercice 2009.

Le solde de la compensation, soit 5,8 M€, sera versé en 2010 et fait donc l'objet d'une inscription au BP 2010, portant le montant de la TIPP attendue au titre de la compensation des transferts à **193,4 millions d'euros.**

Les recettes de TIPP liées au dynamisme des bases et la modulation régionale

En 2010, l'évolution des ventes de carburant dépendra notamment de l'activité économique et de l'évolution des prix à la pompe : l'impact de la reprise de l'activité sur la consommation de carburants pourrait ainsi être

contrebalancé par la hausse du cours du pétrole et l'instauration de la taxe carbone.

Le montant de recettes attendu au titre de la modulation régionale serait donc inchangé par rapport à 2009, soit 54 millions d'euros.

Au total, le produit de la TIPP devrait donc s'élever à **247,4 millions d'euros** en 2010, contre 241,2 millions d'euros au BP 2009.

- **la contribution au développement de l'apprentissage**

Instituée au profit des régions par l'article 37 de la loi de finances pour 2005, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) est acquittée par toutes les personnes ou entreprises redevables de la taxe d'apprentissage. Son taux est fixé par l'Etat (0,18 %).

Le produit de la CDA évolue donc sensiblement au même rythme que la masse salariale.

Après une progression de 5,1 % en 2008 (47,4 M€) et de 2,7 % en 2009 (48,7 M€), le produit de la CDA se stabiliserait en 2010.

Le produit de la CDA atteindrait donc **48,7 millions d'euros** en 2010.

2.1.2 Les concours financiers de l'Etat

Au sein du budget de l'Etat, les concours aux collectivités recouvrent deux ensembles :

- les « prélèvements sur recettes » (PSR) en faveur des collectivités locales, dont la dotation globale de fonctionnement ;

- les dépenses du budget général : crédits budgétaires de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (RCT), dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage de la mission « Travail et emploi », auxquels s'ajoutent diverses subventions ainsi que le fonds de compensation de la TVA.

La loi de finances 2010 reconduit l'indexation des concours de l'Etat, *dont le FCTVA*, sur l'inflation.

Elle prévoit ainsi que les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales évoluent comme l'inflation prévisionnelle (+ 1,2 %), « soit la même norme que l'Etat impose à l'évolution de ses crédits ».

Cependant, ce principe reçoit une déclinaison différente, « qui conduit à distinguer à l'avenir *deux évolutions séparées* » :

- celle du FCTVA qui évolue « librement ». Sa progression est estimée **6,4 %** par rapport à la loi de finances initiale pour 2009, mais « le coût effectivement constaté pourra s'écarter de

l'évaluation retenue dans le projet de loi de finances pour 2010 sans incidence sur l'évolution des autres concours ».

Or, compte-tenu des difficultés rencontrées par nombre de communes pour tenir le niveau d'investissement sur lequel elles s'étaient engagées avec l'Etat dans le cadre du plan de relance, le montant du FCTVA pourrait être nettement inférieur à celui prévu par la loi de finances.

- **celle des autres concours financiers de l'Etat (DGF notamment), qui progressent de 0,6 % seulement**, l'objectif afin « d'associer les collectivités territoriales à l'effort global de maîtrise de la dépense publique ».

 Le projet de loi déposé par le gouvernement prévoyait toutefois une augmentation de 1,2 % des dotations d'investissement, dont la dotation régionale d'équipement scolaire - DRES.

 Le Parlement a cependant considéré qu'il était nécessaire de dégager des marges de manœuvre, au sein de l'enveloppe fermée des concours de l'Etat, afin d'abonder certaines dotations de la DGF.

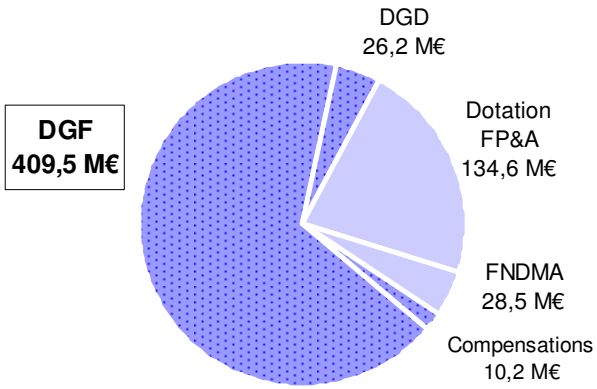
 La loi de finances 2010 prévoit donc, contrairement au projet déposé par le gouvernement, le maintien du gel de la DGD et des dotations d'investissement, dont la DRES.

 Au total, les dotations de l'Etat relevant de « l'enveloppe normée » ne progresseront donc que de 0,4 % en 2010.

BP 2010 – Dotations de fonctionnement de l'Etat

	Notifié 2009	**BP 2010**	Evol
Dotation globale de fonctionnement - DGF	407,4 M€	409,5 M€	0,5%
Dotation générale de décentralisation - DGD	26,2 M€	26,2 M€	0,0%
Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage (DGD FP&A)	132,7 M€	133,5 M€	0,6%
Compensations FB / TP / TH	10,4 M€	10,2 M€	-2,4%
Total « enveloppe normée » à périmètre constant	**576,7 M€**	**579,3 M€**	**0,4%**
DGD FP&A / compensation transfert formation professionnelle des jeunes (loi de 1983)	-	1,1 M€	
Total « enveloppe normée »	**576,7 M€**	**580,3 M€**	**0,6%**
Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA 1)	16,1 M€	16,0 M€	-0,3%
Contrat d'objectifs et de moyens (COM - FNDMA 2)	12,3 M€	12,5 M€	1,3%
Total général	**605,1 M€**	**608,8 M€**	**0,6%**

BP 2010 – Répartition des dotations de fonctionnement de l'Etat



- **la dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Depuis 2004, la DGF des régions comprend une dotation forfaitaire et une dotation de péréquation, à laquelle la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas éligible.

Le taux d'évolution de la dotation forfaitaire est fixé chaque année par le Comité des finances locales (CFL), sur la base du taux d'évolution de la DGF globale fixé par la loi de finances : en 2009, le CFL avait fixé le taux de progression de la dotation forfaitaire des régions à 84 % du taux retenu par la loi de finances.

Pour 2010, la loi de finances abandonne l'indexation de la DGF sur l'inflation prévisionnelle : cette dotation ne progressera que de **0,6 %**, alors que le taux d'inflation prévisionnel est de 1,2 %.

Dans l'hypothèse d'une reconduction par le CFL du taux d'évolution de la dotation forfaitaire, la DGF attribuée à la Région en 2010 progresserait donc de **0,5 %** (84 % de 0,6 %) pour atteindre **409,4 millions d'euros**.

- **la dotation générale de décentralisation (DGD)**

En 2004, la DGD des régions a été intégrée à hauteur de 95 % dans la DGF. Les 5% restant permettent de précéder à des ajustements, s'agissant de régularisations ponctuelles au titre de la compensation des transferts de compétences intervenus entre l'Etat et les régions depuis 2004.

Après la simple reconduction de cette dotation en 2009, la DGD devait progresser, selon le projet du gouvernement, de 0,6 % en 2010.

Toutefois, le Parlement a décidé de geler le montant de cette dotation, afin de dégager des marges de manœuvre permettant d'abonder la dotation d'aménagement de la DGF.

Le montant de la DGD 2010 sera donc identique à celui de 2009, soit **26,2 millions d'euros** en 2010.

- **la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

La DGD « formation professionnelle » regroupe 6 dotations correspondant aux différentes étapes du transfert de compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, initié par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Cette dotation devrait progresser de 0,6 % en 2010, après une simple reconduction en 2009, pour atteindre 133,5 millions d'euros.

Elle intègrera par ailleurs, à partir de 2010, une compensation supplémentaire de 1,074 millions d'euros au titre du droit à compensation des charge afférentes aux personnels chargés de la formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans (loi du 7 janvier 1983) [1].

Le montant de la DGD « formation professionnelle » devrait donc atteindre **134,6 millions d'euros** en 2010.

- **le Fonds régional de développement et de modernisation de l'apprentissage**

Le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA), créé par la loi de finances 2005, est composé de deux sections :

- la première est une reprise de l'ancien Fonds national de péréquation de la taxe d'apprentissage. Elle est répartie entre les régions en fonction notamment des effectifs d'apprentis ;

- la deuxième vise à financer des actions intégrées au contrat d'objectifs et de moyens (COM), signé par l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2005 et portant sur la période 2005-2009.

En 2010, il est proposé, au titre de la première section du FNDMA, de prévoir un montant en légère diminution par rapport au montant attribué en 2009, soit **16,0 M€**.

La dotation attendue au titre du contrat d'objectifs et de moyens pour 2010 s'élèverait à **12,5 M€**.

Au total, la dotation du FNDMA atteindrait **28,5 millions d'euros** en 2010, contre 29,0 M€ au BP 2009.

[1] Arrêté du 5 novembre 2009.

- **les compensations fiscales**

Les compensations fiscales versées à la Région sont principalement constituées :

- de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), qui a pour objet de compenser les pertes de recettes résultant de mesures législatives d'allégement de taxe professionnelle[1],

- et de diverses dotations venant compenser d'autres exonérations de taxe professionnelle, de taxes foncières et de taxe d'habitation (relatives aux personnes de condition modeste, aux zones franches urbaines, aux ZUS, etc.).

Afin de garantir que l'évolution du montant global des concours de l'Etat respecte le taux fixé par la loi de finances (soit 1,2 % en 2010), ces dotations (à l'exception de la compensation au titre de la taxe d'habitation) jouent le rôle de variable d'ajustement.

Compensations fiscales 2009-2010

	Notifié 2009	**2010**
Compensation taxe professionnelle	4,2 M€	3,9 M€
Compensation taxe d'habitation	5,5 M€	5,5 M€
Compensation taxe foncière sur les propriétés bâties	0,7 M€	0,7 M€
Total	**10,4 M€**	**10,2 M€**

La loi de finances 2010 telle qu'adoptée par le Parlement prévoit ainsi une diminution de chacune des variables d'ajustement de **- 5,85 %** (et non - 2,32 % comme prévu initialement par le gouvernement).

Pour mémoire, ces variables ont diminué de -15,43 % en 2009.

Le montant des compensations fiscales perçues par la Région devrait donc atteindre **10,2 millions d'euros** en 2010, contre 10,4 M€ en 2009.

2.1.3 Les produits financiers

Sur la base des taux d'intérêt du dernier trimestre 2009, la Région devrait bénéficier en 2010 d'une très nette amélioration du solde de ses opérations de swaps.

Les charges payées au titre de ces opérations passeraient de 4,7 millions d'euros au BP 2009 à 14,0 millions d'euros au BP 2010, tandis que les produits financiers atteindraient **20,2 millions d'euros**, contre 4,9 millions d'euros en 2009.

[1] La DCTP regroupe les allocations compensatrices suivantes : la compensation de la réduction de la fraction des salaires prise en compte dans les bases de TP, la compensation de l'abattement général de 16 % des bases de TP et la compensation du plafonnement du taux communal.

Au total, le solde positif sur les opérations de swaps serait donc de **6,2 millions d'euros** en 2010, contre 0,2 millions d'euros en 2009.

2.1.4 Les autres recettes de fonctionnement

Le montant des autres recettes de fonctionnement s'élève à **44,2 millions d'euros** hors reprise sur provision, contre 41,1 millions d'euros au BP 2009, dont :

- 7,1 millions d'euros au titre de la contribution des usagers au service de restauration et d'hébergement des lycées.

 Cette recette, transférée aux régions dans le cadre de la compensation du transfert des personnels TOS des lycées, alimentait auparavant les fonds académiques de rémunération des personnels d'internat (FARPI).

- 12 millions d'euros au titre du FSE. Ce montant comprend une partie des reliquats de la précédente programmation, non perçus à ce jour ;

- 15 millions d'euros au titre de la subvention globale FEDER (contre 10,9 M€ en 2009) ;

- 3,3 millions d'euros au titre du FEDER ;

- 1,2 millions d'euros de l'Etat ;

- 2,8 millions d'euros d'autres organismes, dont 1,5 M€ attendus de Pôle Emploi[1] et 1,3 M€ au titre du réseau SHERPAA.

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues au BP 2010 s'élèvent à **107,0 millions d'euros**, contre 74,5 millions d'euros au BP 2009.

2.2.1 La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est une dotation d'investissement, destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées.

En 2008, le calcul de cette dotation a été simplifié : les critères de répartition liés aux capacités d'accueil et à l'évolution de la population scolarisable ont été supprimés, et remplacés par une clé de répartition invariante basée sur le montant de la DRES reçue par les régions en 2007.

[1] Convention de partenariat relative au développement de la qualification professionnelle des demandeurs d'emplois dans les établissements de formation sanitaire.

En 2009, la DRES, théoriquement indexée sur le taux prévisionnel de la croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques, avait joué le rôle de variable d'ajustement, et n'avait pas progressé.

Pour 2010, le gouvernement avait décidé de privilégier la progression des dotations d'investissement (dont la DRES), en les indexant non pas sur le taux de FBCF (dont la progression devrait être négative : -2,2 %), mais sur le taux d'inflation prévisionnel (1,6 %).

Toutefois, le Parlement a décidé de geler le montant de ces dotations, afin de dégager des marges de manœuvre permettant d'abonder la dotation d'aménagement de la DGF.

Le montant de la DRES 2010 sera donc identique à celui de 2009, soit **31,5 millions d'euros**.

2.2.2 Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA permet aux collectivités de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses réelles d'investissement.

Jusqu'en 2008, la recette de FCTVA perçue par la Région en année n était assise sur les dépenses d'investissement réalisée en n-2, auxquelles était appliqué le taux de TVA de l'année concernée, réduit de la participation de l'Etat au budget de l'Union Européenne, soit 15,482 %.

En 2009, la Région a souhaité bénéficier du dispositif prévu dans le cadre du plan de relance, qui institue un remboursement anticipé du FCTVA dès lors que la collectivité s'engage à réaliser, en 2009, un montant de dépenses d'investissement supérieur à la moyenne des dépenses constatées au cours des années 2004-2007.

Conformément à la convention signée le 27 avril 2009 entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région a donc perçu en 2009 le remboursement du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2007 (30,7 M€) et en 2008 (31,6 M€).

La Région ayant respecté ses engagements en termes de dépenses d'investissement, le remboursement anticipé du FCTVA sera pérennisé : la Région percevra donc, en 2010, le FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2009.

Sur la base de 256 millions de dépenses éligibles en 2009 (chiffre provisoire), la recette au titre du FCTVA pourrait donc atteindre **43,9 millions d'euros** en 2010.

2.2.3 Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à **31,6 millions d'euros** (contre 13,9 M€ au BP 2009), dont :

- subventions versées par les communes et les départements : 4,6 millions d'euros (cités mixtes, pôles de compétence scientifiques) ;

- subventions versées par l'Etat : 0,8 million d'euros (pôles de compétences universitaires) ;

- remboursement des avances consenties par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la société du Canal de Provence : 13,0 millions d'euros ;

 Au terme de la convention passée fin 2009 entre la Région et la société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), la SCP s'est engagée à reverser à la Région les avances consenties par la collectivité entre 1987 et 1995 (pour un montant total de 3,0 M€), ainsi que la créance de l'Etat sur la SCP (27,8 M€).

 Ce remboursement donnera lieu à un premier versement de 10,4 M€, suivi de 7 versements de 2,6 M€, et d'un dernier versement de 2,2 M€ au plus tard en 2017.

 Il est proposé d'inscrire au BP 2010 les deux premiers versements, soit 13,0 M€ (dont 10 M€ au chapitre 13 et 3 M€ au chapitre 27).

- subvention de 6 millions d'euros du FEDER au titre de la création en 2009 d'un Fonds de co-investissement mobilisant 12 M€ ;

- recette de 4,2 millions d'euros au titre de la subvention globale FEDER ;

- remboursement de TVA dans le cadre du contrat de crédit-bail portant sur les rames TER : 2 millions d'euros.

BP 2010 - recettes - tableau récapitulatif

	BP 2009	BP 2010	de BP à BP
RECETTES FISCALES	**843,9 M€**	**873,8 M€**	**3,5%**
► FISCALITE DIRECTE	**370,3 M€**	**393,7 M€**	**6,3%**
Taxe sur le foncier bâti - TFB	139,4 M€	143,7 M€	3,1%
Taxe sur le foncier non bâti - TFNB	2,4 M€	2,4 M€	0,1%
Taxe professionnelle (compensation relais en 2010)	228,5 M€	247,7 M€	8,4%
rappel montant du ticket modérateur	*62,0 M€*	*50,7 M€*	*-18,2%*
► FISCALITE INDIRECTE	**473,6 M€**	**480,1 M€**	**1,4%**
TIPP compensation	187,0 M€	193,4 M€	3,4%
TIPP modulable	54,2 M€	54,0 M€	-0,4%
Taxe sur les cartes grises	184,0 M€	184,0 M€	0,0%
Contribution au développement de l'apprentissage	48,4 M€	48,7 M€	0,7%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	**603,8 M€**	**608,8 M€**	**0,8%**
► DOTATIONS	**593,5 M€**	**598,7 M€**	**0,9%**
Dotation globale de fonctionnement - DGF	407,4 M€	409,5 M€	0,5%
Dotation générale de décentralisation - DGD	24,4 M€	26,2 M€	7,0%
DGD formation professionnelle	132,7 M€	134,6 M€	1,4%
FNDMA 1ère section	16,5 M€	16,0 M€	-3,0%
Contrat d'objectifs et de moyens (FNDMA 2e section)	12,5 M€	12,5 M€	0,2%
► COMPENSATIONS	**10,3 M€**	**10,2 M€**	**-1,0%**
au titre des taxes foncières	0,7 M€	0,7 M€	-0,8%
au titre de la taxe professionnelle	4,1 M€	3,9 M€	-3,1%
au titre de la taxe d'habitation	5,5 M€	5,6 M€	0,5%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**46,0 M€**	**104,7 M€**	**127,5%**
Contribution des usagers au service de restauration et d'hébergement des lycées	7,2 M€	7,1 M€	-1,4%
Subvention globale	10,9 M€	15,0 M€	37,5%
Participations et autres	23,0 M€	22,1 M€	-3,8%
Produits financiers	4,9 M€	20,5 M€	317,3%
Reprise sur provision	0,0 M€	40,0 M€	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 493,7 M€**	**1 587,3 M€**	**6,3%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**74,2 M€**	**107,0 M€**	**44,2%**
Dotation régionale d'équipement scolaire - DRES	31,5 M€	31,5 M€	0,0%
FCTVA	28,8 M€	43,9 M€	52,6%
Autres recettes	13,9 M€	31,6 M€	126,8%
TOTAL RECETTES FONCT. / INVESTISSEMENT	**1 567,9 M€**	**1 694,3 M€**	**8,1%**

Les **dépenses réelles de fonctionnement** prévues au BP 2010 s'élèvent à **1,266 milliard d'euros**, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au BP 2009.

Après retraitement de la provision pour différé d'emprunt inscrite au BP 2009 (25 M€), la progression des dépenses de fonctionnement s'élève à **+ 3,4 %.**

Les **autorisations d'engagement** ouvertes au BP 2010 s'élèvent à **984,5 M€,** contre 934,9 M€ millions d'euros au BP 2009.

Dépenses 2009-2010 (budget principal)

	BP 2009	BP 2010
FONCTIONNEMENT		
Autorisations d'engagement	**934,9 M€**	**984,5 M€**
Crédits de paiement	**1 249,8 M€**	**1 266,7 M€**
dont crédits de paiement en AE	*877,7 M€*	*911,8 M€*
dont crédits de paiement hors AE	*372,1 M€*	*354,9 M€*
INVESTISSEMENT		
Autorisations de programmes	**606,8 M€**	**643,6 M€**
Crédits de paiement	**547,6 M€**	**568,1 M€**
dont crédits de paiement en AP	*543,7 M€*	*562,8 M€*
dont crédits de paiement hors AP	*3,8 M€*	*5,3 M€*

Les **dépenses d'investissement** (hors remboursement de l'emprunt) prévues au BP 2010 s'élèvent à 568,1 millions d'euros, contre 547,6 millions d'euros au BP 2008 (+ 3,8 %).

Les **autorisations de programme** ouvertes au BP 2010 s'élèvent à **643,6 M€,** contre 606,8 millions d'euros au BP 2009.

3.1 Les dépenses communes

Les dépenses communes s'élèvent à **275,3 millions d'euros au BP 2010**, dont 270,0 millions d'euros en fonctionnement et 5,3 millions d'euros en investissement, soit une hausse de 4,5 % (+ 12,0 M€).

- **les dépenses de personnel**

L'augmentation des dépenses communes s'explique essentiellement par la progression des **dépenses de personnel**, qui s'établissent à 210,6 millions d'euros (+ 4,5 % de BP à BP).

Il convient notamment de prévoir au BP 2010 :

- le glissement vieillesse-technicité ou GVT (hausse des frais de personnel liée à l'augmentation de la moyenne d'âge des effectifs et d'une hausse du niveau de qualification), qui contribue à lui-seul à une hausse de 4 % des dépenses de personnel ;
- l'intégration de 10 agents des lycées dans le cadre du transfert des personnels TOS ;
- le recrutement de 57 agents des lycées supplémentaires dans le cadre du plan pluriannuel de résorption des sous-effectifs ;
- l'effet en année pleine des recrutements 2009.

Ces dépenses supplémentaires s'accompagnent d'un effort de maîtrise des dépenses sur d'autres postes : budget constant dans les domaines de la formation et du recrutement, poursuite de la diminution du nombre d'emplois saisonniers, diminution de 10 % du budget alloué aux frais de mission, stabilisation du nombre de postes dans les services.

Les dépenses de personnel représentent désormais 16,6 % des dépenses réelles de fonctionnement de notre collectivité

- **les autres dépenses communes**

Hors dépenses de personnel et crédits inscrits par la direction des finances, **les dépenses communes diminuent de 0,2 % en fonctionnement** (53,3 M€ en 2010 contre 53,4 M€ en 2009), malgré l'augmentation de certaines dépenses incompressibles (entretien des bâtiments, frais de location, fluides, etc.).

Les dépenses communes en investissement progressent de 37,0 % mais restent peu élevées (5,1 M€ en 2010 contre 3,7 M€ en 2009).

Les moyens généraux

Les dépenses consacrées aux **moyens généraux** constituent le 2e poste des dépenses communes (30,3 M€).

Il s'agit d'une part de dépenses d'investissement (travaux, acquisition de mobilier de bureaux et de matériels divers), et d'autre part de dépenses de fonctionnement : location et entretien de locaux, fluides, carburants, fournitures, locations de véhicules, sécurité, nettoyage, frais d'affranchissement, etc.

Les dépenses de communication

Le troisième poste de dépenses communes est constitué par les **dépenses de communication** (11,3 M€) : annonces et insertions, fêtes et cérémonies, publications, fournitures, honoraires.

Les moyens informatiques et bureautiques

Le budget de la Direction des systèmes informatiques, consacré aux **moyens informatiques et bureautiques**, s'élève à 5,6 millions d'euros.

Les dépenses prévues sont relatives, en investissement, à l'acquisition de matériels et de logiciels, et en fonctionnement, à la maintenance matérielle et logicielle et à l'achat de consommables.

BP 2010 – dépenses communes (crédits de paiement)

	Inv.	Fonc.	total 2010
Direction des moyens généraux	2,3 M€	28,0 M€	30,3 M€
Direction de la communication		11,3 M€	11,3 M€
Direction du secrétariat général	0,0 M€	1,1 M€	1,1 M€
Direction des systèmes d'information	2,8 M€	2,9 M€	5,6 M€
Service du protocole		1,0 M€	1,0 M€
Direction de l'évaluation		0,4 M€	0,4 M€
Mission relais avec les élus		8,7 M€	8,7 M€
Mission conseil en gestion		0,1 M€	0,1 M€
Total hors DRH/DFI	**5,1 M€**	**53,3 M€**	**58,4 M€**
Direction des ressources humaines	0,2 M€	210,5 M€	210,6 M€
Direction des finances	0,1 M€	6,1 M€	6,2 M€
Total dépenses communes	**5,3 M€**	**270,0 M€**	**275,3 M€**

3.2 Les dépenses d'intervention

La répartition synthétique des AP/AE et CPI/CPF par secteur figure dans les tableaux ci-après. Cette répartition fait également l'objet d'une présentation détaillée par programme, dans un document annexé au présent rapport (« présentation détaillée des dépenses »).

BP 2010 – dépenses d'intervention

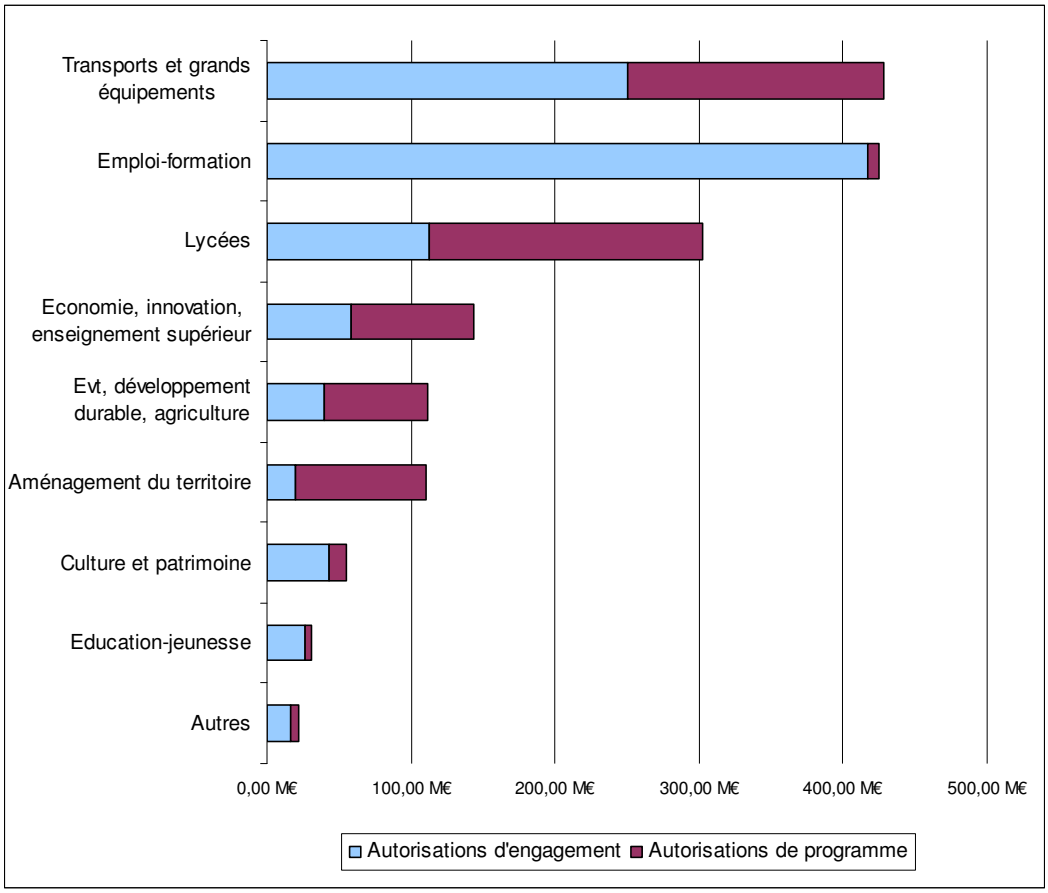
	AE / AP	CPF / CPI
Fonctionnement	984,5 M€	911,8 M€
Investissement	643,6 M€	562,8 M€
Total	**1 628,7 M€**	**1 474,6 M€**

En fonctionnement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 984,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et 911,8 millions d'euros en crédits de fonctionnement.

Les trois grandes compétences obligatoires concentrent près de 80 % des autorisations d'engagement : 416,8 M€ pour l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle, 250,8 M€ pour les transports et 112,8 M€ pour les lycées.

L'économie régionale, l'innovation et l'enseignement supérieur mobilisent 59,0 M€ en AE, la culture et le patrimoine 42,6 M€ et l'environnement, le développement durable et l'agriculture 40,2 M€.

BP 2010 - Répartition des dépenses d'intervention (budget principal)



En investissement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 643,6 millions d'euros en autorisations de programme et 562,8 millions d'euros en crédits de paiement.

189,2 millions d'euros d'AP sont consacrées aux lycées, 177,7 M€ aux transports et grands équipements, 90,7 M€ à l'aménagement du territoire.

L'économie régionale, l'innovation et l'enseignement supérieur mobilisent 84,1 M€ en AP, l'environnement, le développement durable et l'agriculture 70,8 M€.

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater avant le 31 décembre 2009 s'élèvent à **1 547,1 millions d'euros**.

BP 2010 (budget principal) – dépenses d'intervention par secteur

SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2009	AP 2010	AE 2009	AE 2010
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	**4,620 M€**	**4,800 M€**	**9,521 M€**	**9,521 M€**
EMPLOI FORMATION SANTÉ SOLIDARITÉ	**6,986 M€**	**8,016 M€**	**389,893 M€**	**416,823 M€**
DFA	**2,860 M€**	**3,890 M€**	**222,595 M€**	**232,324 M€**
Formation	*1,860 M€*	*2,790 M€*	*144,572 M€*	*151,001 M€*
Apprentissage	*1,000 M€*	*1,100 M€*	*78,023 M€*	*81,323 M€*
DESPP	**0,705 M€**	**0,705 M€**	**95,248 M€**	**99,016 M€**
Emploi	*0,705 M€*	*0,705 M€*	*25,292 M€*	*24,490 M€*
Egalités des Chances			*55,700 M€*	*59,200 M€*
Parcours professionnels			*14,256 M€*	*15,326 M€*
DPSSP	**3,421 M€**	**3,421 M€**	**72,051 M€**	**85,483 M€**
Sécurité	*0,200 M€*	*0,200 M€*	*2,043 M€*	*2,493 M€*
Solidarité, santé, prévention	*2,721 M€*	*2,721 M€*	*5,500 M€*	*5,500 M€*
Formation et aides individuelles	*0,500 M€*	*0,500 M€*	*64,508 M€*	*77,490 M€*
ÉDUCATION CULTURE SPORT JEUNESSE	**14,912 M€**	**17,745 M€**	**72,822 M€**	**71,121 M€**
DCP	**9,460 M€**	**12,043 M€**	**42,501 M€**	**42,626 M€**
DCP - programmes Noé			**1,777 M€**	
DSJVA	**5,452 M€**	**5,652 M€**	**23,540 M€**	**23,590 M€**
Jeunesse et vie associative	*1,737 M€*	*1,737 M€*	*5,570 M€*	*5,350 M€*
Sports	*3,015 M€*	*3,215 M€*	*15,470 M€*	*15,740 M€*
Fonds d'intervention et d'action régionale	*0,700 M€*	*0,700 M€*	*2,500 M€*	*2,500 M€*
DEDUC		**0,050 M€**	**5,005 M€**	**4,905 M€**
AMÉNAGEMENT ET DVT DURABLE	**579,949 M€**	**612,714 M€**	**460,138 M€**	**482,640 M€**
DTGE	**150,216 M€**	**177,753 M€**	**240,302 M€**	**250,778 M€**
DERIES	**81,076 M€**	**84,110 M€**	**55,840 M€**	**59,010 M€**
Enseignement supérieur et recherche	*39,721 M€*	*41,910 M€*	*5,306 M€*	*5,249 M€*
Initiatives économiques	*28,330 M€*	*28,330 M€*	*12,000 M€*	*12,000 M€*
Technologies de l'info. et de la comm. (TIC)	*1,060 M€*	*3,360 M€*	*4,427 M€*	*4,430 M€*
Subvention globale	*8,500 M€*	*7,040 M€*	*13,445 M€*	*16,440 M€*
Tourisme	*3,394 M€*	*3,400 M€*	*9,870 M€*	*10,170 M€*
Vié étudiante et mobilité internationale	*0,070 M€*	*0,070 M€*	*10,792 M€*	*10,722 M€*
DEDDA	**56,348 M€**	**70,802 M€**	**39,889 M€**	**40,257 M€**
Agriculture	*11,244 M€*	*11,244 M€*	*11,957 M€*	*11,957 M€*
Espace naturels et forêts	*6,356 M€*	*7,110 M€*	*11,136 M€*	*10,709 M€*
Energie, déchets, air	*21,400 M€*	*21,200 M€*	*6,360 M€*	*6,929 M€*
Mer	*3,023 M€*	*2,933 M€*	*3,034 M€*	*3,124 M€*
Mission management territorial	*0,375 M€*	*0,325 M€*	*4,983 M€*	*4,928 M€*
Eaux et milieux aquatiques	*13,950 M€*	*27,990 M€*	*2,420 M€*	*2,610 M€*
DAT	**96,144 M€**	**90,759 M€**	**20,412 M€**	**19,802 M€**
Aménagement du territoire			*0,090 M€*	
Politique de la ville	*36,500 M€*	*30,300 M€*	*14,930 M€*	*14,280 M€*
Foncier	*15,897 M€*	*16,712 M€*	*0,318 M€*	*0,353 M€*
Aménagements & équipements urbains	*20,420 M€*	*20,420 M€*	*1,577 M€*	*1,722 M€*
Mission montagne	*9,500 M€*	*9,500 M€*	*1,775 M€*	*1,775 M€*
Risques naturels majeurs	*13,827 M€*	*13,827 M€*	*1,722 M€*	*1,672 M€*
DLYC	**196,165 M€**	**189,290 M€**	**103,695 M€**	**112,793 M€**
RELATIONS INT. ET AFFAIRES EUROPEENNES	**0,344 M€**	**0,364 M€**	**2,536 M€**	**4,385 M€**
Relation Internationale	*0,329 M€*	*0,344 M€*	*2,086 M€*	*3,293 M€*
Europe			*0,450 M€*	*0,312 M€*
Programme MED	*0,015 M€*	*0,020 M€*		*0,780 M€*
BUDGET TOTAL	**606,811 M€**	**643,639 M€**	**934,910 M€**	**984,491 M€**

BP 2010 – crédits contractualisés par secteur (contrat de projets et précédents contrats de plan)

SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2010	CP 2010	AE 2010	CP 2010
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	**1,800 M€**	**1,400 M€**	**2,200 M€**	**1,775 M€**
EMPLOI FORMATION SANTÉ SOLIDARITÉ	**5,075 M€**	**3,929 M€**	**2,576 M€**	**2,390 M€**
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	2,790 M€	2,859 M€		
EMPLOI			0,100 M€	0,030 M€
PARCOURS PROFESSIONNEL			1,476 M€	1,360 M€
SOLIDARITÉS, SANTÉ ET PRÉVENTION	2,285 M€	1,070 M€	1,000 M€	1,000 M€
ÉDUCATION CULTURE SPORT JEUNESSE	**1,050 M€**	**0,467 M€**		
CULTURE	1,050 M€	0,467 M€		
AMÉNAGEMENT ET DVT DURABLE	**136,193 M€**	**98,868 M€**	**26,392 M€**	**22,104 M€**
TRANSPORTS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS	62,922 M€	48,297 M€	1,300 M€	1,300 M€
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	11,910 M€	12,100 M€	0,017 M€	0,030 M€
RECHERCHE	12,040 M€	0,794 M€	3,480 M€	2,605 M€
INITIATIVES ÉCONOMIQUES	1,960 M€	3,860 M€	3,430 M€	2,380 M€
TECHNOLOGIES INFORM. COMMUNICATION	2,100 M€	1,651 M€	0,070 M€	0,194 M€
TOURISME	0,231 M€	0,215 M€		
AGRICULTURE	2,580 M€	2,000 M€	5,400 M€	4,400 M€
ESPACES NATURELS ET FORETS	2,670 M€	1,800 M€	7,100 M€	6,420 M€
ÉNERGIE-DECHETS-AIR	3,890 M€	3,463 M€	0,900 M€	0,830 M€
MER	0,905 M€	0,365 M€	0,619 M€	0,618 M€
ENVIRONNEMENT MISSION TRANSVERSALE	0,025 M€	0,025 M€	0,410 M€	0,362 M€
EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES	22,040 M€	13,995 M€	1,710 M€	1,520 M€
POLITIQUE DE LA VILLE		2,000 M€		
FONCIER	0,020 M€	0,124 M€		
AMÉNAGEMENT ÉQUIPEMENT URBAIN			0,324 M€	0,247 M€
MONTAGNE	2,250 M€	0,579 M€	0,400 M€	0,230 M€
RISQUES NATURELS MAJEURS	10,650 M€	7,600 M€	1,232 M€	0,969 M€
BUDGET ANNEXE CHEMINS DE FER	**15,000 M€**	**18,473 M€**		
TOTAL CONTRAT DE PLAN / DE PROJETS	**159,118 M€**	**123,137 M€**	**31,168 M€**	**26,269 M€**

Convention Massif des Alpes

CONVENTION MASSIF DES ALPES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2010	CP 2010	AE 2010	CP 2010
MONTAGNE	2,000 M€	0,100 M€	0,400 M€	0,230 M€
RISQUES NATURELS	0,550 M€	0,500 M€	0,093 M€	0,075 M€
TOTAL	**2,550 M€**	**0,600 M€**	**0,493 M€**	**0,305 M€**

Plan Rhône

PLAN RHÔNE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2010	CP 2010	AE 2010	CP 2010
EAUX	0,500 M€	0,050 M€	0,200 M€	0,160 M€
TRANSPORTS	5,000 M€	4,372 M€	0,080 M€	0,120 M€
RISQUES NATURELS	7,000 M€	4,400 M€	0,877 M€	0,687 M€
TOURISME	0,024 M€	0,019 M€	0,050 M€	0,035 M€
TOTAL	**12,524 M€**	**8,841 M€**	**1,207 M€**	**1,001 M€**

4- La dette et la trésorerie

La crise économique et financière s'est prolongée durant l'année 2009 et s'est traduite, au niveau des marchés financiers, par une évolution en deux temps :
- la poursuite de la chute des index monétaires à court terme, entamée à l'automne 2008, jusqu'au mois de juillet 2009,
- un maintien de ces mêmes index à compter de l'été, à des niveaux jamais atteints.

Dans le même temps, les taux long terme (à partir desquels sont formulées les propositions bancaires à taux fixe), bien que fluctuant entre 3,25 % et 3,80 % sur les dernier mois sont demeurés eux aussi au plus bas.

Les marges bancaires, en revanche, très élevées au premier semestre, se sont davantage détendues sur le long terme que sur le court terme.

Dans ce contexte, la Région a pleinement profité de la faiblesse des index Euribor, grâce à sa gestion active de la dette qui l'a conduite à positionner majoritairement son encours à taux variable (à hauteur de 57 %) par le biais de swaps de taux.

S'agissant de sa gestion de trésorerie, la Région a exclusivement eu recours aux lignes revolving en 2009, ces contrats ayant été conclus les années précédant la crise, à d'excellentes conditions de marge.

Les frais financiers payés ont ainsi été considérablement réduits, l'index Eonia moyen ayant été divisé par plus de 5 par rapport à l'exercice 2008.

En 2010, la Région entend poursuivre les actions entamées depuis plusieurs années, et qui concourent, en dépit de la crise, à l'optimisation des conditions financières et à la minimisation des frais financiers.

4.1 L'échéance 2010

Le remboursement en capital prévu au BP 2010 s'élève à **117,7 millions d'euros** soit plus du double qu'au BP 2009. L'exercice 2010 est, en effet, marqué par le remboursement *in fine* d'un emprunt obligataire, dont le montant prévu s'élève à 58,5 M€.

Pour mémoire, cet emprunt de 50 M€ a été conclu avec CDC Marché en 2000 sur 10 ans in fine à un taux égal à l'inflation française + 4,10 %.

Le mode de paiement des frais financiers, calqué sur celui des OATi (obligation assimilable du Trésor indexée sur l'inflation), est un peu particulier, puisque la part d'intérêts correspondant à l'index, c'est-à-dire l'inflation, n'est pas réglée annuellement mais capitalisée ; seule la part

d'intérêts relevant de la marge fixe (4,10 %) est payée chaque année, et s'applique de facto à un capital restant dû croissant.

Afin de minimiser la charge de ce remboursement, la Région a, lors des exercices 2008 et 2009, constitué une **provision pour différé d'emprunt** de 40 millions d'euros. Le BP 2010 prévoit la reprise de cette provision. Seul le solde (soit 18,5 M€) devra donc être financé par des ressources propres à l'exercice 2010.

Les intérêts des emprunts (45,6 millions d'euros) devraient en revanche connaitre une baisse de près de 10 % grâce à la gestion active de la dette et au maintien des taux d'intérêts à des niveaux très bas.

En outre, le différentiel entre les primes de swaps reçues et les primes payées devrait être en forte augmentation, et passer de 0,2 M€ au BP 2009 à 6,2 M€ au BP 2010.

Les **opérations de swap** permettent non seulement de couvrir la dette contre les variations de taux, mais peuvent également améliorer sensiblement les conditions financières des emprunts.

Par ailleurs, les intérêts à payer au titre des **crédits revolving** (7,9 M€) seront inférieurs aux prévisions 2009, en raison principalement du niveau extrêmement bas de l'Eonia.

L'évolution de ce taux dépendra de la politique de la Banque centrale européenne, qui s'est engagée à arrêter progressivement l'ensemble des mesures d'injection de liquidités visant à soutenir le système bancaire.

Si la BCE a relevé ses perspectives de croissance pour 2010 à 0,8 %, celles-ci demeurent faibles, comme les anticipations d'inflation et les encours de crédits aux particuliers et aux entreprises.

Le taux directeur de la BCE devrait donc rester stable à moyen terme (1 % jusqu'à l'été 2010).

Le BP 2010 prévoit enfin une inscription de 3 millions d'euros au titre des intérêts courus non échus (ICNE), correspondant au différentiel entre le montant des ICNE de l'année N et le montant des ICNE de l'année N-1.

Au total, l'annuité de la dette (hors ICNE), est estimée à 185,2 millions d'euros contre 120,4 M€ en 2009, soit une hausse de 53,8 % en raison de l'échéance de l'emprunt obligataire.

<u>Réaménagements et renégociations</u>

Un montant de 150 millions d'euros est inscrit en dépenses et recettes au titre d'éventuels réaménagements de prêts. Ces crédits permettront d'optimiser la gestion de la dette dans le but de limiter la charge financière, et éventuellement de reconsidérer certains reprofilages d'emprunts.

BP 2010 - Dette et trésorerie - Présentation synthétique

Opérations réelles					
Dépenses	**BP 2009**	**BP 2010**	**Recettes**	**BP 2009**	**BP 2010**
Remboursement en capital des emprunts	51,8 M€	117,7 M€	Emprunt d'équilibre	281,3 M€	258,1 M€
Remboursement en capital des emprunts revolving	1 326,4 M€	1 032,0 M€	Tirages emprunts revolving	1 326,4 M€	1 032,0 M€
Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0 M€	150,0 M€	Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0 M€	150,0 M€
Total Investissement	**1 478,2 M€**	**1 299,7 M€**		**1 707,7 M€**	**1 440,1 M€**
Remboursement en intérêts des emprunts	50,4 M€	45,6 M€		-	
Intérêts courus non échus	3,0 M€	3,0 M€		-	
Remboursement en intérêts des emprunts révolvings	13,5 M€	7,9 M€		-	
Intérêts des swaps	4,7 M€	14,0 M€	Produits des swaps	4,9 M€	20,2 M€
Remboursement en intérêts des lignes de trésorerie	-	-		-	-
Total Fonctionnement	**71,6 M€**	**70,5 M€**		**4,9 M€**	**20,2 M€**

Opérations d'ordre					
Dépenses	**BP 2009**	**BP 2010**	**Recettes**	**BP 2009**	**BP 2010**
Emprunts revolving	663,2 M€	516,0 M€	Emprunts revolving	663,2 M€	516,0 M€
			Revalorisation de l'emprunt obligataire	5,0 M€	1,5 M€
Total investissement	**668,4 M€**	**516,0 M€**		**668,2 M€**	**517,5 M€**
Revalorisation de l'emprunt obligataire	5,0 M€	1,5 M€			
Total Fonctionnement	**5,0 M€**	**1,5 M€**			

Emprunt utile au financement des dépenses d'investissement

L'emprunt utile au financement des dépenses d'investissement s'établit à **258,1 millions d'euros**, contre 281,3 M€ au BP 2009.

4.2 L'emprunt revolving

Il s'agit d'un produit qui présente un double avantage :

- comme une ligne de trésorerie, il permet d'ajuster la trésorerie au plus près et réduire d'autant la charge financière,
- comme un emprunt à long terme, il est comptabilisé budgétairement et permet d'équilibrer le compte administratif.

La Région possède en 2010 une disponibilité de tirage plus réduite qu'en 2009 (516 M€) due à la diminution de plafond de certains contrats et au réaménagement d'un prêt négocié en 2006 auprès de la Caisse d'Epargne.

En matière d'emprunt revolving, la M71 distingue le compte 16441 qui retrace les « opérations afférentes à l'emprunt » et le compte 16449 qui comptabilise les « opération afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie ».

- sur le compte 16449, la Région a inscrit 1032 M€ au BP 2010 en dépenses et en recettes, soit le montant maximal susceptible d'être remboursé et mobilisé au cours de l'année 2010 compte tenu de deux hypothèses :
 - la totalité de l'enveloppe disponible (516 M€) est remboursée au 31 décembre 2010,
 - la totalité de l'enveloppe est mobilisée en fin d'année.

- sur le compte 16441, il est prévu 516 M€ en dépenses correspondant au montant maximal de désendettement, et 516 M€ en recettes relatif à un montant d'endettement supplémentaire.

Dépenses		Recettes	
Article 16449	1032,0 M€	Article 16449	1032,0 M€
Article 16441	516,0 M€	Article 16441	516,0 M€

4.3 L'encours de la dette

Au 1er janvier 2010, l'encours de la dette progresse de 128,5 millions d'euros par rapport au 1er janvier 2009 pour atteindre 1 626,5 millions d'euros.

L'encours de dette est constitué pour partie de dette revolving (370 M€) et de dette hors revolving (1 246,5 M€) ; celle-ci étant elle même composée, avant swap, de 829,6 M€ à taux fixe et 416,9 M€ à taux indexés.

Au total, la structure de la dette après swaps et revolving est répartie de la façon suivante : 43 % d'emprunts à taux fixe et 57 % d'emprunts à taux variable.

Le taux d'intérêt moyen est de 2,54 % et la durée de vie moyenne résiduelle d'environ 9 ans.

4.4 Le financement des TER

La Région détient 2 contrats de crédits baux optimisés qui assurent le financement de rames ferroviaires. Tous deux ont été signés avec Dexia Flobail.

Le premier, conclu en 2003, finance 35 rames TER pour une valeur estimée à 210 M€. Le second, finalisé en 2008, concerne 10 rames TER et 4 autorails des Chemins de fer de Provence, pour un montant de l'ordre de 80 M€.

Au titre de ces 2 contrats, la Région verse 14,5 M€ de loyer TTC sur le budget principal et 0,5 M€ sur le budget annexe relatif aux Chemins de fer de Provence.

Elle percevra, en outre, de la part de la SNCF un remboursement de 2 M€ en vertu du principe du droit à déduction de la TVA.

Deuxième partie
L'action de la Région en 2010

1- Emploi, formation, santé & solidarité

1.1 - Emploi et sécurisation des parcours professionnels

Dans le cadre de sa politique en matière d'emploi et de formation, la Région a fait le choix de mettre en œuvre une stratégie pour soutenir l'activité et développer les ressources humaines sur l'ensemble du territoire régional.

Cette volonté politique se concrétise à travers un ensemble de mesures au service de deux grands objectifs indissociables : le maintien et la création d'emplois de qualité ainsi qu'une meilleure sécurisation des parcours professionnels des actifs (salariés et demandeurs d'emploi).

Dans la continuité de la politique transversale engagée depuis 2004 au titre du Plan Régional pour l'Emploi, qui a permis de contribuer à la création et à la consolidation de 25 000 emplois dans notre région, la collectivité entend poursuivre son appui à une économie régionale d'intérêt général au service d'un développement durable d'activités responsables tant sur le plan social qu'environnemental.

Le Plan régional pour l'emploi

Avec l'adoption fin 2008 d'orientations actualisées pour son Plan régional pour l'emploi, la Région a réaffirmé les principes et modalités d'une stratégie globale en faveur de l'emploi, des entreprises et des structures créatrices d'activités et de l'accompagnement des personnes dans l'accès à l'emploi et la construction de leurs parcours professionnels.

Privilégier les emplois de qualité et une économie socialement responsable

L'objectif développé par la Région est de faciliter l'accès à l'emploi ou la réinsertion professionnelle des personnes les plus fragiles. Mais cet objectif ne peut être atteint au détriment de la qualité de ces emplois. L'emploi est le meilleur garant du lien social, si bien que l'inscription des individus dans un parcours professionnel met en jeu des paramètres d'actions collectives complexes.

Pour les publics les plus fragiles (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi, salariés précaires ou en transition professionnelle), c'est un effort particulier qui doit être consenti, axé sur l'accès à une qualification et sur la sécurisation des parcours.

Les entreprises, les filières d'activité innovantes ou à fort potentiel de recrutement, les branches professionnelles, mais aussi les réseaux associatifs, font l'objet également d'un accompagnement spécifique de la Région favorisant leur développement, leur pérennité et leur compétitivité. Pour autant, l'exigence de qualité des emplois et d'inscription de l'entreprise

dans une démarche de responsabilité sociale, est une constante de chacun des dispositifs d'aide régionale, qu'il soit collectif ou individuel.

PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI	AP 2010	AE 2010
APPRENTISSAGE		0,600 M€
CULTURE		2,320 M€
VIE ÉTUDIANTE		6,788 M€
ÉCONOMIE	14,020 M€	3,620 M€
MISSION TIC		0,180 M€
AGRICULTURE		1,750 M€
FORET		0,250 M€
MER		0,030 M€
POLITIQUE DE LA VILLE		0,350 M€
SOLIDARITÉS		0,200 M€
ACTIONS EDUCATIVES		1,830 M€
SPORTS		3,800 M€
ENVIRONNEMENT		0,550 M€
FONCIER		0,095 M€
TRANSPORTS		5,615 M€
AMÉNAGEMENT		0,048 M€
MONTAGNE	0,250 M€	
RISQUES NATURELS		0,072 M€
TERRITOIRE		0,700 M€
TOURISME		0,300 M€
EMPLOI	0,630 M€	19,895 M€
PARCOURS PROFESSIONNEL		2,150 M€
TOTAL	**14,900 M€**	**51,143 M€**

Agir au plus près des territoires

La déclinaison de ces politiques en faveur de l'emploi doit, pour être pleinement efficace, s'organiser autour d'une gouvernance territoriale renouvelée. Ce sont en effet les acteurs au plus près des territoires qui peuvent établir les diagnostics les plus pertinents des besoins en emploi, des difficultés d'insertion des personnes ou mobiliser les opérateurs.

Les comités territoriaux éducation formation emploi (COTEFE) apportent une réponse à la question de la territorialisation des politiques de formation, d'emploi et de développement économique. La définition de projets de territoires est alors portée par l'ensemble des acteurs, institutions publiques, organismes de formation, représentants du monde économique et des partenaires sociaux.

Favoriser la concertation, le dialogue et les projets communs

Réaffirmant le principe de favoriser la concertation, la Région entend faire du dialogue social régional le principe d'une gouvernance territoriale partagée de la politique publique de l'emploi.

En effet, face à la complexité croissante de la coordination de l'action publique, la Région se propose, avec les collectivités territoriales qui partageraient cette ambition et en associant les partenaires sociaux ou les

branches professionnelles, de définir une gouvernance fondée sur le dialogue et la construction de projets communs.

Le maintien et la création d'emplois de qualité

L'insertion professionnelle des personnes exclues du monde du travail

Afin de répondre aux besoins spécifiques des publics les plus en difficulté dans un contexte économique et social fortement dégradé, il s'agira en 2010 de mettre en œuvre le nouveau cadre d'intervention régional en direction du dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE).

Conformément à la délibération cadre du 7 décembre 2009, priorité sera donnée à des mesures qui permettent d'accompagner à l'échelle territoriale, une logique de construction de parcours professionnels en mutualisant la capacité de moyens et d'actions des partenaires en responsabilité des politiques publiques en matière d'emploi et de formation.

En ce sens quatre objectifs opérationnels pourront être poursuivis :

- la diversification et l'amélioration de la qualité de l'offre en veillant au respect d'un équilibre géographique,
- la bonne articulation des étapes de parcours faites dans les SIAE avec celles réalisées dans d'autres types de dispositifs (formation, orientation, contrats en alternance…),
- la professionnalisation des acteurs des SIAE et l'accès à qualification des salariés en insertion,
- le développement de pratiques professionnelles responsables dans le SIAE que ce soit sur un plan social mais aussi environnemental.

Cette volonté d'appréhender globalement le parcours professionnel, nécessitera pour la Région de contribuer à la levée des divers freins psycho-sociaux souvent cumulés que rencontrent la personne pendant les étapes de son parcours.

Dans cette perspective, la Région entend s'appuyer sur les dispositifs d'accompagnement à l'emploi qui permettent de soutenir les personnes dans leur projet d'insertion en privilégiant une approche globale du parcours en lien avec les enjeux du développement local.

En ce sens, la Région continuera tout particulièrement à développer son partenariat déjà ancien avec l'ensemble des PLIE de la Région.

Par ailleurs, elle maintiendra son soutien au parrainage et à la mobilité des jeunes accompagnés par le réseau régional des missions locales.

Ces dernières dispositions feront l'objet d'un nouveau programme budgétaire spécifique « Accompagnement vers l'emploi ».

Le développement d'activités et d'emplois durables

La mise en œuvre des objectifs fixés par le programme régional de l'économie sociale et solidaire a permis ces deux dernières années de mieux

contribuer au développement de l'emploi d'utilité social, notamment par les mesures de soutien aux postes d'« agents de développement » mais également en accompagnant la montée en puissance de l'entreprenariat social à travers des actions d'appui et d'accompagnement (CREACTIVE, DLA…).

En 2010, la Région poursuivra son soutien à la création de postes dans le secteur associatif et les collectivités locales.

L'optimisation de la couverture territoriale et la parité des bénéficiaires seront deux enjeux majeurs.

Par ailleurs, de nouveaux dispositifs seront développés :

- les contrats locaux de développement de l'économie sociale et solidaire (CLDESS) permettront de répondre aux besoins des territoires en matière de nouvelles capacités d'ingénierie. Ces contrats auront pour vocation d'aider à l'émergence de projets de territoires structurants et permettront la définition d'objectifs précis, la construction d'un mode de gouvernance démocratique et une évaluation partagée ;

- le soutien de la structuration de la filière régionale des services à la personne, que ce soit à travers les actions collectives développés par le PRIDES PSP en direction des TPE et PME du secteur, ou directement via l'appel à projets en direction des entreprises agrées services à la personne initié fin 2008.

 L'objectif reste identique : inciter les organismes prestataires du secteur à exercer leur responsabilité sociale et environnementale à travers des projets collectifs et individuels visant à la réduction progressive du temps de travail partiel subi, au développement de la qualification des salariés et à l'amélioration des conditions de travail ;

- l'accompagnement des parcours des créateurs d'activités (DTAC) à travers un appel à projets également lancé fin 2008 afin de structurer territorialement l'action des acteurs locaux dans ce domaine.

 Cette démarche régionale a d'ores et déjà permis d'assurer la mise en place à l'échelle territoriale d'un accompagnement renforcé et individualisé des porteurs qui souhaitent créer et pérenniser un projet d'activité. Elle permet d'offrir un service de proximité qui contribue à garantir la durabilité et la qualité des activités développées sur son territoire. Le dispositif sera donc maintenu voir amplifiée en 2010 afin d'assurer un maillage territorial optimum de l'accompagnement des créateurs et de structurer l'action des acteurs de ce réseau ;

.

- un programme ambitieux de professionnalisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire, priorité incontournable afin d'amplifier l'effort de la Région pour accompagner une meilleure structuration en réseau de ce secteur garant d'un développement économique

harmonieux, respectueux des hommes et des équilibres économiques sur le territoire régional ;

- le renouvellement pour trois ans d'« activités nouvelles nouvelles compétences », dispositif visant à aider des TPE dans l'anticipation des mutations économiques et le développement de l'activité tout en incitant à l'embauche de cadres.

Par ailleurs, la Région poursuit sa concertation permanente avec les acteurs de la vie économique et sociale afin d'apporter de nouvelles avancées à sa politique d'accompagnement d'un développement de l'emploi et de l'activité innovant et solidaire.

Il s'agira notamment d'adapter le contrat de développement de l'emploi afin qu'il puisse être mobilisable aussi au bénéfice des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans les meilleures conditions, mais également de mettre en place tel que prévu par le PROGRESS, un dispositif régional d'appui et de conseil global et collectif aux acteurs qui portent et développent des projets dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire.

Par ailleurs, et compte tenu notamment du contexte de crise, la Région a également engagé une réflexion avec les partenaires sociaux et le tissu entrepreneurial sur deux objets qui relèvent également du domaine du développement d'une économie régionale d'intérêt général :

- un dispositif d'incitation et d'accompagnement à la reprise/transmission d'entreprise par des salariés constitués en SCOP ;

- un fonds d'avance, qui permette en période de crise, de soutenir au mieux l'activité de la filière stratégique des services à la personne, tout en permettant aux usagers de ce secteur qui sont socialement en difficulté d'accéder plus facilement à une offre de service de qualité.

Le développement de l'emploi et de l'activité dans le cadre d'une économie régionale recentrée sur la recherche de l'utilité sociale et de l'intérêt général, la sécurisation des parcours professionnels des actifs fragilisés par la crise économique et sociale seront nos enjeux prioritaires pour l'année 2010. Ils feront l'objet de nouvelles mesures qui auront vocation à compléter dans les mois qui viennent les dispositions contenues dans la délibération « Cadre EMPLOI » présentée au vote des élus lors de l'assemblée plénière du décembre 2009.

La sécurisation des parcours professionnels

Que ce soit au titre de ses compétences décentralisées en matière de formation professionnelle, mais également dans le cadre d'un engagement plus volontariste aux côtés des partenaires sociaux afin de développer la formation des salariés et les compétences des entreprises, la Région a fait le choix de contribuer à construire un droit à la formation pour tous qui permette à la fois de sécuriser les parcours professionnels des actifs, et

d'accompagner les TPE et PME dans l'anticipation des mutations économiques

Le développement des compétences et qualifications comme levier de la sécurisation des parcours professionnels et du développement des territoires

Que ce soit à travers la création du fonds de résistance à la crise « IRIS » contractualisé avec les partenaires sociaux, ou du dispositif formation-initiatives-territoires « FIT », la Région a fait le choix de soutenir une développement des ressources humaines qui, au-delà de la commande publique régionale de formation en direction des demandeurs d'emploi, favorise la performance globale (économique, sociale et environnementale) de « l'entreprise » appréhendée à travers ses multiples composantes : ses salariés, ses dirigeants et son territoire.

L'année 2010 devra permettre de concrétiser cette nouvelle approche en accompagnant et soutenant de nouveaux projets de territoire relevant des domaines d'action définis par le FIT selon une logique d'appui au développement local.

L'année à venir sera également essentielle dans la perspective de développer la relation de la Région avec les partenaires sociaux et leurs OPCA au titre de la formation professionnelle.

Il s'agira de dépasser la logique actuelle du fonds IRIS et de la seule résistance à la crise afin d'aboutir à un fonds de sécurisation des parcours professionnels à l'échelle régionale décliné par branches professionnelles. Ce sera l'un des enjeux majeurs des nouvelles orientations politiques régionales en matière de formation.

A cet effet, la convention passée avec Pôle emploi en 2009 permettra la mise en œuvre, avec les partenaires sociaux, d'actions communes en direction des actifs de l'aide à domicile et de l'agroalimentaire.

L'accueil, l'information et l'orientation (AIO), une fonction essentielle du service public régional de formation permanente et d'apprentissage

Dans le cadre du service public régional de formation professionnelle et d'apprentissage, la Région a développé une fonction d'accueil, d'information et d'orientation des personnes souhaitant engager ou poursuivre un parcours de qualification ou de professionnalisation.

Cette fonction a pour objectif essentiel de permettre tout au long du parcours, la construction et la mise en œuvre du projet professionnel. A ce titre, elle mobilise différents types de compétences et d'acteurs, mais qui interviennent de façon complémentaire à divers niveaux de la mise en œuvre des parcours professionnels :

- **Le réseau des missions locales**

La Région a confié à ces structures l'orientation des jeunes de moins de 26 ans sur ses dispositifs de formation, que ce soit l'élaboration de la prescription, mais également l'accompagnement global du parcours de qualification à travers la mise en place de référents uniques dans chacune des missions locales du territoire régional.

Par ailleurs, la collectivité a contractualisé, depuis 2001, un protocole d'accord avec l'association régionale des missions locales, qui permet une animation partagée du réseau régional et la déclinaison avec chacune des missions locales d'un plan d'action opérationnelle qui arrête l'engagement d'engagement de la Région en direction de chacune des structures, en contrepartie d'axes d'action précis en lien avec le territoire considéré.

En ce sens 2010, sera la première année d'une contractualisation bipartite du fait d'un désengagement de l'Etat du pilotage tripartite qui était convenu jusqu'alors.

- **Les services d'orientation professionnelle**

Ces services remplissent une fonction essentielle d'aide à l'élaboration, à la vérification et à la mise en œuvre du projet professionnel tout au long du parcours de qualification.

Deux niveaux d'intervention distincts :

 - le travail global sur le projet professionnel dit « d'orientation ». L'année 2010 verra le renouvellement des accords pluriannuel avec les acteurs et d'un élargissement des missions dans le champ de la VAE. Il est à noter l'augmentation quantitative de prestations qui sera demandée à ces structures suite à la décision d'accueillir les salariés en insertion ;

 - le travail sur l'accompagnement dans le cadre d'actions spécifiques sur la mobilité internationale, l'enseignement à la sécurité et la santé au travail ainsi que le soutien à certains réseaux d'acteurs.

- **La validation des acquis de l'expérience**

Le chèque VAE permettra en 2010 aux demandeurs d'emploi de bénéficier également d'un parcours en la matière, et via ce dispositif de disposer d'un appui qui permettra désormais d'aller jusqu'à l'obtention totale de la certification pour les personnes les plus en difficulté.

- **Les centres de ressources**

La Région subventionne les « centres de ressources » paritaires du secteur de la formation inscrits dans le contrat de projets (ORM, CARIF Espace compétences, CRI, Cité des Métiers), qui sont ses partenaires privilégiés

pour l'accompagnement de nombre de démarches « compétences-qualification ».

L'indemnité forfaitaire compensatrice versée aux employeurs d'apprentis

Cette prime destinée à favoriser le développement qualitatif de l'apprentissage se compose :

- d'une aide à l'effort de formation (AREF) de 1000 € par année de formation,

- d'une aide à l'égalité des chances (AREC) pour les entreprises de moins de 21 salariés. Ces primes de 400 euros, soumises au respect de certains critères (âge/diplôme, ZUS, femme/diplôme, CDI, maitre d'apprentissage qualifié), sont cumulatives par année de formation et versées en fin de contrat.

1.2 - Formation et apprentissage

Dans un contexte législatif et réglementaire très évolutif, dû en particulier à la mise en œuvre de la loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie du 23 octobre 2009, la question du renforcement du service public régional de formation et d'apprentissage se pose avec acuité.

Consciente des enjeux et de ses responsabilités, la Région se doit de prendre en compte la spécificité de l'activité de formation et d'amplifier son action et ses modalités d'intervention, au bénéfice des femmes et des hommes de son territoire.

Outre le renforcement du service public régional de formation et d'apprentissage, il s'agira de mettre en œuvre l'ensemble des politiques et actions permettant l'accès à la formation et à l'apprentissage dans les meilleures conditions des publics fragilisés, ainsi que l'inscription des dispositifs de formation dans une démarche de développement durable.

Renforcer le service public régional de formation permanente et d'apprentissage

La qualification du service public régional de formation permanente et d'apprentissage en service social d'intérêt général (SSIG)

Considérant que la formation constitue une mission d'intérêt général et prenant acte des enjeux forts de défense des services publics dans un contexte où ceux-ci sont menacés, la Région a initié la création du service public régional de la formation permanente et d'apprentissage par la délibération n°06-4 du 9 février 2006, fondé sur les principes de gratuité, de proximité et d'égalité d'accès.

Les services sociaux d'Intérêt général constituent une réponse pertinente à la volonté politique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de conforter son service public régional de formation et d'apprentissage.

C'est le sens de la résolution de juillet 2008, dite résolution de Marseille, par laquelle l'ensemble des régions ont demandé la qualification en SSIG de la formation professionnelle, et celle de la délibération du 7 décembre 2009, par laquelle les élus régionaux ont qualifié le service public régional de formation permanente et d'apprentissage en service social d'intérêt général.

S'inscrivant dans la logique du droit européen comme du droit national, les différents modes de contractualisation avec les organismes de formation (marchés publics, délégations de service public, régie, subvention, mandat notamment) devront être réexaminés.

Le renouvellement de la commande publique de formation professionnelle

La commande publique de formation professionnelle pluriannuelle (marchés renouvelables) et annuelle (marchés non renouvelables) sera relancée en 2010.

L'objectif est de pouvoir proposer sur l'ensemble du territoire régional, et en fonction des spécificités de la demande sociale et économique, une pluralité d'offres de formation adaptées aux besoins des usagers et des territoires, avec une préoccupation majeure de la Région : l'accès à l'emploi par l'obtention d'une qualification adaptée.

Ce renouvellement de la commande publique s'effectue en 2010 dans un contexte particulièrement sensible du fait de la crise économique qui affecte l'ensemble du territoire régional, mais également des modifications législatives et règlementaires du champ de la formation professionnelle, telle que la rénovation des diplômes professionnels.

Ce sont ainsi près de 13 000 places de formation qui sont proposées aux demandeurs d'emploi en 2010.

La construction d'un « dispositif régional de la 2e chance », en liaison avec l'Etat

Dans l'objectif de reconnaître et de soutenir les espace territoriaux d'accès aux premiers savoirs (ETAPS) au même titre que le réseau des écoles de la 2e chance, l'Etat et la Région se sont engagés, fin 2009, à expérimenter, ensemble, sur une durée de six mois, l'élaboration d'un label régional des « dispositifs de la deuxième chance ».

Au terme de l'expérimentation, les modalités retenues pour reconnaitre et sécuriser le « dispositif régional de la 2e chance en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » devront être transférables à l'ensemble des actions y concourant.

L'inscription de l'AFPA dans des procédures stabilisant son statut, ses missions ainsi que les modes de contractualisation de la Région avec cet opérateur spécifique

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales transfère aux régions les compétences donnant lieu à l'organisation et au financement par l'Etat des stages de formation de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), et destinés aux demandeurs d'emploi adultes.

Le conseil régional a adopté la convention tripartite 2007-2008 Etat-Région-AFPA par délibération n° 06-224 du 10 novembre 2006, prévoyant l'organisation, les conditions et les modalités de ce transfert prévu pour être définitif au 1er janvier 2009.

Lors de cette période transitoire, la Région a mis en évidence la non dévolution des moyens essentiels à l'exercice de cette compétence, notamment le patrimoine.

Les élus régionaux en ont pris acte et, réunis en assemblée plénière le 4 avril et le 12 décembre 2008, ont adopté à l'unanimité les délibérations prolongeant au 31 décembre 2010 la convention tripartite Etat-Région-AFPA.

La convention d'application 2010 relative à la convention tripartite Etat-Région-AFPA 2007-2008, modifiée 2007-2010, permet d'assurer la continuité du service public régional de formation des demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte, et dans le cadre du SSIG qualifiant le SPRFPA, la Région doit examiner la structure juridique la plus adaptée à la situation de cet opérateur très important sur le territoire.

Le renouvellement des conventions quinquennales de l'apprentissage

Les conventions quinquennales en cours conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des centres de formation d'apprentis (CFA) arrivent à échéance au 31 décembre 2011.

Conformément à l'article R 116-23 du code du travail, une concertation doit être engagée 18 mois avant la date d'expiration de la convention afin de préparer son renouvellement.

Au-delà des aspects réglementaires et conventionnels obligatoires, le renouvellement de ces conventions sera l'occasion pour la Région de faire évoluer les conditions de fonctionnement et de financement des CFA.

Les conventions actuelles ont permis de mieux inscrire les CFA dans leur environnement et de promouvoir une démarche prospective de projet à travers les projets d'établissement. Elles ont également permis de préciser la place des CFA dans le service public régional de formation et d'apprentissage, par la redéfinition de leurs missions prioritaires, et d'améliorer le mode de financement des CFA dans une logique de budget négocié.

Les prochaines conventions seront négociées avec les CFA afin d'intégrer les évolutions du service public régional de formation et d'apprentissage (démarche qualité, intégration dans les formations de l'environnement et du développement durable, renforcement de la modularité des parcours de formation, etc.). Il s'agira avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage d'initier la négociation avec les organismes de formation sur le contenu des futures conventions.

Le renouvellement de la démarche qualité : une attestation « Qualité Réseau »

Votée en 2000, cette démarche concertée et contractuelle a pour objectif d'améliorer la qualité de l'offre de formation dans les organismes de formation qui interviennent dans le cadre de la commande publique en

matière de formation professionnelle continue, afin d'appuyer la politique régionale sur un dispositif de formation adapté et pertinent, en rapport avec les besoins des publics, des entreprises et des territoires.

Les objectifs fixés il y a 10 ans ont été atteints, la quasi-totalité des organismes qui composent l'appareil de formation régional y étant désormais engagée.

Pour autant, il est désormais nécessaire de rénover cette démarche, désormais appelée Qualité Réseau (responsabilité sociale et environnementale pour l'apprenant et l'usager), notamment pour l'étendre à d'autres dispositifs : CFA, formations continues de l'enseignement supérieur, établissements de formation de la culture et du secteur social.

En outre, le nouveau référentiel doit intégrer de nouveaux axes, notamment le service rendu aux apprenants et la responsabilité sociale et environnementale.

Favoriser les conditions d'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage pour les publics en difficultés

L'objectif étant d'offrir à tous ceux qui en sont privés une qualification permettant un accès à un emploi de qualité, la Région s'attache à mettre en place des dispositifs permettant à tous d'accéder à une formation qualifiante, tout en prenant en compte les freins à l'accès ou au suivi d'une formation.

Les formations préparatoires à la qualification

Les formations « ETAPS » (espace territorial d'accès aux premiers savoirs) visent l'acquisition des savoirs de base, avec pour objectif l'accès, à terme, à une formation qualifiante ou à un emploi durable.

Ce sont 137 formations qui concourent aux ETAPS pour environ 6 000 places.

Le développement de partenariats innovants

Depuis plus de dix ans, la Région associe à sa politique de formation professionnelle et contractualise avec de nombreux partenaires, permettant ainsi de répondre au plus près des besoins des personnes en recherche de formations qualifiantes : partenaires sociaux, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Agefiph, universités, organismes de formation culturelle, etc.

- **la participation à la mise en place des fonds de sécurisation des parcours (IRIS)**

 La délibération du conseil régional du 17 avril 2009 annonce la volonté de la Région de sortir progressivement de la logique sclérosante des statuts et d'engager au titre du fonds IRIS, des négociations avec les partenaires sociaux afin de mutualiser des moyens supplémentaires pour développer des actions concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

Quatre expérimentations sont en cours dans les secteurs de la santé, des services à la personne, de l'agroalimentaire et de l'artisanat.

- **la poursuite du partenariat avec l'Agefiph**

La Région a voté en 2008 un accord cadre avec l'Agefiph qui vise à accroître le nombre de personnes handicapées accédant aux formations du service public régional de formation permanente et d'apprentissage.

Il s'agira en 2010 de renouveler de partenariat, qui permet chaque année à 600 personnes d'accéder aux formations du service public régional de formation et d'apprentissage.

- **la mise en place de l'Université régionale des métiers**

Ce lieu ressources est créé en partenariat avec la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur, la chambre départementale de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône, l'observatoire régional des métiers et le Carif Espace Compétences.

Ce partenariat vise à créer un véritable pôle régional d'orientation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie valorisant la mixité des publics, les métiers de l'artisanat, l'apprentissage et la formation.

L'amélioration des conditions de vie des publics en formation

- **la rémunération**

L'accès à une formation est largement conditionné par les ressources de substitution dont disposent les publics.

Afin d'aider les stagiaires ne disposant pas d'allocation chômage, la Région prend en charge leur rémunération selon certaines conditions, pendant le temps de la formation.

- **le développement de nouveaux partenariats, pour améliorer les conditions de vie des publics en formation**

Le développement et la structuration du service public régional de formation permanente et d'apprentissage, menés par la Région depuis 2005, ainsi que les différentes rencontres organisées par la Région avec les différents partenaires (journées PRDF, colloques, séminaires, etc.), ont montré l'intérêt et l'urgence pour la Région de mener une politique volontariste d'aide aux bénéficiaires de nos dispositifs - les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue - dans des secteurs ne relevant pas de ses compétences initiales (notamment dans le transport, logement, restauration).

Ainsi, des actions nouvelles sont menées par la Région sur le champ du logement, en partenariat avec la Fédération régionale des maisons familiales et rurales, avec l'association régionale des foyers de jeunes

travailleurs, ainsi qu'un travail de recensement des places de logement disponibles en région mis en place par la direction du logement social.

En matière de transport, l'objectif sera d'intégrer les stagiaires de la formation professionnelle dans le dispositif « Carte Solidarité » mise en place par la Région, en partenariat avec la SNCF.

L'inscription du service public régional de formation permanente dans la démarche de développement durable

Dans le cadre de la commande publique, les objectifs du programme AGIR (Action globale innovante pour la Région), intégrés à l'offre de formation, permettront de proposer aux usagers du service public de formation des modalités spécifiques en lien avec la préservation de l'environnement

Par ailleurs, le développement du secteur de l'environnement et du développement durable est en particulier freiné par l'absence de formations et de qualifications adaptées.

C'est pourquoi la Région accompagne la création de l'institut régional de formations à l'environnement et au développement durable (IRFEDD).

La Région a fixé à l'IRFEDD une série d'objectifs : la régulation de l'offre de formation régionale dans le secteur, la production d'une offre de formation qualifiante et professionnalisante, complémentaire de l'offre existante (création d'un CFA en 2010 et développement d'actions de formations professionnelles), l'incubation de nouvelles formations en lien avec l'innovation technologique, pédagogique et sociale, l'organisation d'une veille « stratégique, scientifique et technologique » à la disposition des professionnels et des enseignants, sans oublier la diffusion des connaissances à un public large (éducation permanente) sous forme de colloques et conférences.

1.3 - Politiques de santé, du social et de la prévention

La direction des politiques de santé, du social et de la prévention déclinera en 2010 trois grandes politiques qui structurent son activité et fixent ses priorités :

- **le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2008-2012** (qui concerne les formations du sanitaire et du social ainsi que les aides individuelles qui s'y rattachent dans le cadre des compétences transférées par la loi du 13 août 2004).

 Le développement du nombre de places d'infirmiers proposé au sein des instituts de formation, le développement de la gratuité des formations (en particulier celles de niveau V) ainsi que la structuration d'une offre de formation de qualité sont au cœur de la politique régionale. Il sera mis en place une convention cadre pluriannuelle avec les établissements.

- **la lutte contre la précarité, le développement de la santé et de la solidarité**

 Elle s'inscrit au sein d'une politique volontariste qui vise particulièrement les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes en situation de grande précarité et l'égalité hommes/femmes.

 Un volet du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 « santé publique et renforcement de la cohésion sociale » vient compléter en terme d'investissement l'intervention régionale. L'appui aux actions et démarches du milieu associatif s'avère indispensable dans cette période où les effets de la crise se feront ressentir pleinement.

- **la prévention de la délinquance et la sécurité**

 Elle s'organise à partir d'une démarche partenariale et multidisciplinaire afin de développer la cohérence et la complémentarité avec d'autres interventions dans le cadre de politiques publiques.

 La continuité du partenariat Région-Ministère de la Justice représente le dispositif emblématique de cette politique volontariste, qui se concrétisera par la déclinaison de l'avenant 2009-2012 et à la préparation de la décentralisation annoncée de la formation des détenus.

L'année 2010 est la 3ème année de mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales, à mi-parcours de sa réalisation.

Aussi, c'est une année charnière, qui reflète la construction d'une véritable politique régionale des formations sanitaires et sociales.

A travers la structuration de l'offre de formation, la Région agit sur l'augmentation du nombre de places ouvertes et permet ainsi d'accroître, d'année en année, le nombre de personnes admises dans une qualification professionnelle de qualité.

Trois priorités structurent la mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

La première de ces priorités vise notamment à augmenter le nombre de quotas d'infirmiers pour pallier à la pénurie de professionnels, la seconde doit permettre d'atteindre progressivement la gratuité de l'ensemble des formations transférées, et enfin la troisième concerne la sécurisation des parcours individuels de formation, avec le développement du partenariat avec Pôle emploi (formation de niveau V pour les demandeurs d'emploi) et le cofinancement de parcours pour des salariés et demandeurs d'emploi de formation d'infirmiers (UNIFAF, ANFH, FORMAHP).

La Région poursuivra en 2010 cette ambition et prendra en charge financièrement ces priorités.

Par ailleurs, le développement des capacités d'aide médico-psychologique, aide-soignant et auxiliaire de puériculture sera maintenu.

Des moyens financiers conséquents accompagnent cette mesure et tendent ainsi à garantir le principe de gratuité auprès des jeunes ou adultes sans qualification.

De même, le dispositif de formation préparatoire aux sélections, initié fin 2009, sera élargi à l'ensemble des filières et en particulier à celles du travail social.

Dans un contexte économique et social fragilisé, l'amélioration des conditions de vie des élèves et étudiants devra rester un axe majeur.

Outre le versement des bourses et indemnités régionales, les dispositifs proposés par la Région en matière de transport, de chéquier cinélecture devront être étendus aux élèves et étudiants du sanitaire et social.

Le lancement du dispositif PRAME aux étudiants du sanitaire et du travail social fin décembre 2009 nécessitera un élargissement sur l'année 2010.

L'accès à la restauration collective pour les élèves et étudiants sera favorisé dans chacun des sites de formation.

De plus, les aides individuelles ponctuelles versées au titre du fonds social régional permettront de sécuriser les parcours de formation et d'éviter certains abandons.

A cet effet, un dispositif concerté et gérant des fonds mutualisés de partenariat entre la Région, les branches professionnelles et leurs OPCA et OPACIF sera mis en place afin d'amplifier la prise en charge des salariés (salaires + formation) et demandeurs d'emploi qui aujourd'hui ne peuvent, faute de moyens, s'engager dans une formation d'infirmier.

Enfin, de nouvelles dispositions contractuelles seront prises avec chaque établissement de formation, leur application contribuera à affirmer la volonté de la Région d'assurer pleinement ses responsabilités dans le domaine des formations sanitaires et sociales.

Renforcer la solidarité régionale

La politique de la Région répond à la nécessité de renforcer la solidarité régionale, d'œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes, de développer les mesures de lutte contre la grande pauvreté et la précarité, d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et des personnes âgées, et enfin de poursuivre les actions de prévention dans le champ de la santé en faveur de certains publics fragilisés.

En 2010, dans le cadre du contrat de projets, la Région soutiendra particulièrement l'effort de modernisation des écoles de formation du sanitaire et social ainsi que la création de places dans les établissements spécialisés accueillant les personnes âgées et les personnes handicapées.

Dans le champ du handicap, la Région poursuivra son effort au profit de l'inclusion sociale des personnes handicapées, par le soutien aux projets associatifs.

Par ailleurs, le dispositif d'équipement des salles de spectacles en boucles magnétiques sera mis en œuvre pour la troisième année consécutive, afin de faciliter l'accès aux loisirs culturels pour les personnes malentendantes.

La démarche de soutien à l'action contre la grande pauvreté et la précarité sera confortée en privilégiant les domaines de l'aide alimentaire, de l'hébergement d'urgence et de l'accompagnement des personnes en grande difficulté.

Outre le soutien au pôle d'intervention régional de prévention des risques liés à la sexualité, l'action de la région en matière de santé sera priorisée sur la prévention et l'accompagnement des publics jeunes (en lycées, CFA, missions locales) sur des problématiques liées aux pratiques addictives, à la souffrance psychologique et aux troubles du comportement alimentaire.

La Région conservera également une action en faveur de l'accompagnement des malades et de leurs familles, ainsi que l'objectif d'atténuer les inégalités de santé, toujours présentes sur le territoire régional.

La Région soutient dans le cadre du contrat de projets, les initiatives conduites en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la connaissance des maladies professionnelles.

Enfin, l'appui au fonctionnement des centres ressources régionaux œuvrant dans le domaine de la santé et du social sera poursuivi, afin d'améliorer les complémentarités entre eux et la cohérence de leurs activités avec les priorités régionales en la matière et les orientations du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Sécurité et prévention de la délinquance

Le traitement des phénomènes de délinquance urbaine nécessite d'appréhender leurs causes par une démarche partenariale et multidisciplinaire. La sécurité des personnes dans les villes, la prévention des violences et de la délinquance, mais aussi la solidarité auprès des personnes les plus fragiles, restent des préoccupations majeures pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PRÉVENTION - SÉCURITÉ	AP 2010	AE 2010
LYCÉES	1,500 M€	1,000 M€
FORMATION		1,296 M€
CULTURE		0,150 M€
POLITIQUE VILLE		0,650 M€
ACTIONS EDUCATIVES		0,321 M€
TRANSPORTS	0,760 M€	8,404 M€
EMPLOI		0,500 M€
SÉCURITÉ	0,200 M€	2,493 M€
SOLIDARITE		0,230 M€
TOTAL	**2,460 M€**	**15,044 M€**

La Région inscrit son action essentiellement dans le cadre des politiques contractuelles et partenariales. A cet égard, la convention de partenariat « Justice/Région » est reconduite par avenant pour trois années.

La Région recherche également, dans le cadre de ses compétences (transports, lycées, formation, apprentissage) et dans d'autres domaines comme le sport, la culture, et l'insertion professionnelle, une fonction d'impulsion de projets à l'échelle des territoires qui comprend la Région.

En ce sens, les axes suivants sont déclinés afin de constituer un ensemble de réponses cohérentes :

- la sécurité dans le transport ferroviaire impliquant notamment la poursuite du programme régional de sûreté sur l'ensemble du réseau ;
- la poursuite de la mise en sûreté des lycées, la protection des lycéens et la prévention des conduites à risques ;
- la formation professionnelle des jeunes en grande difficulté, outil essentiel pour leur insertion passant par un encadrement renforcé des jeunes sous mandat judiciaire par des professionnels spécialisés ;
- la lutte contre les violences dans le sport grâce à la mise en œuvre d'action spécifique en étroite association avec le mouvement sportif.

D’autres axes sont mis en œuvre en concertation avec les secteurs compétents :

- la prévention des violences au sein de la famille en soutenant les associations spécialisées ;
- la prévention routière par des actions de sensibilisation auprès des jeunes conducteurs ;
- la consolidation du réseau REMI pour la prise en charge des mineurs isolés et le nécessaire travail de coopération entre les pays d’accueil et les pays d’origine;
- le partenariat avec l’Education nationale pour consolider les dispositifs relais et l’insertion des jeunes sans qualification.

2 - Education, culture, sport & jeunesse

2.1 - Culture et patrimoine

L'action volontariste de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le domaine culturel, ne saurait s'affranchir totalement de la fragilité persistante de ce secteur et des très fortes difficultés que rencontrent l'ensemble des structures culturelles et des équipes artistiques intervenant sur notre territoire, tout comme sur la totalité du territoire national.

Depuis plusieurs années, la conjonction de différents éléments a considérablement aggravé la situation : incertitudes ou imprécisions liées à la décentralisation, tendance de nombreuses collectivités à revoir à la baisse les interventions dans le champ des compétences facultatives, absence de résolution des problèmes dans le domaine de l'emploi culturel et artistique, disparition de nombreux emplois aidés, remise en cause d'actions culturelles de proximité, difficultés rencontrées dans le domaine de la diffusion des œuvres, etc.

Depuis l'adoption, en juin 2005, d'une délibération-cadre sur la politique culturelle régionale, et en dépit de tous les obstacles précités, **la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a réaffirmé avec force ses engagements en faveur d'une culture de qualité, véritablement inscrite dans le développement du territoire et, par ailleurs, accessible au plus grand nombre.**

Pour ce faire, les trois axes majeurs adoptés par l'assemblée plénière, en juin 2005, constituent désormais le socle de toutes les interventions de la Région en matière culturelle.

Qu'il s'agisse de l'aide à la création, de l'action résolue en faveur de l'accès le plus partagé aux pratiques culturelles et artistiques, ou bien encore du soutien à la diversité culturelle et aux actions de coopération, la Région mobilisera, dans le cadre du budget 2010, les moyens les plus adaptés à ce triple engagement.

L'extrême fragilité du secteur culturel et la précarité persistante des emplois dans ce secteur rendent impératives une action régionale d'accompagnement des initiatives des collectivités locales, des structures culturelles et des équipes artistiques.

Le transfert à la Région de multiples compétences jusque-là assumées par l'Etat, notamment dans le domaine de l'Inventaire en application de la loi du 13 août 2004, s'accompagne de dotations budgétaires en décalage avec la réalité de l'existant transféré, ainsi qu'avec les adaptations nécessaires pour une simple remise à niveau.

Enfin, les négociations engagées avec l'Etat, sur le volet culturel du contrat de projets 2007-2013, ont dû prendre en compte, et à un niveau véritablement ambitieux, cette thématique si importante pour tout le territoire

régional et pour tous ses habitants. Même si l'on peut déplorer que les bases financières du volet culturel de ce Contrat de Projet soient restées stables et identiques à celles du contrat de plan 2000-2006.

L'aide à la création et à l'emploi

L'intervention régionale vise à maintenir et structurer le tissu artistique en région, à soutenir une offre culturelle de qualité et à s'engager fortement en faveur de l'emploi culturel et artistique.

Pour ce faire, la Région accompagne de façon très volontaire l'ensemble du mouvement créateur en insistant sur le nécessaire pluralisme des formes.

Dans cette perspective, une attention toute particulière est portée à l'accompagnement de chaque parcours artistique par divers dispositifs en résonance avec la singularité de la démarche : aide à la recherche ou à l'écriture d'un projet, aide à la production d'une œuvre, aide à la diffusion ou à l'exportation.

Chacune de ces interventions spécifiques s'inscrit dans un partenariat bien défini entre la Région et le bénéficiaire.

Le soutien à la création est très présent dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

Deux nouveaux dispositifs ont été mis en place en 2009 : le slate funding (aide aux paquets de projets) et le soutien au cinéma d'animation.

En 2010, la mise en réseau des politiques régionales et internationales se poursuivra. Les champs de convergence avec le PRIDES Image seront affinés. La création d'un fonds de soutien aux projets innovants sera étudiée.

Enfin, la prise en charge, au sein de la direction de la culture et du patrimoine, de la commission régionale du film, et la consolidation de l'antenne Média, mise en place en 2009, doivent permettre de développer un soutien en formation, communication et conseil aux professionnels français et européens, et participer ainsi au développement économique et artistique de la filière du cinéma et de l'audiovisuel dans notre Région.

Le soutien à la création s'accompagne d'un renforcement de l'intervention régionale en faveur de la formation et de l'emploi.

Depuis 2005, une vaste concertation s'est engagée avec les professionnels de tous les secteurs artistiques et culturels.

Le plan régional pour l'emploi et le plan régional des formations illustrent cet engagement résolu en faveur du champ culturel.

D'autres démarches de concertation, avec l'ensemble des secteurs d'activité concernés, ont permis de renforcer le dialogue engagé et d'inventer les réponses les plus adaptées.

C'est ainsi qu'un accord cadre quadripartite (Etat, Région, et organisations professionnelles des branches de l'audiovisuel et du spectacle vivant), a pu être conclu en 2007 pour 5 ans.

Cet accord cadre a permis :
- l'élaboration en 2008 d'une convention d'application pluriannuelle arrêtant un plan d'actions concertées déclinées en 2009 sur plusieurs axes,
- la consolidation et le développement du dispositif régional d'observation avec l'Etat des lieux des arts du spectacle produit par l'Arcade, de mettre en œuvre la convention annuelle de programmation entre l'AFDAS et la Région, et de favoriser l'insertion des jeunes artistes interprètes dans le secteur de la danse.

Le conventionnement avec les organismes de formation, fortement initié en 2006, se poursuivra, permettant de prendre en compte la réforme de l'enseignement supérieur artistique et accompagnant les établissements d'enseignement supérieur (3 d'entre eux ont été habilités en 2009 sur le territoire régional) dans la création du diplôme national supérieur professionnel (DNSP).

La politique très volontariste de la Région en faveur de l'emploi culturel s'appuie notamment sur le dispositif Adac (agents de développement artistique et culturel), sur lequel un important travail de réflexion et de bilan a été engagé en 2009 (qui se poursuivra en 2010) grâce à la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement et de conseil des structures bénéficiaires d'un poste Adac.

L'action en faveur de la démocratisation culturelle

La délibération-cadre de juin 2005 fixait deux orientations précises vis-à-vis des **territoires** et vis-à-vis des **publics**.

S'agissant des publics, deux catégories font l'objet d'une attention toute particulière : les jeunes et les milieux sociaux considérés comme fragiles.

Toutes les demandes de conventionnement adressées à la Région devront doivent prendre en compte ces priorités, tout comme les demandes de renouvellement.

Au-delà, la Région poursuivra et intensifiera son soutien aux actions concertées en direction du public jeune : « Lycéens au cinéma », « Prix littéraire des lycéens et des apprentis », « Lycéens au festival d'Avignon », « Espaces régionaux de répétition », « Point d'information musique », etc.

La signature, en 2006 et en 2007, renouvelée en 2009, d'une double convention entre la Région, les rectorats d'Aix/Marseille et de Nice, et la DRAC sur l'éducation artistique et culturelle en définit les grands axes.

En 2010, un cadre d'intervention permettra de mettre en place des actions culturelles à destination des publics sous main de justice, et en particulier les mineurs. Cette action se fera en partenariat avec la direction régional des

services pénitentiaires, la protection judiciaire de la jeunesse et la mission sécurité de la Région dans le cadre de convention Justice/Etat.

Le dialogue et le partenariat avec les mouvements d'éducation populaire et les missions locales seront amplifiés autour d'objectifs très précis et d'actions de proximité très concrètes. Le soutien à l'action de sensibilisation culturelle menée par les médiateurs sociaux de Cultures du cœur se poursuivra tout au long de l'année. A cet effet, toutes les structures culturelles financées par la Région seront invitées à être parties prenantes de cette démarche de solidarité.

Depuis 2005, un véritable travail de sensibilisation a été engagé par la Région auprès des structures de création et des réseaux de comités d'entreprises afin de renforcer les liens entre les deux univers.

Les incertitudes liées à la poursuite des démarches contractuelles inscrites dans le dispositif « Politique de la ville » compliquent singulièrement cette volonté. Toutefois, la Région mobilisera tous les moyens possibles pour garantir les actions les plus fondamentales permettant l'autonomisation des publics particulièrement concernés, par exemple dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme.

Dans le cadre du programme AGIR pour l'environnement portée par la direction de l'environnement, du développement durable et de l'agriculture, la direction de la culture et du patrimoine s'est associée à l'appel à projet « amélioration des performances environnementales des sites et équipements culturels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Cet appel à projet permettra à des associations culturelles d'êtres accompagnées dans leurs démarches d'économies d'énergie et de respect de l'environnement, ainsi que de formation de leurs personnels.

La territorialisation de la politique régionale de la culture poursuit un double objectif : veiller à la correction des disparités territoriales et permettre à la créativité et la capacité d'initiative des populations de ces territoires de s'exprimer le plus librement.

Cette lutte contre la désertification culturelle nécessite donc de pouvoir répondre aux projets les plus pertinents de création d'équipements, en garantissant leur pérennité : présence d'opérateurs capables de les animer durablement, garantie d'un financement local suffisant, non concurrence entre les projets, prise en compte de la diversité des populations, etc.…

Pour ce faire, la Région s'est dotée des outils les plus appropriés pour mener les expertises nécessaires. Les principaux partenaires régionaux seront appelés à porter une attention accrue aux attentes des territoires et des habitants. Le service public régional de la culture, qui regroupe l'administration et les différents centres de ressources, sera, comme par le passé, fortement mobilisé pour répondre au mieux aux propositions des acteurs de terrain.

La politique visant à permettre la **création d'équipements très structurants** est amplifiée. Plusieurs grands projets verront leur réalisation se développer ou se concrétiser en 2010 dans le cadre du contrat de projets, comme le musée Cocteau de Menton, ou hors contrat de projets comme le Mucem, la bibliothèque Maure de Grasse, la maison de l'oralité alpine, le camp des Milles, le théâtre de Fréjus…

L'action en faveur du **patrimoine** poursuit de grandes opérations pluriannuelles, dont certaines s'appuient sur les enquêtes que le service de l'Inventaire réalise en concertation étroite avec les territoires, dans un objectif de valorisation économique durable et de démocratisation des connaissances :

- le dispositif « e-services et territoires », en collaboration avec la mission TIC de la direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, se poursuit en 2010 dans l'objectif d'apporter un soutien scientifique et technique aux territoires de projet qui s'investissent dans une valorisation numérique du patrimoine ;

- le plan « patrimoine antique », relancée par une nouvelle convention Etat-Région, aborde le dernier volet de sa première phase avec le démarrage des derniers chantiers et l'achèvement de plusieurs opérations ;

- dans la perspective de Marseille Provence 2013, plusieurs villes comprises dans le territoire de projet seront aidées dans leur démarche de rénovation de leur paysage urbain monumental ou de leurs musées : Aix-en-Provence, Arles, Aubagne, Marseille.

Le soutien à la diversité culturelle et les actions de coopération

La promotion de la diversité culturelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été marquée, depuis 2005, par de nombreux évènements. Ces opérations seront, pour la plupart d'entre elles, reconduites en 2010, avec la ferme volonté d'amplifier l'accès à ces manifestations du public régional. Les initiatives prises, à ce titre, en direction des publics des lycéens et des apprentis seront renouvelées et amplifiées.

Le projet des dramaturgies arabes contemporaines, en partenariat avec Système Friche Théâtre, se poursuit et devrait s'intensifier avec l'ouverture à d'autres partenaires du bassin méditerranéen, dans le cadre d'un projet déposé auprès de l'Union européenne (programme IEVP Voisinage Bassin Méditerranée)**.**

La Région continuera de favoriser l'émergence de réseaux au service de la coopération culturelle en Europe et dans le monde, singulièrement avec les territoires du pourtour méditerranéen.

Le dialogue avec les opérateurs régionaux déjà mobilisés ou en passe de l'être, avec les collectivités signataires des accords de coopération, avec les institutions partenaires de programmes européens, ainsi qu'avec les organismes internationaux, tels l'UNESCO, se poursuivra, avec la même

détermination et la même volonté de développer les échanges culturels qui font de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un des territoires les plus dynamiques de France dans ce domaine.

Regroupant toutes ces thématiques, la Région est membre de l'association pour l'année européenne de la culture Marseille Provence 2013. Sa participation sera en augmentation en 2010, dans cette phase de sélection et préfiguration des projets à venir.

2.2 - Sport, jeunesse et vie associative

Le sport

La Région confirme sa volonté d'accompagner le mouvement sportif, par la mise en œuvre d'une politique sportive régionale contribuant à faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la deuxième région la plus sportive de France, au travers de quatre axes stratégiques :

- **le développement du sport pour le plus grand nombre**

La Région contribue à promouvoir le sport pour le plus grand nombre par le soutien aux ligues et comités régionaux et par l'aide à la construction et à l'aménagement d'équipements de proximité, largement ouverts aux jeunes, ainsi qu'à l'acquisition de matériel sportif.

La Région continuera à approfondir son partenariat avec les ligues signataires de conventions d'objectifs pluriannuelles reposant sur cinq orientations : encourager la pratique sportive par le plus grand nombre, notamment pour les femmes ; effectuer auprès des jeunes une prévention accrue des conduites à risques ; favoriser l'accès vers le haut niveau ; lutter contre la violence dans le sport et/ou préserver l'environnement des sites de pratique ; développer l'emploi et la formation.

Les stages « Sport et Découverte » contribuent également à faire découvrir de nombreuses disciplines aux jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après l'augmentation des journées stagiaires, la diversification vers de nouvelles activités, l'effort pour renforcer la qualité de ces stages sera pérennisé.

- **le soutien au sport de haut niveau**

Le soutien au sport de haut niveau repose notamment sur l'attribution de bourses individuelles permettant aux meilleurs sportifs de mieux s'entraîner, de se former et de préparer leur insertion professionnelle et par l'aide aux structures d'entraînement et de formation « pôles espoirs » accueillant principalement de jeunes sportifs de la région (66 % sont licenciés en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Par ailleurs, il convient de préserver et d'améliorer la santé des sportifs, surtout ceux soumis à une pratique intensive : renforcement de la structuration du réseau régional des centres médico-sportifs et le moderniser ; soutien aux actions de suivi médical, de lutte contre le dopage, de prévention et d'information.

Bien que le sport ne soit pas inscrit dans les nouveaux contrats de projets, la Région a décidé de maintenir ses aides dans ces domaines.

- **le soutien à l'organisation d'évènements sportifs**

La Région soutient l'organisation de manifestations et d'évènements relevant du haut niveau sportif ou d'une pratique populaire.

Dans ce cadre, les Grands Prix du Sport seront organisés, comme chaque année, en liaison étroite avec les deux Comités régionaux olympiques et sportifs (CROS).

- **développer l'emploi dans le secteur sportif**

La Région soutient la création d'emplois dans le secteur sportif grâce aux deux dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Plan régional pour l'emploi.

Une convention a été signée avec les deux CROS afin qu'ils jouent pleinement leur rôle d'incitation et de conseil auprès de l'ensemble des clubs et soient associés au suivi et à l'évaluation continue du programme.

Cette dernière a d'ailleurs révélé la tendance des clubs à privilégier les emplois plus qualifiés, d'agents de développement. C'est pourquoi les objectifs initiaux du plan ont été revus dès 2007 : diminution par deux des postes d'animateurs et éducateurs, mais triplement des postes d'agents de développement.

La jeunesse

Dans le cadre de la politique régionale, trois priorités seront privilégiées :

- **l'aide directe aux jeunes**

Le chéquier Ciné-Lecture s'adresse aux lycéens, apprentis, aux élèves des Instituts médico-éducatifs (IME), des instituts éducatifs thérapeutiques et pédagogiques (ITEP) et des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), aux jeunes régulièrement suivis par les missions locales ainsi qu'aux étudiants boursiers.

Par ailleurs, en partenariat avec 7 fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, coordonnées par le FSPVA dans le cadre d'une convention 2008, une aide régionale pour le 3ème et dernier module du **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)**, dit « stage d'approfondissement », est mise en place pour certains jeunes afin de mener à terme cette formation.

- **les chantiers de jeunes bénévoles**

Ils ont pour objectif de favoriser la rencontre et les échanges entre jeunes d'origines géographiques et sociales différentes, à travers la réalisation d'un travail d'utilité collective, touchant à la sauvegarde du patrimoine, à la protection de l'environnement, ou à l'amélioration de l'habitat.

Ces chantiers (80 chantiers en région, soit plus de 2000 jeunes représentant environ 50 nationalités) sont ouverts à tous les jeunes volontaires de 15 à

30 ans et se déroulent pendant l'été sur l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **le soutien aux centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) et l'information aux jeunes**

Dans le cadre du partenariat qui les unie aux deux CRIJ, la Région définit les missions d'animation et de coordination confiées à ces deux structures qui représentent le réseau information jeunesse régional. Les aides attribuées aux deux CRIJ (Provence-Alpes et Côte d'Azur) seront corrélées à des objectifs précis, communs aux deux structures, fixés par une convention pluriannuelle, qui définit le programme des actions à mener pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La vie associative

Notre région compte près de 80 000 associations « loi 1901 » et cette richesse citoyenne doit être préservée et soutenue.

- **Les aides aux associations**

La Région soutient les nombreux bénévoles qui œuvrent au sein de ces structures par des actions de formation, ainsi que par l'informatisation, l'acquisition de minibus et l'aménagement des sièges sociaux et locaux administratifs. La Région accompagne également l'organisation de certaines manifestations associatives.

- **Le dialogue et le partenariat**

La Région a signé, avec les douze grandes coordinations ou « têtes de réseaux », la « charte régionale de la vie associative ». Cette charte a pour objectif de définir les droits et obligations, des associations comme des pouvoirs publics, et ce pour clarifier et consolider les relations partenariales qui les unissent.

La Région entretient ainsi avec les organismes fédérateurs une relation constante. Depuis 2005, 12 conventions triennales signées avec les têtes de réseaux des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse concrétisent la pérennité du partenariat.

Par ailleurs, les « semaines de la vie associative », organisées chaque année depuis 2001, s'affirme comme un moment privilégié de dialogue entre la Région, les fédérations régionales et les associations locales.

- **L'appui et le conseil**

Dans ses missions spécifiques de proximité en direction des acteurs du mouvement associatif, et afin d'aider les responsables associatifs pour l'élaboration de leurs projets et le montage technique de leurs dossiers de demandes de subventions auprès de la Région, le service jeunesse et vie associative s'appuie sur un chargé de mission « vie associative », les

antennes départementales, les têtes de réseaux et les pôles d'appui à la vie associative.

Les antennes de la Région conseillent et orientent les bénévoles dans toutes leurs démarches administratives auprès de l'ensemble des services de la Région. Elles favorisent également la création de nouvelles associations en aidant, conseillant et soutenant celles et ceux qui souhaitent s'engager dans cette voie.

Renforçant cet accompagnement, un réseau de 8 structures d'aides et d'appui aux associations, implantées dans tous les départements de la région, véritables centres de ressources, permet de mieux répondre aux besoins des responsables associatifs (soutien juridique, fiscal, social et comptable).

Depuis 2006, par des conventions triennales, ce réseau a été labellisé « Pôle régional d'appui à la vie associative ».

2.3 - L'éducation

Les actions éducatives au bénéfice des lycéens et des apprentis

La Région entend poursuivre son effort pour répondre aux aspirations et aux préoccupations des lycéens et des apprentis de Provence Alpes Côte d'Azur.

Cette politique en faveur des jeunes lycéens et apprentis s'articule autour de quatre axes d'intervention, animés par des dispositifs adaptés :

- **promouvoir une diversité d'activités culturelles et de pratiques sportives au service de l'épanouissement du jeune**

Favoriser l'expression des talents, l'imagination et l'enthousiasme de la jeunesse de Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est l'objectif fixé à des opérations comme « Lycéens au cinéma », « Lycéens au festival d'Avignon », le « Prix littéraire des lycéens et apprentis », une « Rentrée en images » ou encore les conférences organisées par l'université de tous les savoirs dans les établissements de la région. Le cycle des conférences sera élargi avec de nouveaux partenaires issus du monde universitaire et de la recherche de la région.

Le principe des expositions itinérantes sera poursuivi avec la mise à disposition de quatre expositions : «la laïcité », « les Justes », « Respect » et « les Caravanières ».

Dans le cadre du devoir de mémoire et en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, deux voyages d'études à Auschwitz seront organisés en février 2010 pour plus de 300 lycéens.

Le partenariat avec les directions régionales de l'Union nationale du sport scolaire se poursuivra mais avec une meilleure coordination entre le secteur sports et celui en charge de l'éducation.

- **accompagner la construction du projet professionnel**

Pour aider les jeunes à s'informer sur les parcours de formation, à découvrir des métiers, à s'ouvrir aux autres et à définir leur projet professionnel, la Région finance des salons d'information, participe étroitement avec le rectorat d'Aix-Marseille aux journées du futur bachelier.

La Région soutient la mobilité des bacs professionnels pour leur période de formation à l'étranger (PFE), et se trouve plus particulièrement engagée sur les échanges transfrontaliers avec le Val d'Aoste, le Piémont et la Ligurie.

En 2010 l'opération « Entreprendre au lycée et au CFA » sera poursuivie.

- **favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'équipe**

La Région offre aux jeunes la possibilité de révéler leurs compétences, leurs potentialités et leurs capacités créatives.

Les **conventions de vie lycéenne et apprentie** leur permettent de développer des projets avec les équipes éducatives et les acteurs de la vie locale sur des thèmes aussi différents que l'éducation à la santé, le développement durable et le respect de l'environnement, l'accès des jeunes à la culture, l'information sur les métiers, l'engagement citoyen, la prévention de la violence et des conduites à risques, la coopération méditerranéenne et internationale. 380 conventions ont été passées pour l'année scolaire 2008/2009.

Unique en France par son envergure, le **« Printemps des lycéens et des apprentis »** est une manifestation incontournable et un moment privilégié de confrontation conviviale et festive de l'expression de leurs talents.

- **encourager la citoyenneté**

Plusieurs dispositifs contribuent à offrir aux lycéens et apprentis, jeunes citoyens de notre région, les clefs pour comprendre leur environnement, décrypter les enjeux qui les attendent, trouver leur place de jeunes adultes dans la cité.

Le dispositif « parloir sauvage » aborde les questions de l'enfermement, de la violence. « Changement majeur » traite des questions qui se posent lors du passage à la majorité, « Rencontre l'Europe » organise des débats avec de jeunes étudiants européens, « l'agenda 21 » les invite aux pratiques du développement durable au sein de leur établissement, « Trop Puissant » les sensibilise aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées.

Enfin, le **conseil régional des jeunes**, espace d'expression et d'initiatives pour les lycéens et apprentis contribue à former des citoyens actifs, sera renouvelé à l'automne 2010. Ce 7ème mandat (2010-2012) sera l'occasion pour les jeunes de travailler sur de nouveaux thèmes

Les missions « accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée »

- **le renforcement des moyens transférés**

Au 1er janvier 2010, les quelque 2 800 agents exerçant des missions décentralisées dans les lycées de l'Education nationale et dans les lycées agricoles, mis à disposition respectivement en janvier 2006 et en janvier 2007, seront désormais tous, sans exception, des agents régionaux des lycées.

Le plan de résorption des déficits constatés lors du transfert, auquel le Président du Conseil régional s'était engagé dans le protocole d'accord signé

avec les principales organisations syndicales en juillet 2006, s'est concrétisé par la création de 243 postes depuis 2006, et s'achèvera par l'implantation de 57 postes à la rentrée 2010. En corollaire, le nombre de contrats aidés continuera à diminuer.

Le rapprochement progressif des règles de gestion et de rémunération des agents régionaux des lycées et personnels de service, la participation commune à des manifestations conviviales, et l'accès aux prestations sociales, culturelles ou sportives du comité des œuvres sociales, ont constitué des facteurs d'intégration, condition indispensable à l'amélioration du fonctionnement des missions décentralisées, au service des lycéens et de la communauté éducative, qui sera poursuivie en 2010.

La réalisation, en 2009, de fiches métiers adoptées à l'unanimité par les organisations syndicales membres du comité technique paritaire, a permis d'engager dans la concertation, une réflexion sur l'évolution et la valorisation des métiers, qui sera approfondie en 2010.

- **une connaissance affinée de la situation des lycées pour un meilleur pilotage des moyens au service des missions décentralisées**

L'exploitation des trois enquêtes « DEMTOS » conçues et mises en place respectivement en 2007, 2008 et 2009, afin d'actualiser chaque année les rattachements postes/agents, les données entrant dans le barème régional des emplois, ainsi que la connaissance de la répartition du temps de travail de chaque agent entre les quatre missions décentralisées, sera approfondie en 2010.

La mise en place d'un outil d'analyse et de suivi des taux de suppléance par établissement et par motif de suppléance complètera, en 2010, ce dispositif d'analyse et de pilotage.

Le diagnostic sur le fonctionnement du service restauration réalisé dans 116 établissements en 2009, s'achèvera en 2010 sur l'ensemble des 143 établissements offrant un service de restauration et de production culinaire.

L'ensemble de ces outils affinera la connaissance des établissements et de leur fonctionnement, et favorisera une gestion maîtrisée des moyens mis à la disposition des établissements pour la mise en œuvre du service public régional.

- **la poursuite des objectifs de la politique tarifaire**

La politique tarifaire engagée en 2009 sera poursuivie en 2010 : réduction des inégalités d'accès au service de restauration, préservation du pouvoir d'achat des familles, contribution équitable de l'ensemble des usagers aux charges et maintien d'une qualité des repas servis.

Le taux de participation des usagers à la rémunération des personnels de restauration et d'internat sera à nouveau diminué, le prélèvement étant ainsi ramené de 22,5% (pourcentage antérieurement pratiqué par l'Etat) à 20%.

Par ailleurs, l'approfondissement de la connaissance des composantes du coût du service de restauration des lycéens (investissements, fonctionnement, achat des denrées, coût du personnel) sera améliorée en 2010, afin d'éclairer l'évolution de cette politique tarifaire.

- **une amélioration des missions de service public régional dans les lycées**

Fin 2009, une journée d'information, d'échange et de concertation a été organisée avec l'ensemble de la communauté éducative, rassemblant près de 230 participants autour du service public régional de restauration, à laquelle des lycéens représentants du conseil régional des jeunes se sont associés.

Des chefs de cuisine et cuisiniers, des intendants et gestionnaires, des proviseurs, enseignants, parents d'élèves, diététiciens, ont pu ainsi s'exprimer et débattre ensemble notamment de la place de la restauration scolaire des lycéens dans le service public d'éducation.

Au cours de cette rencontre, les objectifs et propositions pour une démarche de qualité de la restauration des lycéens ont été partagés, touchant à la sécurité alimentaire, l'équilibre des menus, le respect de l'environnement, ainsi qu'à la qualité de l'accueil et à la dimension éducative de la restauration.

A partir des conclusions de cette concertation, des orientations seront proposées au vote des élus régionaux en 2010, pour une amélioration du service public régional de restauration scolaire des lycéens.

Cette journée d'information et d'échanges a été également l'occasion de confirmer l'inscription du service public régional de restauration dans une démarche éducative globale, sa complémentarité avec les politiques régionales éducatives volontaristes, ainsi que sa cohérence avec les politiques agricole et de développement durable. Cette articulation entre les politiques décentralisées et volontaristes sera approfondie en 2010.

La démarche de concertation engagée avec la communauté éducative pour le service public régional de restauration des lycéens sera poursuivie en 2010, et sera élargie aux autres missions décentralisées, en priorité l'hébergement des lycéens.

3 - Aménagement et développement durable

3.1 - Les lycées

En 2010, la Région continuera d'aider dans leur parcours scolaire les 185 000 élèves accueillis dans les 181 lycées régionaux (dont l'école internationale de Manosque) et les 139 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Les grands travaux dans les lycées

Il s'agit tout d'abord de la poursuite des investissements prévus dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement (PPI) adopté le 27 juin 2003 :

- **l'amélioration des conditions d'accueil :** travaux d'extension, restructuration et/ou réhabilitation de locaux. Ces opérations s'appuient sur le référentiel « lycée du XXIe siècle », et portent en particulier sur la réalisation de foyers, de lieux de vie, d'espaces à vocation culturelle et associative et de salles polyvalentes.

 En 2010, devraient démarrer les travaux d'extension-réhabilitation du lycée Pierre Gilles de Gennes à Digne, du lycée Alpes Durance à Embrun, du lycée Périer à Marseille et du lycée Maurice Genevoix à Marignane.

- l'augmentation des capacités d'accueil, c'est-à-dire les **constructions neuves** : le début du chantier du lycée de Saint-Mitre à Marseille.

- les **équipements sportifs** : construction du gymnase du lycée agricole la Ricarde à l'Isle-sur-la-Sorgue, réhabilitation du gymnase du lycée Jules Ferry à Cannes

Les études et la programmation

Les opérations programmées pour 2010 sont les suivantes :

- études de programmation et de qualité environnementale pour les lycées Hutinel à Cannes, la Floride et Marie Curie à Marseille, Claret à Toulon,

- renouvellement du marché de relevés de plans numérisés,

- études préalables aux travaux de construction ou de réhabilitation du lycée hôtelier de Marseille, des lycées Cisson à Toulon, Beaussier à la Seyne-sur-Mer et du lycée vitivinicole à Orange.

La maintenance

- diagnostics et études : démarrage des opérations de mise en accessibilité (handicapés) après achèvement des diagnostics en 2010 ;

- subventions aux lycées pour les travaux d'urgence et d'entretien courant à caractère de dépenses de fonctionnement (28 500 € par établissement en moyenne) ;

- plan pluriannuel de gros entretien (170 sites concernés en 2010) ;

- opérations de réaménagements spécifiques et gros entretien/grosses réparations - rénovation d'internats et de demi-pension ;

- réalisation d'unités de production d'électricité par panneaux photovoltaïques (lycées Jean Aicard à Hyères et Rouvière à Toulon) ;

- valorisation des déchets de restauration au lycée Val d'Argens au Muy ;

- subventions aux lycées pour travaux d'investissement (changement de matériel de cuisine, travaux de peinture).

La valorisation des filières scientifiques

Opérations de réhabilitation de plateaux scientifiques pour l'enseignement de la physique, la chimie, les sciences de la vie et de la Terre.

En 2010, deux opérations de mise en conformité des locaux avec le référentiel régional « Guide Régional des Enseignements des Sciences » sont prévues :
- laboratoires du lycée Paul Augier à Nice,
- laboratoires du lycée Louis Blériot à Marignane.

La qualité environnementale

Les principes de construction dans les lycées visant à privilégier une construction durable, respectueuse de l'environnement, et à produire des bâtiments bien intégrés, économes en énergie, confortables et sains, seront généralisés en 2010.

Cela, dans une perspective de respect des objectifs régionaux, de valorisation du patrimoine bâti des lycées, de réduction des charges de fonctionnement et de préservation des capacités d'investissement de la Région.

Ainsi, toutes les opérations d'investissement sont conduites en conformité avec le référentiel pour la qualité environnementale du bâti dans les lycées, dont les orientations et la mise en œuvre ont été approuvées par le conseil régional en juillet 2009.

La Région prévoit également, en 2010, les actions suivantes :

- réalisation d'installations solaires photovoltaïques dans les lycées qui vise à valoriser au mieux les surfaces disponibles, avec un premier objectif de 100 000 m² installés d'ici 2012 ;

- installation de chaudières bois ;

- installation de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.

Les interventions d'urgence

La Région doit être en mesure de faire face à des situations d'urgence non prévisibles, affectant le bâti ou les équipements des lycées.

L'équipement des lycées

L'objectif est de fournir les équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement des lycées.

En 2010, la poursuite de la réforme du lycée professionnel (ouverture de nouveaux CAP) nécessitera l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques.

La réforme du lycée pourrait générer des besoins supplémentaires pour équiper en systèmes didactiques de nouvelles options en seconde.

La livraison des nouveaux locaux de la cité mixte de Vaison-la-Romaine impliquera un premier équipement mobilier et pédagogique dès la rentrée de septembre 2010.

Le fonctionnement des lycées publics

Le fonctionnement des lycées est à la charge de la Région.

A ce titre, la Région attribue chaque année à ces établissements plusieurs dotations et subventions leur permettant de fonctionner dans les meilleures conditions :

- dotations initiales de fonctionnement, calculée sur la base du nombre d'élèves par catégorie d'enseignement, des dépenses en fluides et consommables, des surfaces ;

- dotations complémentaires d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'enseignement ;

- dotations dites de "mesure de rentrée", destinées aux établissements connaissant une hausse de leurs effectifs ;

- dotations exceptionnelles liées à des situations particulières et temporaires ;

- subventions aux établissements proposant des repas bio pour compenser le surcoût des denrées portant le label AB.

La Région développe également une politique active de maîtrise et de réduction des consommations énergétiques dans l'ensemble des établissements.

Ainsi, en 2010 tous les lycées doivent bénéficier d'un diagnostic de performance énergétique.

Le fonctionnement des lycées privés sous contrat

Le fonctionnement des classes sous contrat d'association avec l'Etat des lycées privés est à la charge de la Région.

Dans le respect du principe de parité entre enseignement public et enseignement privé imposé par le législateur, la Région attribue donc à ces établissements :

- une dotation initiale correspondant au forfait d'externat « part de matériel » ;

- une dotation complémentaire d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'enseignement ;

- une dotation correspondant au forfait d'externat « part personnel non enseignant ».

L'éducation physique et sportive

Afin de garantir l'accès des lycées à des installations sportives et des aires d'activités adaptées, la Région intervient en prenant en charge une partie des coûts de fonctionnement de ces installations (participation versée aux communes concernées), et des frais de transport vers ces installations (dotations aux établissements).

Les politiques volontaires en faveur des lycéens

Seront poursuivies en 2010 les actions visant à la gratuité de l'enseignement pour les familles :

- le fonds régional pour l'acquisition des manuels scolaires permet d'assurer la gratuité des manuels scolaires dans tous les lycées, de la seconde au baccalauréat ;

- le fonds régional pour l'acquisition du premier équipement permet de mettre à la disposition des quelque 13 000 élèves entrant en filière professionnelle les équipements (petit outillage, accessoires, tenues, etc.) qui leur sont nécessaires.

La sécurité

La Région a mis en place deux dispositifs en matière de sécurité au sein des établissements :

- équipements de protection individuelle : la participation régionale permet aux établissements d'acquérir les équipements nécessaires (blouses, chaussures de sécurité, etc.) pour sécuriser la pratique des élèves des filières à risques professionnels ;

- collecte et gestion des déchets et des produits toxiques : la participation régionale permet de financer la collecte et la gestion des déchets toxiques produits par les lycées.

Le développement des technologies de l'information et de la communication éducatives (TICE)

La Région a fait, de longue date, du développement des TICE dans les lycées une priorité. A ce titre, elle assure :

- le raccordement haut débit des lycées : généralisé à tous les lycées depuis 2006, le raccordement haut débit des lycées constitue un élément essentiel de développement des usages éducatifs en ligne, au service de la pédagogie, de la vie scolaire, de la relation « en ligne » avec les parents, ou encore du travail coopératif entre enseignants et élèves ;

- la mise en réseau interne des établissements ;

- la maintenance informatique : la maintenance des réseaux informatiques déployés dans les établissements s'est concrétisée notamment par la mise en place du dispositif de support technique informatique en lycée (STIL). Ce sont 60 agents qui sont aujourd'hui répartis dans l'ensemble des lycées régionaux ;

- l'accès à une offre de ressources multimédia éducatives : le catalogue de ressources éducatives CORRELYCE (lauréat 2009 des 1ers trophées des technologies éducatives dans la catégorie innovation pédagogique) est une plateforme de services web qui permet aux enseignants et aux lycéens d'accéder à des ressources éducatives numériques.

3.2 - Transports et grands équipements

Dans le domaine des transports et des grands équipements, 2010 sera une année de poursuite des engagements politiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les moyens seront principalement affectés aux actions suivantes :

- Le développement des infrastructures ferroviaires, à travers les grandes opérations du contrat de projets 2007-2013 ;
- Un maintien de l'offre de services TER, LER et Chemins de fer de Provence, faisant l'objet de compensations d'exploitation ;
- Le renouvellement et développement du parc de matériels pour les TER ;
- La modernisation et mise en accessibilité des pôles d'échange TER, LER et Chemins de fer de Provence ;
- L'accélération du programme d'investissement dédié à la valorisation de l'aéroport d'Avignon ;
- Le développement des équipements de fret fluvial et fluvio-maritime ;
- L'accompagnement des grandes opérations routières sur le réseau de l'Etat et des projets sur les réseaux départementaux au titre de la solidarité ;
- Le développement des infrastructures cyclables.

Les services de transport de voyageurs

La Région poursuivra en 2010 sa politique de développement de ses réseaux de transports, afin d'offrir un service public plus fiable et attractif.

- **les opérations du contrat de projets 2007 – 2013**

Le financement des opérations majeures en travaux du contrat de projets sera complété : augmentation de capacité des lignes Cagnes-Antibes, Marseille-Aubagne, Cannes-Grasse ; modernisation de la ligne Nice-Breil et de la ligne des Alpes (avec renouvellement de 34 km de voies).

De nouvelles opérations seront engagées : lancement des travaux de la liaison Avignon/Carpentras ; financement des projets de développement de capacité entre Toulon et Hyères et entre Aix, Pertuis et Manosque ; accessibilité ferroviaire des bassins est et ouest du Grand Port Maritime de Marseille.

En sus du programme engagé en 2009 (dont font parties les études préalables de la ligne à grande vitesse Provence-Alpes-Côte d'Azur), de nouvelles études seront financées : capacité en gare de Cannes, desserte entre Aubagne et Valdonne, stratégie ferroviaire pour l'agglomération avignonnaise. De plus, la Région engagera des études préliminaires de la percée du Montgenèvre, dont elle est maître d'ouvrage depuis 2009.

- **la modernisation et du développement du parc de matériel TER**

L'année 2010 verra la livraison de la dernière tranche de la commande de rames polyvalentes (BGC, 1 niveau), dont une partie sera affectée à la ligne de la Côte bleue.

D'ici à la fin de l'année, l'ensemble du parc de matériel TER aura été remplacé par du matériel neuf ou modernisé.

Enfin, la suppression de la 1ère classe sur l'ensemble des TER de la Région hormis les intercités, permettra de gagner en capacité.

Sur le plan financier, les études des nouveaux matériels (porteur polyvalent et porteur hyper dense à 2 niveaux) seront prises en charge (pour une livraison à partir de 2014).

- **les lignes express régionales**

L'année 2010 sera une année de continuité dans le développement de nouvelles liaisons interdépartementales complémentaires au TER. Le système de billettique sera opérationnel sur l'ensemble du réseau LER le 1er janvier 2010 ; le parc d'autocars ayant été équipé pour recevoir cette technologie courant 2009. Enfin, les actions en matière de contrôle qualité des LER seront renforcées en 2010 par la mise en place d'indicateurs « qualité » de l'exploitation du réseau, rendue possible par la billettique.

- **la poursuite du projet billettique**

L'objectif du système billettique en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de faciliter l'accès à tous les réseaux régionaux grâce à un label unique, Optima, facilitant l'inter modalité et la complémentarité entre tous les réseaux de transport collectif. Le système a été déployé sur l'ensemble du réseau ferré de la Région en 2009. La mise en service devrait se poursuivre en 2010 sur les autres réseaux de transports dont la Région à la compétence à savoir le 1er janvier 2010 pour les LER et durant le 1er semestre pour les Chemins de fer de Provence.

Le réseau routier

L'achèvement complet des opérations sur le réseau routier inscrites au contrat de plan État-Région 2000/2006 pourrait être envisagé en 2010.

Hors contrat de plan, il s'agira de poursuivre les opérations stratégiques (tunnel de Toulon, L2 et tunnel de Tende) et d'engager le programme de modernisation des itinéraires routiers, voté fin 2009, ainsi que la mise en œuvre des opérations au titre de la solidarité avec les départements et de la sécurité routière.

Le transport fluvial

Le budget 2010 intègre la poursuite des premières opérations mises en œuvre en 2009 dans le cadre du volet transport du contrat interrégional Plan Rhône. Ceci comprend notamment l'aménagement d'un pôle céréalier sur le terminal des Tellines à Fos, le schéma portuaire du bassin Rhône-Saône, la modernisation de la cale de halage d'Arles, l'allongement du quai d'Arles, l'appui aux embranchements fluviaux et le programme d'aides à la cale, visant à encourager les armateurs fluviaux à acheminer de nouveaux bateaux sur le bassin Rhône-Saône.

Les aérodromes

La Région assure la gestion des sites de Berre-La Fare, Château-Arnoux-Saint-Auban et le Mazet de Romanin suite à leur transfert depuis le 1er mars 2007. Pour 2010 il est envisagé de poursuivre les travaux de remise en état et d'entretien du patrimoine bâti et des infrastructures ainsi que quelques investissements de développement.

Le soutien aux projets de mobilité durable

La Région poursuivra son action de connaissance des déplacements à travers les enquêtes ménages, dont les premiers résultats seront livrés, et qui permettront d'asseoir une stratégie régionale en faveur d'une mobilité durable.

La Région poursuivra son soutien à l'observatoire régional des transports, selon le programme annuel qu'il présentera pour 2010, dans sa mission d'observation et d'information, de réflexion, d'études et de concertation avec les acteurs du transport.

Les financements d'études nécessaires aux projets de transports subventionnés par la Région seront mis en place, en fonction des besoins (Nice, Grasse, Cannes, Antibes,…).

Outre le programme habituel pour le développement des véloroutes, un financement complémentaire est prévu pour accompagner des projets d'infrastructures cyclables en lien avec les transports régionaux (pré ou post acheminement autour des pôles d'échange).

La signature de la convention CO2 entre l'Etat, l'ADEME et la Région en 2009 va permettre de financer en 2010, la réalisation de diagnostics énergétiques au sein d'entreprises de transports routiers. Ces observations seront accompagnées de recommandations à mettre en œuvre.

Le transport combiné

L'année 2010 sera marquée par la mise en service du chantier de transports combinés de Grans-Miramas, CLESUD, qui permettra d'offrir aux industries du pourtour de l'Etang de Berre un accès aux grands axes ferroviaires en

direction de l'Île de France, de l'Europe du Nord, de l'Italie du nord et de l'Europe centrale.

La Région, aux côtés de L'État, du Conseil général des Bouches du Rhône, du syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence participe au financement de ce terminal combiné rail-route.

Les grands aménagements

- **Euro Méditerranée, FRAC et Centre Régional Méditerranéen**

La mise en œuvre des grands projets sur la Cité de la Méditerranée et la ZAC St Charles sera poursuivie en 2010 avec les travaux d'aménagement du boulevard du littoral, le secteur d'Arenc, la station de tramway du Boulevard de Paris et de la Rue Chanterac et l'A7 Leclerc. En parallèle, un protocole financier relatif à l'extension du périmètre d'Euroméditerranée sera élaboré et couvrira la période 2010-2017.

En complément des financements annuels de soutien au développement d'Euroméditerranée, la Région assure la maîtrise d'ouvrage du futur fonds régional d'art contemporain (FRAC) et du centre régional de la Méditerranée (CRM). L'obtention du permis de construire du FRAC est prévue début 2010. Le permis de construire du CRM a quant à lui été obtenu, et les travaux devraient commencer au début de l'année 2010.

- **l'opération d'intérêt national « Plaine du Var »**

L'année 2010 sera tout d'abord marquée par la signature du contrat de développement, actuellement en cours d'élaboration dont l'objectif est de parvenir à la définition d'un cadre d'action pérenne décliné dans une maquette financière.

En outre, un certain nombre d'études en cours sont attendues comme les études de définition urbaine qui constituent un préalable à la programmation des infrastructures primaires.

3.3 - Economie régionale, innovation et enseignement supérieur

L'année 2010 sera la première année de mise en œuvre de la stratégie régionale de l'innovation. L'ensemble des dispositifs gérés par les services de la direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur sera mis en cohérence avec ses déclinaisons opérationnelles.

Enseignement supérieur, recherche et développement technologique

En 2010 la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement technologique comportera les 5 volets suivants :

1. Renforcement des infrastructures en faveur de la vie étudiante, avec la réhabilitation ou la construction de logements étudiants, de restaurants universitaires et d'équipements sportifs sur les campus ;

2. Renforcement et modernisation des pôles d'enseignement supérieur et de recherche s'appuyant sur la restructuration et le développement des établissements présents sur les campus et favorisant les rapprochements entre équipes ;

3. Déclinaison de la stratégie régionale de l'innovation par un soutien renforcé au transfert de technologies et à la valorisation de la recherche en encourageant les partenariats recherche-industrie (reconduction des appels à projets recherche finalisée, abondement du FUI, soutien aux actions d'animation des PRIDES) et en poursuivant la démarche de structuration du réseau régional de l'innovation (conventionnement avec les opérateurs régionaux et lancement d'appel à projets) ;

4. Poursuite des actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle s'appuyant sur le réseau régional et la coordination mise en place entre l'Etat et la Région ;

5. Poursuite des partenariats développés avec les universités et les organismes de recherche dans le cadre des conventions d'objectifs pluriannuelles et des dispositifs d'appels à projets ouverts à destination des laboratoires publics du monde académique.

Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre du Plan Campus (Campus Aix-Marseille et Campus prometteur niçois) en articulation avec le contrat de projets et avec le processus de fusion des universités d'Aix-Marseille.

En 2010, la politique régionale en faveur de la vie étudiante et de la mobilité internationale comportera deux volets :

- **l'amélioration du cadre de vie et d'études des étudiants et de leur insertion professionnelle**

Les interventions sont les suivantes :

- Bourses régionales de recherche : destiné aux doctorants, ce dispositif est mis en œuvre en cohérence avec les orientations régionales en faveur du rapprochement entre le monde académique et celui de l'entreprise et du développement des coopérations inter universitaires, inter régionales et internationales.
 Pour 2010, ces bourses seront éligibles au cofinancement émanant du FEDER.

- Stages de longue durée en entreprises : ces stages, destinée à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en permettant aux entreprises régionales de mener à bien un projet innovant de développement, seront reconduits en 2010.

- La PAVE (Politique d'aide à la vie étudiante) soutiendra d'une part les actions des associations étudiantes dans les domaines de la culture, de la santé, de l'insertion professionnelle, de la citoyenneté, etc. sous la forme d'un appel à projets annuel reconduit en 2010, et, d'autre part, les projets présentés par divers organismes (CROUS, établissements d'enseignement supérieur, grandes associations, etc.) dans des domaines plus restreints, mais identifiés comme prioritaires : santé, accueil des étudiants étrangers et insertion professionnelle.

 Un nouvel appel à projets santé sera lancé auprès des associations, des organismes publics et établissements mutualistes pour la prévention des conduites addictives, des risques sexuels et la promotion d'une alimentation équilibrée

- **le soutien à la mobilité internationale**

Les deux volets du principal programme de mobilité seront reconduits, sous forme de bourses allouées aux étudiants qui partent effectuer une période de mobilité à l'étranger, le PRAME (programme régional d'aide à la mobilité étudiante) « enseignement supérieur » et le PRAME BTS qui s'adresse aux étudiants inscrits dans certaines filières BTS.

Il sera également proposé, à titre expérimental, un volet destiné aux étudiants issus des filières sanitaires et sociales, qui partent effectuer un stage professionnalisant à l'étranger : PRAME SASO.

Le dispositif Med-Cap Accueil qui s'adresse aux étudiants inscrits dans un établissement situé sur les rives sud et est du bassin méditerranéen ou dans

les Etats de Sao Paulo (Brésil) et de Nuevo Léon (Mexique) sera également poursuivi.

Parallèlement à ces programmes réservés aux étudiants, deux actions à visée d'insertion sociale et professionnelle sont reconduites : le FAJE facilitant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés demandeurs d'emploi, et l'aide complémentaire au SVE (service volontaire européen) s'adressant à des jeunes qui souhaitent s'engager dans une mission d'intérêt collectif.

Initiatives économiques et développement des entreprises

L'action de la Région en matière de développement économique s'inscrit dans le cadre :

- du schéma régional de développement économique (SRDE) adopté le 12 juin 2006, dont l'évaluation pour les années 2007-2009 est en cours et se poursuivra sur 2010,
- des objectifs définis par la délibération du conseil régional du 17 avril 2009 prise pour organiser la résistance à la crise économique qui frappe la région, avec notamment des mesures d'adaptation de certains dispositifs pour une période limitée dans le temps (jusqu'au 31 décembre 2010),
- de la stratégie régionale de l'innovation adoptée en décembre 2009.

Cette action se décline sont les modalités suivantes :

- **les PRIDES**

Le soutien de la Région aux 29 PRIDES labellisés prend la forme :

- de subventions pour leur animation, pour des actions collectives menées autour de leurs cinq leviers de développement et pour les projets collaboratifs de R&D ;

- d'avances remboursables et de subventions avec le contrat de développement pour l'emploi (CDE) pour les entreprises membres des PRIDES qui ont des projets de développement créateurs d'emploi.

Le CDE « anti-crise » permet d'accompagner les projets présentant une démarche commerciale volontariste.

Cette politique sera poursuivie en 2010 en tenant compte des résultats de son évaluation, qui pourraient nécessiter des ajustements dans sa mise en œuvre : dans ce contexte, l'année 2010 sera une année transitoire qui verra la mise en place de conventions d'objectifs limitées à cet exercice.

- **l'accompagnement des mutations économiques**

Dans le cadre de la délibération du 17 avril 2009 de « résistance à la crise », le prêt régional au maintien de l'emploi (PRME) peut prendre un caractère « défensif » par le soutien à des projets garantissant le maintien des emplois sans création d'emplois nouveaux.

- **le soutien à la création d'entreprise**

Le prêt régional à la création d'entreprises (PRCE) est également décliné sur un volet innovant avec le prêt régional à la création d'entreprises-innovation (PRCI).

Dans le cadre de la délibération de résistance à la crise, des mesures particulières permettent d'assouplir les critères d'attribution du PRCE.

Le soutien à la reprise, problématique à forts enjeux, est identifié avec le prêt régional à la transmission d'entreprise (PRTE).

- **le rayonnement de la Région**

La Région continuera de favoriser l'implantation d'entreprises, et de soutenir les efforts à l'exportation des entreprises régionales, avec la création du réseau régional pour le développement du commerce international (RRDCI) et d'un nouveau dispositif de soutien au volontariat international en entreprise (VIE).

La stratégie foncière pour un développement durable favorisera la requalification des zones d'activités, pour un meilleur accueil des entreprises, et un nouveau dispositif permettra de soutenir la création et l'extension de zones d'activités dans le cadre de projets stratégiques comme ITER ou la vallée des énergies nouvelles.

Au-delà de ces axes, la Région poursuivra son soutien aux TPE (Très Petites Entreprises), et au grand port maritime de Marseille avec FOS 2XL.

Enfin l'adoption de la stratégie régionale de l'innovation nécessitera, pour stimuler et financer l'innovation dans les entreprises, soit l'adaptation des dispositifs de financement existants (PRCI, Proxipaca-Finance, appels à projets…), soit la mise en place de nouveaux outils, comme une plate-forme d'initiative locale technologique, après la création fin 2009 d'un fonds de co-investissement pour les entreprises en amorçage.

Technologies de l'information et de la communication

Programmes structurants dans le domaine de la société de l'information

Le schéma régional de développement de la société de l'information (SRDSI), voté en juin 2007, organise la politique régionale dans ce domaine en trois piliers complémentaires : la solidarité numérique vis-à-vis des acteurs, territoires et individus, l'animation et l'intelligence collective, la créativité et l'innovation.

Chacun de ces trois axes se décline en actions portées soit par la mission TIC de la DERIES, soit par d'autres directions de la Région dans leurs compétences propres.

De manière opérationnelle, la politique régionale vise tant au déploiement équitable des réseaux haut débit sur le territoire régional qu'à l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par l'ensemble des composantes de la société régionale, ainsi qu'au développement des usages et services numériques.

Cette stratégie mise également sur le développement des filières régionales des industries numériques, comme facteur d'innovation, de développement économique et d'attractivité pour la région.

L'année 2010 sera une année où l'ensemble des dispositifs TIC, issus du SRDSI, et de la mise en œuvre du volet TIC du contrat de projets et du programme opérationnel FEDER 2007-2013, seront pleinement opérationnels. Ils seront également mis en cohérence avec la stratégie régionale de l'innovation et sa déclinaison opérationnelle.

Quelques grands programmes structurants, pilotés par la mission TIC, seront ainsi poursuivis, ou mis en œuvre en 2010 :

- la fin en 2010 des marchés du service régional à très haut débit pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche et la recherche (réseau SHERPAA) qui interconnecte la communauté universitaire et de recherche, et l'ensemble des lycées de Provence-Alpes-Côte d'Azur, amènera à la définition d'un nouveau mode d'intervention de la Région dans ce domaine ;

- la mise en œuvre d'un nouveau dispositif régional de couverture des zones blanches du haut débit, « boucles locales haut débit » (BLHD) au service des territoires de la région ;

- le renforcement des actions d'appropriation sociale des TIC à partir du programme des espaces régionaux internet citoyen (ERIC) et d'animation des acteurs TIC territoriaux au travers de la plate-forme de ressources pour le développement numérique des territoires, ainsi qu'une action pilote « ERIC éco-responsables »

- la mise en œuvre de la 2^{e} génération du programme régional « territoires numériques » avec notamment le dispositif « E-services et territoires »

- la poursuite du programme « PACA Labs » sur l'innovation numérique, en lien avec les acteurs de la filière TIC et les territoires ;

- Enfin, la mise en place, dans le cadre du contrat de projets, d'outils d'observation des politiques publiques régionales dans le domaine de la société de l'information.

L'intervention de la Région s'inscrit dans le cadre du schéma régional de développement touristique (SRDT) 2006/2010 et des quatre grands axes suivants :

- renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination,
- faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une destination pour tous,
- faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une référence en matière de tourisme durable,
- favoriser l'emploi et la formation dans les métiers du tourisme.

L'année 2010 sera marquée par la finalisation de nombreux chantiers, mais surtout par l'action de la Région en matière d'innovation pour favoriser une sortie de crise de l'économie du tourisme.

En effet, le secteur touristique est fragilisé par la crise économique, et confronté à des mutations toujours importantes, à des variations climatiques (particulièrement en zone montagne) et à la baisse du pouvoir d'achat des clientèles.

La Région mettra ainsi l'accent sur le développement du tourisme de proximité, afin de permettre à la population régionale de découvrir les richesses et les manifestations touristiques locales (renouvellement de l'opération « bienvenue chez vous »).

La Région favorisera également la mise en relation des saisonniers et des employeurs, et la mise en accessibilité de l'offre touristique au regard de l'application de la loi de 2005 sur les établissements recevant du public.

Les actions de promotion et de communication du comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur seront adaptées à la situation de crise, par le renforcement des actions commerciales avec les professionnels et un recentrage sur la clientèle française.

Cela passera par un regroupement des moyens de promotion sur les marques fortes de Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur les principaux marchés européens.

Dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation, et pour favoriser une sortie de crise, la Région soutiendra le renforcement de la capacité d'innovation des entreprises touristiques, par un accompagnement spécifique.

Enfin, la question de l'emploi, de la professionnalisation et du tourisme durable, avec des réalisations concrètes programmées en 2010 conformément au SRDT et aux autres politiques transversales, sera traitée également à l'échelle européenne au travers de l'Eurorégion et du réseau des régions européennes pour un tourisme durable et compétitif.

Subvention globale-
Développement de l'innovation et de l'information

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui s'est fortement investie dans la préparation de la nouvelle génération de programmes et de contrats 2007-2013, est organisme intermédiaire en charge de la gestion d'une subvention globale (d'un montant de **85 millions d'euros**) dénommée « D2I » : développement de l'innovation et de l'information.

Cette subvention globale porte sur 5 domaines des axes 1 et 2 du programme opérationnel FEDER :

Domaine 1 - 4 : soutenir les projets d'innovation des PME et TPE à fort potentiel ;
Domaine 1 - 5 : structurer et animer le réseau régional de l'innovation ;
Domaine 2 - 1 : favoriser une dynamique de développement de l'innovation dans les entreprises par une structuration réseau (« clusters) et par des projets de coopération ;
Domaine 2 - 2 : développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société ;
Domaine 2 - 3 : développer des infrastructures mutualisées de communications électroniques à très haut débit pour soutenir l'attractivité du territoire et la compétitivité économique régionale

Cette subvention globale FEDER renforce les effets mobilisateurs issus des schémas régionaux en participant au cofinancement de certains programmes opérationnels tels que :
- le réseau régional de l'innovation
- les bourses doctorales
- les PRIDES (animation et actions collectives)
- le développement et aménagement numériques des territoires
- le tourisme d'affaires, etc.

La révision à mi-parcours, prévue en 2010, sera l'occasion de réinterroger le document opérationnel de mise en œuvre du programme opérationnel FEDER 2007-2013, en s'appuyant sur la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation.

3.4 – Agriculture, forêt et mer

L'agriculture

L'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un élément majeur de l'économie, de l'emploi, de la vie des territoires et des équilibres régionaux. C'est un secteur stratégique où les réponses immédiates doivent s'inscrire dans la construction d'une politique d'avenir et dans une démarche globale de développement durable.

C'est ce choix qui a été défini en termes économiques, sociaux et environnementaux dans la délibération cadre de juin 2006 ; les déclinaisons donc de cette délibération doivent se poursuivre. Et ce, d'autant plus que ce secteur subit la crise, que les réponses de l'Etat ne sont pas à la hauteur des besoins.

Il s'agira, pour l'action régionale, de construire, soutenir, apprécier, évaluer des actions visant à faire face à la crise spécifique de l'agriculture afin d'accompagner au mieux les acteurs économiques de ce secteur.

Assurer le développement économique durable de l'agriculture

Cet objectif concerne l'ensemble des acteurs des filières agricoles, de l'amont à l'aval, pour lesquels la Région souhaite :

- Développer et organiser le secteur agricole par le soutien aux investissements matériels des entreprises, l'incitation à la mise en œuvre d'actions mutualisées et de coopération économique ;

- Considérer la recherche expérimentation comme un élément essentiel pour le renouveau des pratiques agricoles, en orientant les moyens régionaux vers :
 - la recherche et l'innovation variétale adaptées aux évolutions climatiques et aux sols régionaux,
 - la prise en compte des conditions de travail et pratiques culturales comme éléments de qualité,
 - le développement de méthodes alternatives à l'usage des phytosanitaires.

- Renforcer la stratégie consistant à mutualiser les projets et actions entre le secteur de la recherche, de la formation et des entreprises dans le domaine de l'agriculture ;

- Intégrer les dimensions de coopération intracommunautaire et euro méditerranéenne dans les domaines de la formation, de l'expérimentation, l'organisation économique, et l'échange de pratiques ;

- Structurer le développement des circuits courts selon les filières et territoires concernés ;

- Centrer le soutien à l'export sur des actions et des rendez-vous reconnus comme moyens de développement stratégique économique pour les filières agricoles régionales

- Poursuivre et amplifier la campagne de promotion « Terre de goût » avec la volonté de valoriser l'existence d'un marché régional, de produits régionaux, de spécificités régionales.

Développer une agriculture productrice d'un environnement de qualité

Il s'agit pour la Région de soutenir des démarches visant la reconnaissance de la qualité et de l'origine de produits, et ce en soutenant les démarches de certification culturale.

Le soutien à l'Agriculture biologique sera poursuivi à travers l'aide à la structuration de la filière, certification, conduite de projets sur des territoires comportant un enjeu de gestion qualitative de l'eau. Suite à l'évaluation de l'opération « Produire et manger Bio en Provence-Alpes-Côte d'Azur », celle-ci connaîtra des évolutions et sera étendue au plus grand nombre des lycées régionaux.

Les actions en faveur du pastoralisme et le soutien aux mesures agri-environnementales dans des zones à enjeux de biodiversité seront poursuivies. Il en sera de même pour le travail sur la maîtrise énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Accompagner les agriculteurs

En complément de la poursuite des actions de soutien à la sensibilisation information, au remplacement des agriculteurs et à l'égalité des chances, il s'agira en particulier en 2010 pour la Région de :

- Moderniser les exploitations des lycées agricoles, avec un projet inscrit dans le développement durable, afin d'en développer le rôle en matière de formation et de diffusion des connaissances pour l'ensemble des acteurs du monde agricole ;

- Proposer l'inscription de la politique d'installation dans un programme global de renouvellement des générations dans le secteur agricole ;

- Soutenir les acteurs de l'agriculture en affirmant une politique résolument participative impliquant la reconnaissance, l'écoute, le soutien aux acteurs et notamment aux organisations syndicales agricoles dans leur diversité.

Maintenir le foncier agricole et inscrire l'agriculture dans la vie des territoires ruraux

Il s'agira, en complément de la poursuite des actions menées auprès des territoires de projets tels que les Parcs naturels régionaux et les Pays, de

développer les actions de partenariats entre la SAFER, l'EPFR et les collectivités locales en vue de la préservation du foncier agricole.

Par ailleurs, un projet européen dans le programme Espace Med a été lancé : NOVAGRIMED, dont la Région est chef de file. Ce projet est mené en partenariat avec 4 autres Régions méditerranéennes, et vise à la contribution à la définition d'une politique agricole méditerranéenne durable.

L'hydraulique

Promouvoir une agriculture méditerranéenne en soutenant une politique solidaire et durable de l'hydraulique

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agriculture est très largement dépendante de l'eau tant dans les zones de plaines que dans les massifs de montagne.

Compte tenu des effets du changement climatique avec les épisodes alternatifs et récurrents de sécheresse et d'inondations qui mettent en exergue des inégalités territoriales en terme de sécurisation et d'approvisionnement en eau, il devient prioritaire pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'être un partenaire des structures d'irrigation collectives qui souhaitent mener des réflexions prospectives sur l'évolution de leur organisation, de leurs missions en lien avec l'évolution du territoire dans lequel elles s'inscrivent.

Dans ce contexte, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a toujours conduit une politique forte d'accompagnement et de solidarité envers le monde agricole choisit de poursuivre ses engagements du contrat de projet et ce malgré le désengagement de l'Etat sur l'hydraulique agricole et sur les grands aménagements hydrauliques dans le cadre de ses nouvelles responsabilités d'autorité concédante des ouvrages de la Société du Canal de Provence.

Les priorités d'intervention doivent répondre aux enjeux de maintien d'une agriculture de qualité et de gestion raisonnée de la ressource en eau. Il s'agit donc de :

- Accompagner les gestionnaires de canaux d'irrigation à conduire des actions privilégiant la gestion économe de l'eau intégrée dans un objectif d'aménagement du territoire, à travers notamment des programmes de modernisation et de réhabilitation des canaux,

- Soutenir les démarches de contrat de canal, démarche territoriale novatrice et spécifique au bassin Rhône Méditerranée, qui permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs et usagers du territoire pour réfléchir au rôle joué par les canaux d'irrigation dans l'aménagement des territoires ruraux,

- Développer, renforcer, sécuriser les infrastructures de transport d'eau brute par des équipements d'interconnexions d'ouvrages, en particulier au sein de la société du canal de Provence, par de grandes

liaisons ou par la diversification et le renforcement des ressources de territoires insuffisamment desservis et sécurisés,

- Participer aux actions de partage équitable de l'eau dans le Val de Durance à travers le soutien au fonctionnement du SMAVD, des actions du Plan Multi-usages Durance avec le lancement d'une étude sur les usages de la ressource en eau Durance-Verdon,

Ces interventions seront complémentaires à la démarche lancée en 2009 et qui se poursuivra en 2010 des Assises-Schéma régional de la ressource en eau visant à la construction d'un positionnement régional sur l'enjeu « eau ».

La forêt

Reconnaître, valoriser, protéger la forêt méditerranéenne parmi les espaces en cause de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Les difficultés de gestion des espaces forestiers liées aux charges, aux risques d'incendie, à la faible valorisation des ressources forestières qui les caractérisent sont accentuées par les conséquences des déprises agricoles, les difficultés du sylvo-pastoralisme et les enjeux liés au développement urbain. Ce secteur doit également faire face aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et paysagers ceci dans un contexte marqué par les réductions des moyens financiers de l'Etat et la mise en cause des missions de service public, de l'ONF.

C'est la raison pour laquelle le Conseil régional a fait le choix de reconnaître, de valoriser, de protéger le patrimoine forestier de Provence-Alpes-Côte d'Azur en raison de l'importance de ses espaces, de sa richesse écologique et des éléments sociaux et patrimoniaux qui constituent une part importante de l'identité régionale.

Le choix d'une politique économique fondée sur le développement durable où la forêt est un enjeu commun à toute la population.

Il s'agit, dès lors, de construire un ensemble d'actions indissolublement lié concourant à un ensemble économique viable, socialement juste et contribuant à un environnement de qualité.

C'est pourquoi cette politique doit intégrer dans sa vision économique, non seulement des rendements économiques en matière de sylviculture, mais aussi les services non marchands qu'elle rend en matière de paysages, d'usages récréatifs, de biodiversité, de maintien des ressources en eau, de protection des sols et ce d'autant que les services marchands ne représentent que 10 % de la valeur économique totale.

C'est donc à partir d'un choix politique volontaire que le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur structure son intervention en matière forestière.

Trois axes convergent vers cet objectif fondamental de développement des potentialités de l'espace forestier régional :

- valoriser et protéger les massifs forestiers par l'aménagement, l'amélioration de leur gestion, de leur équipement, la défense contre l'incendie.

- contribuer au développement économique de la filière forêt-bois par la mise en œuvre de mesures économiques, d'organisation interprofessionnelle, de relance de processus de certification qualitative.

- participer à la prise en compte par le plus grand nombre des enjeux forestiers, par l'information, la prévention, la formation, la connaissance.

C'est dans cet esprit de mobilisation des moyens pour un développement durable de la forêt méditerranéenne que va se mettre en œuvre, en liaison avec la création du réseau méditerranéen des « forêts modèles », la démarche « forêt modèle », instrument nouveau de gouvernance permettant une approche intégrée de l'ensemble forestier.

La mer

Limitant et amplifiant l'espace de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la mer en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un élément spécifique de l'identité régionale.
Lieu de création de richesses, elle développe des activités économiques qui contribuent à la croissance économique, comme l'utilisation de ses potentialités détermine des formes d'aménagement du territoire, d'appropriation, d'usages sociaux.

La tendance à la marchandisation des activités humaines, à la privatisation de l'espace public, à la financiarisation des activités, comme aux projets spéculatifs, font peser des menaces sur cet espace de liberté, sur ses accès.

C'est donc dans le cadre d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux lourds, que l'action régionale doit trouver sa place et ce, dans un contexte déterminé par les choix nationaux et européens.

Face à de tels défis, le Conseil régional s'inscrit dans une démarche fondée sur le choix de construire une politique de développement durable, intégrant les dimensions économiques, de justice sociale, comme de protection de l'environnement marin et de la biodiversité.

C'est dans une telle perspective, prenant en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales, que les crédits du budget mer seront mobilisés.

Trois domaines feront l'objet de priorités :

- Celui des pêches, de l'aquaculture, du développement de la filière aval des produits de la mer des produits de la mer, en intégrant mesures de soutien et actions de promotion des produits de qualité dans une démarche de bonne gestion des ressources.

- Celui de la démocratisation des sports et loisirs nautiques notamment, au travers de la valorisation du patrimoine et des traditions culturelles maritimes, permettant ainsi l'appropriation et la construction de l'identité maritime régionale d'aujourd'hui.

- Celui de l'action pour l'environnement et la prise en compte impératif du maintien et développement de la biodiversité au travers d'actions visant à la connaissance, à la prévention des risques de pollution comme aux moyens de sensibilisation à l'environnement du milieu marin.

Ces trois priorités constituent les fondements d'une nouvelle politique de coopération méditerranéenne visant à promouvoir à l'échelle du bassin une politique maritime prenant en compte les exigences économiques, sociales et environnementales nécessaires à l'avenir de l'espace méditerranéen. Le projet européen déposé dans le programme Espace Med devrait permettre de développer des actions innovantes illustrant ces priorités à l'échelle méditerranéenne.

3.5 - Environnement et développement durable

Si l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'une exceptionnelle richesse, aujourd'hui, les enjeux sont ceux du développement durable, du maintien et de la valorisation de la qualité du cadre de vie, de la volonté de contribuer à juguler le changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

C'est pourquoi la Région affirme et renforce une politique volontariste diversifiée autour de ces enjeux d'actualité, accentuée par les contextes nationaux et mondiaux et notamment par les évolutions climatiques en cours.

Les interventions concernant l'environnement et le développement durable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuient sur une démarche visant à développer et favoriser :
- les processus de concertation et de partenariat, outils indispensables de l'association, de l'adhésion des habitants, des acteurs publics et privés autour de projets,
- la prise en compte des spécificités méditerranéennes et alpines dans l'ensemble des politiques de développement durable s'appuyant sur des territoires et des acteurs locaux,
- les principes de solidarité des habitants et des territoires, conditions indispensables pour répondre aux nouveaux enjeux et construire l'identité régionale,
- les innovations pour prendre en compte simultanément les objectifs environnementaux et de développement.

tout en répondant aux évolutions climatiques en cours. L'ensemble des actions doit contribuer à une stabilisation des évolutions climatiques en cours, voire à une réduction des effets néfastes de ces changements sur la qualité du cadre de vie.

Ainsi, notre collectivité a initié des transformations essentielles dans les politiques publiques en déclinant le développement durable dans l'ensemble des autres secteurs de l'Institution, en intégrant la prise en compte d'une meilleure gestion des ressources au service de tous.

Aujourd'hui, la Région adapte ses réponses au changement climatique par l'évolution des politiques environnementales et de développement durable en intégrant les spécificités des territoires, avec par exemple une meilleure gouvernance des milieux sensibles, une réorientation forte de la politique de l'eau pour bâtir une réponse globale à hauteur des enjeux régionaux et méditerranéens, le développement des énergies renouvelables, la structuration des filières la maîtrise de la demande en énergie.

Ainsi, la Région tente d'apporter des solutions nouvelles à deux des plus grands défis du XXIe siècle, le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité.

La Région partage ces enjeux avec ses partenaires Etat, collectivités et agences, notamment au travers du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et de ses déclinaisons départementales, et au-delà des lieux de concertation dont elle est à l'initiative.

Une nouvelle politique d'environnement et de développement durable innovante et qui se met en place prenant en compte les développements économiques, en pleine cohérence avec les conclusions du Grenelle de l'environnement. Le budget 2010 permettra la mise en œuvre d'actions concrètes afin de contribuer à la réduction des impacts négatifs du changement climatique sur la qualité du cadre de vie.

Dans le domaine de l'eau, l'année 2010 doit permettre avec la suite de la démarche Assises-Sourse de construire un positionnement régional et de définir une politique de l'eau solidaire et durable.

Dans le même temps, les efforts de soutien régional aux structures de gestion de bassin versant et de la gestion raisonnée des ressources en eau par les collectivités seront poursuivis.

En 2010, la politique forte et volontariste de l'énergie se développera autour des cadres d'actions dont la Région a su se doter grâce à son anticipation sur les problèmes actuels avec notamment la poursuite du programme AGIR - Action globale innovante pour la Région - pour l'énergie engagé le 8 décembre 2006 qui permet une accélération de la prise en compte des économies d'énergie, sur notre territoire ainsi que le développement des énergies renouvelables pour juguler le changement climatique et pour créer une économie réelle plus respectueuse de l'environnement.

La Région réoriente son action sur les déchets, avec la mise en place de filières de récupération de déchets du BTP et de filières du compostage. La question des déchets dangereux est également à l'ordre du jour, avec l'objectif d'en réduire l'émission à la source.

Aujourd'hui, le succès des parcs naturels régionaux en matière de développement local, d'amélioration de l'environnement, leur rôle précurseur en matière de développement durable sont reconnus par tous. La Région, à l'initiative de leur création, considère ces espaces naturels comme des territoires privilégiés pour y appliquer des politiques exemplaires, innovantes de développement maîtrisé et durable, susceptibles de servir de référence au niveau régional, national, voire international.

Le budget 2010 confortera les Parcs naturels régionaux, et continuera à les soutenir comme territoires d'exceptions, d'expérimentation et d'application privilégiée des politiques régionales. Ce soutien se traduit par la poursuite de la mise en œuvre des contrats de gestion environnementale intégrée et du nouveau partenariat mis en œuvre depuis 2007.

Par ailleurs, l'année 2010 devrait permettre la création des parcs des Préalpes d'Azur, du Ventoux et des Baronnies, ainsi que la poursuite des démarches engagées sur les territoires des Maures et du Massif de la Sainte Baume.

Le budget 2010 permettra également d'affirmer l'engagement de la Région pour le soutien et la pérennisation des activités de protection et de valorisation des espaces naturels, notamment à travers les contrats pluriannuels ou les conventions d'objectifs passées avec les partenaires (conservatoires botaniques, Conservatoire du littoral, structures gestionnaires …) mais aussi par la mise en œuvre des réserves naturelles régionales. La Région initiera également une démarche ambitieuse de réflexion autour d'un schéma régional sur la biodiversité.

Enfin, la Région poursuivra son action en faveur de l'éducation, de la sensibilisation et de l'information sur l'environnement et le développement durable, afin de favoriser les changements de comportements des citoyens et des acteurs socio-économiques. En effet, les politiques environnementales et de développement durable doivent bénéficier de l'implication de tous pour leur réussite.

3.6 - Aménagement des territoires

La politique régionale d'aménagement des territoires construit une stratégie d'aménagement durable à différentes échelles spatiales et territoriales : des grands territoires à enjeux comme le Val de Durance, aux intercommunalités et jusqu'aux projets d'aménagement dans une logique de solidarité urbaine.

Cette politique s'organise autour de **4 axes prioritaires** qui visent à articuler urbanisme et déplacements et à favoriser notamment les projets autour des gares / à produire des formes urbaines moins consommatrices d'espaces à haute qualité de confort / à favoriser la production de logements sociaux / à alléger l'empreinte écologique en adoptant un mode de consommation plus sobre en énergies, en déchets en pollutions et en biodiversité.

A ce titre, la Région poursuivra, en 2010, les politiques qui s'inscrivent dans le cadre des orientations du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) et du projet stratégique régional (PSR) avec notamment :

- la montée en puissance de programmes régionaux (fonds de solidarité locale, PAS, contrats liés au développement de la montagne, les programmes risques…) dans lesquels la Région impulse une dynamique territoriale qui concilie objectifs régionaux et locaux, et apporte des moyens de conception et de réalisation aux projets d'aménagement ;

- la consolidation d'une politique de solidarité sociale et urbaine dans une optique redistributive et de cohésion sociale (CUCS, programmes ANRU, FSL, logements des personnes défavorisées, actions de solidarité en direction des zones sinistrées, etc.) ;

- la poursuite des démarches contractuelles structurelles (plan Rhône, CIMA, contractualisation foncière, etc.) ;

- la poursuive de démarche d'expérimentation et d'innovation. Un nouveau programme « quartiers durables » a en effet été engagé lors de la session plénière d'octobre 2009, en lien avec le programme AGIR. Ce programme propose d'accompagner des opérations d'aménagement exemplaires des principes de l'aménagement durable ;

- la mise en réseau internationale par un renforcement des échanges interrégionaux et de coopération avec les partenaires européens et les pays du pourtour du bassin méditerranéen (Programmes ALCOTRA, SILMAS, MED).

L'année 2010 permettra de poursuivre la politique engagée :

- aides aux collectivités locales pour l'acquisition foncière destinée à la production de logements sociaux, d'équipements publics ;

- renfort des capacités d'ingénierie foncière des territoires ainsi que de leurs démarches d'anticipation et de planification foncière ;

- intervention à travers un volet foncier dans différents dispositifs régionaux (conventions de développement avec les communautés d'agglomération, PAS, Quartiers durables).

Parmi les objectifs pour 2010 figurent la poursuite de l'aide à la numérisation des territoires, avec la numérisation des documents d'urbanisme, et l'accompagnement des premières opérations exemplaires issues du portage foncier de l'établissement public foncier (EPF PACA).

Afin de renforcer l'ingénierie des communautés de communes, la participation au financement de créations de postes de géomaticiens et chargés de missions SCOT sera également maintenue.

Le soutien aux équipements et aux programmes d'aménagement

Le programme d'aménagement solidaire (PAS), lancé en 2006 et destiné à accompagner les projets urbains des intercommunalités de la phase de conception à l'évaluation de façon à assurer une qualité du projet, poursuivra sa montée en charge en 2010. 34 territoires sont aujourd'hui engagés, une quarantaine le sera fin 2010.

Les besoins en investissement liés au PAS s'intensifieront donc, de même que devra être prise en compte la mise en œuvre des conventions de développement établies avec les communautés d'agglomération.

En outre, un nouveau dispositif « Quartiers durables » a été lancé lors de la session plénière du mois d'octobre 2009 afin de soutenir la conception et la réalisation de quartiers exemplaires en termes d'aménagement durable, à travers la promotion des quartiers neufs ou en renouvellement urbain, correctement desservis par les transports en commun, permettant l'articulation entre activités, habitat et équipements, et la mixité sociale (20% de logements sociaux minimum), avec une recherche de qualité urbaines et d'économies énergétiques.

Un appel à projets permanent a été lancé, et dès 2010 les lauréats, en phase de conception et de réalisation, seront sélectionnés.

L'année 2010 sera également marquée par l'engagement du programme régional pour l'emploi – 2ème année.

Enfin, la consultation d'urbanisme, de paysage et de développement durable à l'échelle du Val de Durance se poursuivra en 2010 avec une forte concertation des acteurs locaux.

Politique de la ville et de l'habitat : nouvelle orientation stratégique en faveur de la solidarité urbaine et de la cohésion sociale

L'année 2010 constitue, une année transitoire pour les actions relevant de la politique de la ville en raison de l'arrivée à échéance des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) fin 2009, et de l'incertitude sur les suites qui seront données par l'Etat à ce dispositif.

C'est la raison pour laquelle la Région a souhaité, lors de la séance plénière du 7 décembre, définir une nouvelle orientation stratégique afin de poursuivre une véritable politique de solidarité urbaine et de cohésion sociale sur l'ensemble de son territoire aux côtés des communes et des intercommunalités.

Ainsi, dans la continuité de ses précédents engagements, cette solidarité urbaine sera déclinée autour des axes suivants : promouvoir la participation des habitants et les initiatives locales / renforcer l'insertion et la formation ainsi que la mobilité des jeunes âgés de 16 à 25 ans / permettre l'accès au droit et à la justice, condition nécessaire de l'égalité républicaine / permettre un meilleur accès aux loisirs, en particulier sportifs ou culturels / accompagner les opérations de rénovation urbaine par la mise en œuvre de gestion urbaine de proximité / aider à l'ingénierie de projets.

POLITIQUE DE LA VILLE	AP 2010	AE 2010
LYCÉES		
CULTURE	0,050 M€	0,760 M€
ÉCONOMIE		0,200 M€
AGRICULTURE		0,065 M€
MER	0,025 M€	0,020 M€
POLITIQUE VILLE	10,779 M€	9,805 M€
SOLIDARITÉS		0,500 M€
ACTIONS EDUCATIVES		0,100 M€
JEUNESSE	0,540 M€	0,700 M€
SPORTS	1,215 M€	2,500 M€
ENVIRONNEMENT		0,010 M€
TOURISME		0,300 M€
EMPLOI		0,510 M€
TOTAL	**12,609 M€**	**15,470 M€**

Par ailleurs, l'ensemble des programmes habitat et politique de la ville seront maintenus, que ce soit sur le volet logement social et adapté en raison de nouveaux partenariats conventionnés (AR-HLM, offices publics d'habitat…), de l'augmentation du nombre de conventions relatives à la réhabilitation du parc ancien et notamment du parc insalubre (OPAH, OAHD, OPATB, RHI), et du lancement de nombreuses opérations de renouvellement urbain attendues dont l'ANRU de Marseille notamment.

En articulation avec la politique foncière et d'aménagement urbain, le volet habitat du programme d'aménagement solidaire (PAS) des villages et villes moyennes sera intensifié, au regard du nombre grandissant d'opérations PAS sur les secteurs alpins et le Vaucluse essentiellement.

Une meilleure prise en compte de la prévention

La Région poursuivra en 2010 sa politique active de prise en compte du risque naturel dans l'aménagement du territoire, à travers d'une part des programmes de prévention comprenant des interventions spécifiques destinées à assurer la sécurité des biens et des personnes et le traitement des zones à risques, et d'autre part, en tant que de besoin, des actions de solidarité en direction des zones sinistrées.

Les actions visant à renforcer la prévention et la gestion des risques naturels sur le territoire régional seront soutenues, notamment au titre du contrat de projets. La Région apportera également son soutien aux études des zones à risques afin de mieux appréhender les aménagements à réaliser et les investissements nécessaires à la prévention et la protection des biens et des personnes dans une finalité de développement durable et de respect du Code de l'urbanisme.

Dans cadre de la convention interrégionale du massif des Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra ses actions dites de « restauration des terrains de montagne ».

Au titre du Plan Rhône 2007-2013, projet global pour le fleuve et sa vallée, la Région soutient le programme d'actions retenues à travers le volet transversal et les six volets thématiques (patrimoine et culture / inondations / qualité des eaux, ressource et biodiversité / énergie / transport fluvial / tourisme).

Par ailleurs, pour faire face à d'éventuelles nouvelles catastrophes, un fonds de solidarité permet d'intervenir dans de meilleurs délais auprès des collectivités pour apporter les moyens nécessaires à la remise en état des équipements non assurables, indispensables au rétablissement de conditions de vie normales (voiries communales, réseaux d'AEP et d'assainissement, endiguement).

Enfin, dans le cadre du plan régional pour l'emploi, et afin d'améliorer la mobilisation des territoires, le dispositif adopté en 2007 offrant la possibilité aux territoires de projets de créer des postes de chargés de mission « risques », pour un appui technique et méthodologique, sera reconduit.

Le plein effet des dispositifs de la politique montagne

La mission Montagne met en œuvre une politique en faveur de la montagne guidée par les principes de la reconnaissance des spécificités des territoires et activités de montagne dans un contexte interrégional et transfrontalier, notamment avec les régions Rhône Alpes, Ligurie, Piémont et Val d'Aoste en Italie.

L'année 2010 sera une année de mise en œuvre des conventions pluriannuelles pour les trois dispositifs opérationnels avec 54 territoires retenus :

- pour l'aménagement durable et solidaire des stations des Alpes du Sud leur permettant de valoriser leurs spécificités touristiques de montagne d'hiver et d'été, d'engager un projet de développement stratégique ;

- pour l'aménagement durable et solidaire des espaces nordiques ;

- pour le développement solidaire et durable des activités de pleine nature et du tourisme sportif en milieu rural de montagne au travers de sites pilotes.

Dans le cadre du plan régional pour l'emploi, la création de postes de chargé de mission pour le développement du tourisme en montagne est également soutenue.

Par ailleurs, la Région poursuivra sa politique de soutien et d'impulsion des initiatives participant à l'auto-développement en montagne autour du développement territorial, social, et culturel.

Que ce soit dans le cadre de la convention interrégionale de massif ou du programme opérationnel européen du massif des Alpes, la Région s'attachera en 2010 à mobiliser pleinement l'ensemble des mesures destinées spécifiquement aux territoires de montagne

Dans le cadre du programme européen SILMAS, la Région participera, avec les collectivités riveraines de Serre-Ponçon et du Verdon, au réseau pour une meilleure gouvernance des lacs Alpins.

Par ailleurs dans le cadre du programme ALCOTRA, la Région sera impliquée sur les projets concernant les évolutions du tourisme en montagne, dans le cadre notamment des projets intégrés territoriaux.

4 – Développement et stratégies territoriales

Coordination stratégique des contrats et programmes

Le cadre contractuel Etat/Région 2007-2013 est constitué du contrat de projets, de 6 conventions départementales d'application du contrat de projets, de deux contrats de projets interrégionaux du massif des Alpes et du Plan Rhône. Il est mis en œuvre en articulation avec les programmes opérationnels (PO) européens.

Après le Plan de Relance engagé en 2009 pour faire face à la crise et l'accélération de la mise en œuvre du contrat de projets lancée depuis 2008, l'année 2010 devra être une année de réalisation des investissements et de préparation de la révision à mi-parcours.

En effet, au vu du bilan 2009 et de l'évaluation engagée fin 2009, les objectifs du contrat de projets pourront éventuellement être requestionnés compte-tenu du nouveau contexte socio-économique, financier et environnemental.

La Région poursuivra également son soutien aux départements alpins dans le cadre de la convention de solidarité.

Animation et suivi des projets et des contrats de territoire

- **les contrats d'aménagement solidaire et de développement durable (CASDD)**

Par délibération du 23 octobre 2008, la Région a contractualisé avec 13 des 14 pays que compte le territoire régional, sous forme de contrats cadre bipartites sur 3 ans (2008-2010), les *contrats d'aménagement solidaire et de développement durable* (CASDD), permettant de rappeler les objectifs poursuivis, de recentrer et de conforter les pays dans leur rôle d'animateur du territoire, d'accompagnement des acteurs locaux dans leur projet, de coordination des démarches de projet mais également de prospective, de contractualisation, d'évaluation. Ils réaffirment la priorité accordée par la Région à la démocratie participative par le soutien aux conseils de développement.

L'année 2010 verra la poursuite du soutien que la Région apporte aux pays en matière d'ingénierie et d'animation, de programmes d'actions, de projets créateurs d'emplois portés par un groupe d'acteurs locaux, depuis l'émergence des projets jusqu'à leur démarrage, voire leur développement, ainsi que le fonctionnement et le programme d'actions des conseils de développement

Parallèlement, la Région sera maître d'ouvrage d'un accompagnement global des pays, afin de les aider à mener les démarches prospectives, de labellisations éventuelles du projet de territoire en Agenda 21 ainsi que les

démarches évaluatives prévues dans les CASDD dans un contexte de profonde mutation territoriale.

Enfin le fonds d'initiative locale (FIL) permet le financement de projets spécifiques, innovants, originaux, expérimentaux, en cohérence avec les orientations régionales et s'inscrivant en complément des dispositifs financiers de droit commun ou des programmes territorialisés visés aux articles précédents.

- **les conventions LEADER**

La génération LEADER 2007-2013 est ciblée sur les territoires organisés existants (pays, parc naturels régionaux). Dix conventions Leader ont été signées pour la période 2008-2013 entre l'Etat, l'ASP, la Région et les GAL (Groupe d'action locale) structures porteuses des programmes de développement dont la stratégie est principalement ciblée sur les questions d'économie locale (maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi), de services (gérer et structurer l'économie résidentielle pour les populations, développer et adapter l'offre de services), de patrimoine (gérer et valoriser le patrimoine rural, naturel, et culturel).

En 2010, il s'agira de continuer d'apporter la contrepartie financière de la Région aux dotations du FEADER, à travers le Fonds régional LEADER mis en place à cette fin.

- **L'appel à projet innovation touristique**

La Région financera, en partenariat avec l'Etat et les conseils généraux, les projets des territoires retenus au titre de l'appel à projets « innovation touristique (lancé en 2008 dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2007-2013 et le volet « Aménagement et solidarité des territoires ruraux » du contrat de projets).

Ces dispositifs prévoient de soutenir, sur les territoires organisés (pays, parcs) des projets touristiques innovants et de qualité, structurés dans le cadre d'une stratégie à cette échelle, qui doivent contribuer au développement économique et à la compétitivité de ces territoires.

Démarche de révision du SRADT : Notre Région en 2030

Afin d'intégrer les évolutions et les nouveaux enjeux du territoire, tels que les résultats du nouveau recensement de la population, qui montrent une accélération inattendue de la croissance démographique et de l'attractivité migratoire de la région, l'importance du changement climatique ou la crise de l'énergie, l'impact de la crise économique mondiale et de ses effets sur notre territoire, des nouvelles logiques de territoires (développement de l'intercommunalité, réforme territoriale, impacts de la révision générale des politiques publiques sur le territoire régional), la Région s'est engagée, par délibération du 10 juillet 2009, à lancer le processus de révision du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) approuvé en 2006.

Le SRADT révisé constituera un cadre politique de référence pour les réflexions futures des politiques régionales d'aménagement et développement durable du territoire.

La Région finalisera également la Charte du littoral.

La Région entend poursuivre la coordination des démarches relatives à la problématique des espaces à enjeux du SRADT (Val de Durance, Plaine du Var, Ouest Etang de Berre, vallée du Rhône, Centre Var, Sophia Antipolis…), à l'instar de la mission « ITER et les territoires », et de la démarche « Opération d'intérêt national de la plaine du Var ».

Coordination AGENDA 21 : une démarche d'amélioration en continu

La démarche de l'Agenda 21 régional a été approuvée par les élus régionaux lors de la session plénière du 10 juillet 2009.

La Région souhaite amplifier le processus d'intégration des principes du développement durable dans ses politiques, pratiques et actions, de façon progressive et pragmatique dans le cadre d'une démarche d'amélioration en continu.

Le Pôle Développement Territorial est chargé de la coordination de cette démarche, de son évaluation, de l'actualisation permanente du document Agenda 21 et de la préparation d'une candidature à la reconnaissance nationale en 2010.

Territorialisation du Grenelle de l'environnement

L'Etat et la Région ont conclu une convention de coordination des politiques régionales de développement durable et de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'Etat et la Région s'engagent à prendre conjointement, dans le cadre de leurs compétences propres, les mesures nécessaires à la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement.

Prospective territoriale

La Région conduit un ensemble d'études prospectives sur la question du changement climatique en vue de l'élaboration d'un **plan climat territorial** intégré à l'Agenda 21 régional.

Dans cette perspective elle a réalisé, en partenariat avec l'Etat, une étude « Prospective et préconisations stratégiques » à l'échelle du grand Sud Est, entre janvier et décembre 2009.

A partir de scénarios prospectifs, cette étude permettra d'affiner l'examen des effets combinés du changement climatique sur chaque type d'espace, et d'envisager les stratégies d'adaptation à mettre en œuvre. Cette démarche

fera l'objet d'un troisième volet envisageant l'impact du changement climatique sur l'emploi.

D'autres études engagées en 2009 relatives aux filières professionnelles, à l'usage des sols, à l'économie résidentielle ainsi qu'à l'analyse des phénomènes de pauvreté et précarité seront poursuivies et adaptées.

Par ailleurs, la Région maintiendra en 2010 sa collaboration avec les producteurs de données (Insee, ORM, DROS, etc..) en matière de production, développement et diffusion d'informations statistiques. Dans ce cadre, les travaux d'observation conjoncturels sur la crise seront poursuivis (PACA CRISE).

L'objectif est de disposer de bases de connaissances objectives ainsi que de données statistiques, en vue d'enrichir le schéma régional d'aménagement du territoire. Une série d'études, bases de données, projections, tableaux de bord des territoires seront déclinés dans la convention annuelle Région-Insee pour alimenter les réflexions sur les dynamiques territoriales régionales.

En ce qui concerne le domaine de l'information géographique, il s'agit de poursuivre la démarche contractuelle et partenariale qui consiste à acquérir, mutualiser et faire diffuser les référentiels géographiques afin que les usagers aient une meilleure connaissance de leurs territoires pour les aménager et les gérer.

Cette démarche s'appuiera sur une importante coopération avec les financeurs que sont l'Etat, les départements, les ECPI et certaines communes et, au plan technique, avec le Centre régional de l'information géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi la Région se propose, en articulation avec l'Etat et les collectivités territoriales, d'accroître le champ des données à numériser (POS/PLU, équipements collectifs, etc.).

Dans ce cadre, la Région affirmera sa position d'articulation, d'harmonisation, de coordination, notamment sur les nouveaux projets et ceux éligibles à des fonds européens.

L'évaluation

L'évaluation est une démarche intégrée des politiques publiques. Elle a vocation à apprécier les effets et l'impact des politiques menées, à former un jugement sur leur sens et leur valeur, à rendre plus lisible l'action publique, à œuvrer pour sa cohérence et à être un outil d'aide à la décision. Elle doit participer, par ailleurs, à l'expression de la démocratie participative.

La direction de l'évaluation est une structure légère pouvant intervenir dans les directions et services et dans le cadre d'actions transversales :

- pour répondre aux obligations réglementaires en matière d'évaluation (contrat de projets, Programmes européens) ;

- pour accompagner et soutenir la mise en œuvre des politiques régionales ;

- pour contribuer au développement d'outils de suivi et d'évaluation au sein de la collectivité.

La lisibilité et l'efficacité des apports de l'évaluation se lisent à moyen terme : l'évaluation, bien menée, doit permettre d'une part de déboucher sur une meilleure allocation de moyens financiers et humains, d'autre part d'améliorer la qualité des processus d'intervention.

Dans cet esprit, l'année 2010 sera marquée par le renforcement de démarches d'évaluation directement orientées vers l'aide à la décision, déclinée en fonction des différents niveaux d'intervention régionale, internes et externes, où elle est utile :

- ingénierie et accompagnement des évaluations de politiques et programmes structurants (SRDE, SRDT, contrat de projets, programmes européens) ;

- mise en place de méthodes et des outils de suivi et d'évaluation à travers un appui méthodologique auprès des Services de la Région : travail notamment avec les services dans le cadre d'un bilan évaluatif des conventions passées avec les organismes associatifs ;

- Mise à disposition des méthodes et résultats de l'évaluation dans les lieux d'élaboration de stratégie, de concertation et de participation, de suivi technique des interventions, de pilotage et de prise de décision.

5 – Relations internationales et affaires européennes

Un an après l'adoption de la stratégie internationale de la Région et une année 2009 consacrée à la préparation des conditions de sa mise en œuvre pleine et entière, l'année 2010 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux dispositifs. 2010 sera donc une année de développement.

De la stratégie internationale au plan d'action

La priorité méditerranéenne

Au niveau international, l'année 2010 sera consacrée prioritairement à la mise en œuvre du **plan d'action pour la Méditerranée** adopté en octobre 2010.

Celui-ci reposera sur trois piliers :

- le soutien à une véritable filière régionale de compétences sur les politiques territoriales en Méditerranée.

 En partenariat étroit avec l'Etat (DIACT et cellule de l'Union pour la Méditerranée notamment), la Caisse des dépôts et consignations et les autres collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur impliquées dans les politiques méditerranéennes, la Région soutiendra directement le groupement d'intérêt public *« Agence Villes et territoires durables en Méditerranée »* qui aura trois objets principaux : la formation des cadres territoriaux du sud et de l'est de la Méditerranée, le lancement de projets territoriaux pilotes particulièrement exemplaires et la capitalisation des bonnes pratiques.

 La Région articulera les principaux réseaux et opérateurs qu'elle soutient autour de ce pôle de compétence pour formaliser un véritable « cluster » sur les questions territoriales méditerranéennes (Institut de la Méditerranée, Commission Med de CGLU, CRPM, FMES, ANIMA, …) tout en veillant à son articulation avec le nouveau centre de la Banque mondiale à Marseille.

- Le développement de projets de coopération davantage structurants dans nos territoires de coopération permettant à nos partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée d'expérimenter la territorialisation d'un certain nombre de politiques publiques répondant à des enjeux méditerranéens clairement identifiés. La Direction générale adjointe « Relations internationales et affaires européennes » (DGARIAE) coordonnera ainsi la politique transversale « coopération décentralisée » en veillant notamment :

- à la validation de ces actions par ses territoires de coopération (convention Loi Thiollière),
- à son utilisation à des fins purement externes au territoire régional,
- au suivi administratif et financier nécessaire de ces actions conformément aux demandes du Ministère des Affaires étrangères (Atlas de la coopération décentralisée).

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	AP 2010	AE 2010
FORMATION		0,229 M€
CULTURE		0,255 M€
RECHERCHE		0,387 M€
VIE ÉTUDIANTE		3,474 M€
ÉCONOMIE		0,150 M€
AGRICULTURE		0,185 M€
FORET		0,150 M€
MER		0,057 M€
SOLIDARITÉS		0,200 M€
JEUNESSE		0,045 M€
SPORTS		0,100 M€
ENVIRONNEMENT		0,010 M€
EAUX		0,070 M€
TOURISME		0,080 M€
INTERNATIONAL	0,344 M€	1,916 M€
TOTAL	**0,344 M€**	**7,307 M€**

- Le développement d'une ingénierie de montage de projets européens (programme IEVP, ANE et AL, CIUDAD, jumelage, …) qui constitue aujourd'hui de très loin la principale source de financement de nos actions externes afin de leur donner davantage d'impact.

 Ces programmes permettent en effet de développer un effet levier très important (90% de cofinancement) qui implique de viser l'excellence en matière de montage de projet. La DGARIAE devra à ce titre apporter un appui transversal renforcé aux directions les plus impliquées potentiellement dans ces coopérations pour obtenir les succès nécessaires.

Développer des relations internationales à impact économique

Au-delà de la Méditerranée, l'année 2010 sera également consacrée à une exploration plus systématique des autres opportunités de développement à l'international pouvant avoir un impact pour l'économie régionale, notamment à travers des actions transversales dans les domaines de l'économie, de la recherche, de l'université et du développement durable (coopération avec le Brésil, le Mexique et la Chine notamment).

Piloter la politique régionale européenne

Après une année 2009 consacrée à la réorganisation du service des affaires européennes et à la structuration de toutes ses fonctions règlementaires (subventions globales FEDER, FSE, FEADER, autorité nationale Med) et surtout de son rôle nouveau de co-pilotage, auprès de l'Etat, de l'ensemble de la programmation régionale (690 millions d'Euros sur la période 2007-2013), le service des affaires européennes de la DGRIAE va également entrer en 2010 dans une phase de développement qui se résume en trois orientations principales :

- Le renforcement de son animation de la programmation régionale « compétitivité régionale et emploi » afin notamment :
 - De contribuer au rattrapage des graves retards de programmation constatés durant l'année 2009 sur le territoire régional ;
 - d'assister les directions opérationnelles de la Région dans la recherche de davantage de complémentarité entre les politiques de la Région et le programme compétitivité régionale et emploi, tant sur les contenus que sur la traçabilité ;
- La coordination stratégique de notre animation des programmes de coopération territoriale dans leurs multiples dimensions :
 - mise en œuvre opérationnelle des actions de l'Eurorégion dans la perspective d'une adoption du GECT et de la mise en place effective du siège à Nice (siège et personnel) ;
 - pilotage transversal de l'implication de la Région dans le programme de coopération transfrontalière « ALCOTRA » ;
 - poursuite de l'animation et de l'administration transversale des programmes de coopération territoriale MED, IVC et Espace Alpin ;
- La mise en régime de la subvention globale FSE qui vient d'obtenir la validation définitive par la CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles).

Renforcer la présence de la région auprès des institutions européennes

Au-delà, en s'appuyant sur le bureau de représentation de Provence-Alpes-Côte d 'Azur à Bruxelles, la Région renforcera son implication dans les programmes thématiques européens et dans la défense de ses intérêts au niveau européen :

- mise en œuvre du programme de tourisme durable NECSTOUR

- réponse aux appels à projet du PCRDT (régions de la Connaissance) notamment sur la filière santé ;
- nouvelles opportunités dans les domaines de la jeunesse, de l'emploi et de la formation, de la compétitivité et du développement durable ;
- dossiers politiques majeurs impactant la Région (RTE-T, SSIG, politique agricole, réforme de la politique régionale, …) ;

Vers des appels à projets stratégiques pour le programme MED

En ce qui concerne l'autorité unique de gestion du programme MED, l'année 2010 sera marquée par deux enjeux majeurs :

- La programmation va atteindre sa vitesse de croisière avec la mise en œuvre de l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre des deux premiers appels à projets (soit environ une centaine de projets au total). Les fonctions de préparations réglementaires qui ont occupé la majeure partie de l'année 2009 vont petit à petit être remplacées par une fonction de suivi et de contrôle des projets engagés tout à fait essentielle.

- 2010 sera également l'année du lancement des premiers appels à projet stratégiques, dont la conception commune avec les Etats membres du comité de suivi a connu quelques retards préjudiciables en 2009 en raison essentiellement de différences de points de vue ne permettant d'aboutir à un consensus. 2010 sera donc une année charnière qui décidera de notre capacité collective à aboutir à un pilotage plus politique des projets.

Si les premiers appels à projets stratégiques ne s'avéraient pas satisfaisants, la deuxième partie de l'année pourrait être consacrée au lancement du troisième appel à projet simple pour pourrait clore l'aspect programmatique de la fonction d'Autorité unique de gestion sur la période 2007-2013.

Troisième partie

Les budgets annexes

Budget annexe des Chemins de fer de Provence

Budget annexe de l'aéroport d'Avignon

Le budget annexe des Chemins de fer de Provence

La ligne des Chemins de fer de Provence, connue également sous le nom de « train des pignes », relie Nice à Digne.

Longue de 151 km, cette ligne dite « à voie métrique » comporte 16 ponts et viaducs, 15 ponts métalliques et 25 tunnels, et culmine à 1023 mètres d'altitude. Elle a transporté plus de 469 000 voyageurs en 2008.

La ligne assure dans sa partie basse, de Nice à Plan du Var, une desserte urbaine et interurbaine, facilite les liaisons avec le réseau TER et le tramway de Nice et favorise donc l'intermodalité. Dans sa partie haute, de Plan du Var à Digne, la ligne assure l'accès aux territoires de montagne avec un débouché sur Val de Durance et une desserte unique de la zone.

Cette ligne n'appartient pas au réseau ferré national géré par Réseau ferré de France (RFF). Propriété de l'Etat, elle a été concédée en 1972 au syndicat mixte Méditerranée Alpes (SYMA), puis au 1er janvier 2007 à la Région, devenue par ailleurs autorité organisatrice de la ligne.

En tant que concessionnaire, la collectivité régionale assume l'intégralité des coûts de fonctionnement du service de la ligne des Chemins de fer de Provence, qui, pour l'essentiel, correspondent à la contribution forfaitaire versée à l'exploitant ferroviaire dans le cadre de son contrat de délégation de service public.

La Région doit par ailleurs financer et réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à l'exploitation (infrastructures, matériels roulants).

La Région a ainsi achevé en 2009 les travaux du précédent plan de modernisation de la ligne, qui associe financièrement l'État et les collectivités locales concernées, Conseils généraux des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, Ville de Nice et Ville de Digne.

La Région s'est également engagée dans un programme de réfection de l'infrastructure. Ces travaux sont inscrits au contrat de projets, et mobiliseront 55 millions d'euros sur la période 2007-2013 (Région : 20 M€ / autres collectivités : 25 M€ / Europe : 10 M€). Ils débuteront en 2010, par la réfection complète de la voie en partie basse de la ligne, le remplacement des rails les plus anciens et la réfection de quelques ouvrages d'art. Le plan de financement de ces travaux a été approuvé par l'Assemblée régionale le 30 octobre 2009.

Parallèlement à ces travaux, seront lancées des études de modernisation de la partie urbaine et périurbaine. Ce programme, dans le cadre d'un partenariat spécifique avec Nice Côte d'Azur, a pour objectif de créer les

infrastructures nécessaires pour assurer une desserte cadencée au ¼ heure, de meilleurs échanges avec les autres modes de transport ainsi qu'une bonne accessibilité des gares et haltes.

En 2010, le parc de matériel roulant existant commencera à être rénové et sera complété par les 4 nouveaux autorails commandés en 2007.

Le budget primitif 2010 du budget annexe des Chemins de fer de Provence s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 44 999 100 €.

	BP 2009	BP 2010
Section d'exploitation		
En dépenses et en recettes	10 850 000 €	10 517 500 €
Section d'investissement		
En dépenses et en recettes	32 781 600 €	34 481 600 €
Total crédits de paiement	**43 631 600 €**	**44 999 100 €**
Autorisations de programme	43 600 000 €	28 400 00 €

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation (hors mouvement d'ordre) s'élèvent à 10,517 millions d'euros, et sont constituées de la subvention en provenance du budget principal (9,917 M€) et de revenus des immeubles (0,500 K€).

Par ailleurs, un mouvement d'ordre équilibré de section à section, lié à une créance sur transfert de droits à déduction de TVA, se traduit par l'inscription d'une dépense de 100 000 € en section d'investissement et d'une recette de 100 000 € en section d'exploitation.

Ces recettes permettent de financer :
- la délégation de service public (8,902 M€),
- diverses charges à hauteur de 0,797 M€ : crédit bail relatif à l'acquisition des rames (500 K€), subvention au département pour travaux (500 K€), entretien et réparations sur biens immobiliers, taxes foncières, etc.
- les charges financières et exceptionnelles à hauteur de 0,317 M€.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées du FCTVA (1,182 M€) et de l'emprunt (19,416 M€).

Les dépenses d'investissement (hors mouvement d'ordre) s'élèvent à 33,381 millions d'euros, dont 1,2 M€ pour les frais d'études, 1,4 M€ pour les immobilisations corporelles (matériel notamment) et 30,697 M€ pour les travaux.

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 84,5 K€.

Le BP 2010 prévoit par ailleurs un mouvement d'ordre équilibré en recettes et en dépenses au sein de la section d'investissement (1 M€ au titre des avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles).

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2010 s'élève à **28,4 millions d'euros**.

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater avant le 31 décembre 2009 s'élèvent à **33,3 millions d'euros.**

Le budget annexe
de l'Aéroport d'Avignon

En application de la loi du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'aéroport d'Avignon, d'une superficie de 182 hectares et situé à l'Est de l'agglomération avignonnaise, a été transféré par l'Etat à la Région le 1er mars 2007.

Au terme d'un appel public à concurrence, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a confié à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse la gestion et l'exploitation de cet aéroport, dans le cadre d'une délégation de service public par affermage pour une durée de 7 ans (2009-2015).

La CCI de Vaucluse a pour mission d'assurer le développement de la plate-forme selon deux axes : l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes d'une part, et la valorisation domaniale du site avec l'implantation d'activités économiques d'autre part.

En tant que concessionnaire, il revient à la Région de contribuer au budget d'exploitation de l'aéroport tant que celui-ci reste déficitaire, et d'assumer le financement et la maîtrise d'ouvrage des investissements sur la plate-forme.

L'objectif est de parvenir à un équilibre du budget d'exploitation à l'échéance du prochain contrat, en 2015.

D'ici cette date, le déficit est estimé à 4 millions d'euros sur la période, ce qui devrait nécessiter une contribution annuelle moyenne de la Région de 700 000 euros par an au cours des 5 prochaines années.

<u>La programmation des investissements</u>

Le programme d'investissements à réaliser avait été estimé en 2008, lors des négociations avec la CCI et les partenaires financiers de l'aéroport (Grand Avignon et Département de Vaucluse), à 14 millions d'euros sur la période 2009/2015 (7 ans).

Ce budget prévisionnel comporte :

- Un premier volet relatif au programme prévisionnel d'investissements (PPI) inscrit dans le contrat de DSP pour un montant de 8,1 millions d'euros ;

- Un second volet concernant le projet d'aménagement d'un pôle d'activités économiques aéronautiques pour un montant de 6 millions d'euros.
 Ce projet a fait l'objet d'une étude d'opportunité au cours de l'année 2009, qui a démontré la possibilité de réaliser une première phase

d'aménagement pour un montant de travaux estimé à 3,9 M€. Cette opération pourra bénéficier d'un cofinancement du FEDER

L'Assemblée plénière du conseil régional a approuvé, le 7 décembre 2009, le programme prévisionnel d'investissement 2010 (PPI) et le projet d'aménagement d'un pôle d'activités aéronautiques, pour un montant total de 6,8 millions d'euros.

Sur le premier volet, au titre du PPI 2010, la Région a programmé 2,2 millions d'euros d'investissement, correspondant aux travaux d'entretien et de maintien du potentiel confiés à l'AREA dans le cadre d'un contrat de prestation intégré (1,1 M€), à la réhabilitation d'un hangar aéronautique d'environ 2 800 m² (0,7 M€) et l'achat de matériels et de mobiliers (0,3 M€).

Sur le second volet, dans le cadre du projet d'aménagement sur la période 2010-2011 d'un pôle d'activités aéronautiques, visant à proposer aux entreprises une offre de services et d'accompagnement du type « pépinière d'entreprise », la Région s'est engagée au titre de l'exercice 2010 à hauteur de 3,3 millions d'euros, dont 1,2 millions d'euros pour les travaux de construction de hangars et 2,1 millions d'euros pour les aménagements et l'acquisition de mobiliers.

Ces projets sont cofinancés par le département de Vaucluse et la Communauté d'agglomération du Grand Avignon. Leur réalisation sera donc fonction de la stratégie et des axes de développement définis par la Région et ses partenaires. Le projet d'aménagement d'un pôle d'activités aéronautiques devrait, en outre, faire l'objet d'une participation du FEDER à hauteur de 50 % dans le cadre du programme pour la compétitivité régionale et l'emploi.

Le budget primitif 2010 du budget annexe de l'aéroport d'Avignon s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 7 737 620 €.

	BP 2009	**BP 2010**
Section d'exploitation		
En dépenses et en recettes	1 570 508 €	1 697 620 €
Section d'investissement		
En dépenses et en recettes	3 944 408 €	6 040 000 €
Total crédits de paiement	**5 514 916 €**	**7 737 620 €**
Autorisations de programme	6 635 408 €	10 703 989 €

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 1,697 million d'euros, et sont constituées pour l'essentiel de la subvention en provenance du budget principal (1,690 M€).

Ces recettes permettent de financer la délégation de service public (1,472 M€) ainsi que divers autres postes (études, honoraires, intérêts moratoires) à hauteur de 0,225 M€.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées de subventions d'investissement (0,7 M€) et de l'emprunt (5,040 M€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,740 millions d'euros, dont 0,590 M€ pour des immobilisations corporelles et incorporelles et 5,150 M€ pour des travaux.

Le BP 2010 prévoit par ailleurs un mouvement d'ordre équilibré en recettes et en dépenses au sein de la section d'investissement (0,3 M€ au titre des avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles).

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2010 s'élève à **10,7 millions d'euros** (études, rénovation des hangars, aménagements et achat de matériels d'exploitation).

Les autorisations de programme affectées avant le 31 décembre 2009 on été mandatées.